

14
XI
42

14
XI
42

4
1
2

3 3

fol. XI - 42

DISCOUR
MIRVEILLEUX

de la Vie Actuelle de De
portations de

CATHERINE

DE

MEDICIS

A Rome

par le sieur de la Roche
de la Roche de la Roche de la Roche
de la Roche de la Roche de la Roche



M. DC. LXXI

Paris chez la Compagnie Impriante à Paris

chez le Citoyen de la Roche

~~7. 1. 1.~~

6

A

DISCOURS
MERVEILLEUX

De la Vie Actions & De-
portemens de

CATHERINE

DE

☐ MEDICIS

Coloma Royne Mere;

*Declarant tous les moyens qu'elle a tenus
pour usurper le Gouvernement du Roy-
aume de France & ruiner l'estat
d'iceluy.*



M. DC. XLIX.

Selon la Copie Imprimée à Paris
Avec Privilege du Roy.

DISCORS

ARVILLUX

De la No. A. G. de la

Comisión de

CATHELINE

de

MEDICIS



De la Real Academia Española.

M. D. C. XLIIII

En la Calle de San Mateo No. 47

En la Calle de San Mateo No. 47

DISCOURS MERVEILLEUX
de la Vie, Actions & Deportemens
de Catherine de Medicis
Royne Mere.

*Declarant tous les moyens qu'elle a tenus
pour usurper le gouvernement du
Royaume de France & ruiner
l'estat d'iceluy.*

COMME il seroit tresvtile que les vies de toutes personnes eslevées en dignité, qui en leur temps ont apporté quelque notable fruit au monde, fussent bien & diligemment escrites, tant pour recompense de leurs trauaux, que pour demeurer en exemple de vertu à la posterité : Aussi pense-ie certainement qu'il seroit à fouhaiter que tous ceux qui n'ont prins plaisir & qui n'ont employé le temps qu'à mal faire, fussent enseuelis au tombeau de perpetuelle oubliance, tant pour punition de leurs meschancetez indignes de memoire, que pour ne laisser aux hommes, trop enclins d'eux mesmes à embrasser le mal, vn patron de meschancetez, pour tant plustost s'y façonner. Voila pourquoy i'ay par quelque temps fait conscience d'escrite cest-eschantillon de la vie & des actions de Catherine de Medicis, qui se dit & fait sentir auiourd'hui (comme des long temps) Regente de nostre miserable Royaume de France : pource que ceste femme est vn naïf tableau & exemplaire de tyrannie en ses deportemens publics, & de toutes sortes de vices en ses plus priuez. I'ay crainct de souiller aucunement mes

mains & me faire mal au cœur, en remuant & sentant vne matiere tant vilaine & puanté. Mais considerant en fin qu'elle vit encor, & ne vit pas seulement, ains aussi gouuerne tout à l'appetit des passions qui la maistrisent, & ores sous pretext d'un titre audacieusement vsurpé nous regente & continue à nous fouetter & bourreler cruellement, sans presque qu'aucun de nous face semblant de le sentir, (comme si par ses coups de baguette & bruuges enforcelez elle nous auoit changez en bestes brutes, & arraché l'humanité) ie suis contraint laisser ces scrupules, pour mettre la main à cest ouurage, (bien qu'à contrecœur) & montrer à chascun qui est celle qui nous tient deffous ses pattes, & en considerant le passé ce que nous deuous esperer d'elle à l'auenir, si nous n'auisons aux moyens d'en eschapper.

Or je ne preten point (Dieu le fait) dire simplement mal d'elle, ains je tasche d'empescher qu'elle ne nous endommage point. Je ne la veux point injurier: ce m'est assez d'auertir chascun de son impieté, & des torts qu'elle a faits à ce Royaume. L'appetit de vengeance ne m'a point fait entrer en ce discours, & ce seroit vne pauure vengeance pour tant de maux qu'elle nous a faits. Je desire seulement prevenir la finale ruine que de long temps elle brasse contre tous les gens de bien de ce Royaume, lesquels elle n'accuse en son cœur que d'innocence, ne hait que pour leur vertu, ne poursuit à mort que pour l'amour qu'ils ont au public.

Ie sçay bien que quand Dieu & les hommes laisseroyent ceste femme en paix, elle n'en sera pas plus heureuse, dautant que sa vie seule luy fera vn suffisant bourreau, estant (comme elle est)

corrompue & trauaillée de toute meschanceté. Mais puis que tous ne voyent cela si bien que ie voudrois , il faut tascher à le leur monstrer. Et d'autant que c'est à faire à Dieu de besongner en cest endroit , ie le prie qu'il nous rende à tous les yeux pour voir ceste femme , le sens pour la connoistre , & le cœur pour nous en deliurer, tandis qu'il reste encor quelque peu de vie à ce pauvre & desolé Royaume. Nous commencerons donc par le pays & lieu de sa naissance, suivant le dire du Poëte, Que le naturel est caché au terroir.

CAtherine de Medicis est Italienne & Florentine. Entre les nations , l'Italie emporte le pris de finesse & de subtilité: en Italie, la Toscane, en Toscane la ville de Florence. Les proverbes en sont tous communs. Or quand ceste science de tromper , tombe en personne qui n'a point de conscience , comme il se voit fort souuent es gens de ce pays-là , ie laisse à penser combien de maux on en doit attendre. En apres, Catherine est de la maison de Medicis. Ceste maison ayant esté long espace de temps cachée à Florence, sous la lie du peuple, en petites ruettes, où pour sa vilité personne ne la connoissoit , commença à hausser le front par le moyen d'un charbonnier, qui acquit quelque peu de bien. Cestuy eut un fils Medecin, lequel commença à prendre surnom de son art. Et comme nous voyons auourd'hui les gens de mestier prendre pour marque & enseigner un de leurs principaux outils, les masons un marteau ou une truelle , les tailleurs des ciseaux ; & ainsi des autres : pareillement cestuy cy print pour ses armoiries cinq pillules en nombre non pair, comme les medecins ont acoustumé

*Origine de
Catherine
de Medicis.*

de les ordonner: ce qui a esté si bien obserué durant quelque temps, que le nonpair a este retenu, encor qu'aùcuns ayent changé le nombre pour la distinction des familles. Davantage ce Medecin voulant monstrer à la posterité que par son art il estoit paruenù à quelque nom, print le surnom de Medicis, en nombre plurier (à la façon d'Italie) qui a esté retenu iusques à ce iour. De fait, lisez tous les Historiens de Florence, vous n'y trouuez nulle mention de ceste maison que sur la fin: encor qu'en parlant des factions de la ville, & nommant toutes les familles, ou nobles, ou notables, entre les populaires, qui estoient contraintes suiure l'une ou l'autre, il se presente assez d'ocasion d'en parler. Bocace n'en fait aucune mention en son denombrement des familles illustres: & de fait, le premier degré où monta la maison de Medicis fut dressé par vn certain Siluestre, qui se rendit chef du populace contre les gentilshommes. Puis elle s'enrichit par banques & vsures, corrompit le peuple par presens, & finalement par diuerses sortes de corruption se fit maistresse de la ville, & en ceste maistrise son principal but fut de defraciner les plus anciennes & nobles races: comme il n'y a Florentin qui ne le sache, ni Historien qui n'en soit tesmoin. En somme donc par moyens obliques & illegitimes ceste maison empieta la domination tyrannique, en laquelle elle a sceu se fortifier de telle sorte avec le temps, que le Duc de Florence dernier mort, qui pour auoir la possession paisible de Florence, se contentoit au commencement de douze mille ducats par an, pour son entretenement, en tiroit annuellement (au iour de son tréspas) iusques à douze cent mil, par ses subtiles inuentions fauorisées

des citadelles & garnisons d'estrangers, pour marcher plus à l'aïse (comme à deux pieds) sur le ventre de sa patrie.

Ainsi, Catherine est venue de tres bas lieu. Partant, si selon le prouerbe, Jamais matin n'aima leurier, la noblesse Françoisë ne doit attendre de ceste femme, qu'un auilissement & aneantissement total, si tant est qu'on la laisse tousiours à sa poste. Les Florentins pour la pluspart (comme disent ceux qui ont mangé quelque peu de sel avec eux) se soucient peu de leur conscience: veulent sembler religieux & non pas l'estre, faisans grand cas (comme aussi Machiauel l'un de leur premiers politiques le conseille à son prince) de ce qu'auoit iadis fort souuent en la bouche l'ambitieux Ixion :

Cerche d'auoir d'homme droit le renom,

Mais les effectz & iustes œures non.

Fay seulement cela dont tu verras

Que receuoir du profit tu pourras.

Aussi n'aiment-ils personne qu'eux-mesmes, enuient & haïssent mortellement tous ceux qui ont quelque chose plus qu'eux en verru, noblesse, ou autre bonne qualité : mais sur tout ceux ausquels ils sont aucunement obligez quoy qu'en apparence & ceremonieusement ils se montrent affables à chascun. Les Medecis ont chez eux la quinte essence de toutes ces bonnes parties, comme leurs propres historiens le remarquent, ou sans auoir prins de si pres garde à ce qu'ils escriuoyët, ou pour la reuerence qu'ils ont portée à Verité. Mais outre tout cela ils sont taxez particulièrement d'une prodigalité desmesuree du bien d'autruy enuers personnes indignes & de neant, de paillardises brutales, & sur tout d'une tres-profonde

de dissimulation propre à effectuer toutes sortes de trahisons. Je ne veux point recorcher davantage les fondemens de ceste race : pour le present ce me sera assez de parler de la plus illustre famille qui en est sortie, dōt la memoire est toute fresche.

Cosme & Laurent de Medicis ont esté louez pour leur liberalité enuers le peuple : mais cela ne tendoit qu'à tyrannie, & n'estoit ceste douceur sinon vn appast & hameçon ietté pour prendre les poissons, & les manger puis apres. Ceste finesse ne se peut appeller vertu, dautant que les actions vertueuses n'ont autre but que la vertu, & perdent ce nom incontinent qu'elles visent ailleurs. Or le peuple commença à peu à s'appercevoir de ceste fausse monnoye : mais trop tard à y donner ordre : & l'effect a monstre à quelle fin tendoit ceste ombre de vertu. Mais qui veut voir clerement pourquoy ces Medicis veulent sembler pour quelque temps autres que cruels imposteurs, ille pourra voir es actions de Leon dixiesme, & de Clement septiesme, tous deux Papes, oncles de nostre Royne mere, qui ont esté l'honneur de cesterace, & lesquels i'estime deuoit estre plustost choisis qu'aucuns autres, puis qu'ils ont esté esleuez en lieu où chascun les pouuoit plus aisément contempler que parmi la foule d'un peuple, ou dans les partialitez d'une ville. Voicy quels ils estoient, si vous croyez Guicciardin Florentin l'un des principiaux de leur faction, & Paul Ioue Euesque de Cosme leur affectionné seruiteur : lesquels (comme il est croyable) pour l'honneur du siege Apostolique, & l'amour qu'ils portoyent à ses tressaints Peres, les auront espargnez en leurs histories autant qu'il leur a esté possible.

De la vie de Catarine de Medicis. 9

LEON dixiesme, auquel nostre Royne mere
ressemble (disent aucuns) tant en traits de visa-
ge qu'en complexions, avant qu'estre créé Pape,
suyuant leur Aphorisme,

*Naturel
de Leon
dixiesme.*

*Il faut sembler homme de bien,
Et cependant ne valoir rien.*

faisoit tant du religieux & saint homme, que
chascun faisoit feste à soy-mesme de telle ele-
ction, tant pour la paix publique, que pour le re-
pos particulier qu'on esperoit de luy apres les
guerres, tumultes, & degasts de Iules second son
predecesseur, qui auoit ietté dans le Tibre les
clefs de saint Pierre, & prins l'espée de saint
Paul. Mais si tost qu'il fust assis en la chaire Pape-
le, estant monté là où il pretendoit, chascun com-
mença à le mesconoistre & apperceuoir la trôperie.

*Paul Ione
liure 31.*

Il seme des diuisions entre les Princes de la
Chrestienté, & forge des amitez secretes avec
l'Empereur Charles, & avec le grand Roy Fran-
çois, ennemis ouuerts & declarez. Il leur promet
couuertement faueur & aide à tous deux en vn
mesme temps, pour les encourager à s'entrebat-
tre. Fait publier des Iubilez, & celebrer des pro-
cessions. Cependant se plonge iusques au col en
toutes sortes de delices & voluptez. Il fait pre-
scher en diuers royaumes & pays des croisades
contre les Turcs, afin de tirer argent pour enrichir
des maqueraux, boufons, flateurs, & gens de sem-
blables mestiers. Promet Paradis au plus of-
frant, puis employe l'argent sacré en despen-
ses excessiues, en dons immenses, aux menus
plaisirs de sa sœur Madelaine, laquelle eut tous les
deniers d'Alemagne: qui occasiona Luther (dit
Guicciardin li. 3.) à descrire le Purgatoire, & en-
trer en lice contre les Papes. Nous sauons ce qui

en est auenu depuis en la Chrestiente. Leon donc semble liberal à merueilles , mais c'est du cuir d'autruy , comme on dit , & des thresors amassez par le Pape Iules son deuancier. Quelques guerres qu'il entretinst , c'est des biens & honneurs de l'Eglise qu'il depart seulement à ses parens , amis & seruiteurs Toscons & Florentins. C'est le patrimoine de sainct Pierre qu'il dissipe. Les daces qu'il augmente iournellement sont deniers exigez au double des expeditions beneficiales de toute la Chrestienté , & les employe à enrichir vn petit nombre de personnes , avec lesquelles il gaudissoit. Cependant il donne occasion de murmure & diuision en l'Eglise, qui s'en resent encor, & s'en resentira. Il apourit le Clergé pour vn long temps. Il engage l'estat Ecclesiastique en Italie, de telle sorte que son successeur n'y trouue que prendre, dont le prouerbe demeura, que son Pontificat demeuroit encor apres sa mort. Bref, en dressant quelque beau colosse , ou enrichissant vn portail, il ruine toute la maison.

Venons à Clement septiesme , aussi oncle de nostre Catherine. Il fut fait Cardinal contre les decrets de l'Eglise , qui en excluent les bastards : & puis Pape , en achetant par argent & par grandes promesses les voix du Conclaue , ayant au parauant assez bien ioué son personnage iusques à ce point. Or voicy comme ses seruiteurs mesmes vaincus par la force de verité le nous depeignent. Il parloit à tous propos d'inciter les Princes Chrestiens à se liguier avec luy pour faire la guerre aux Turcs: ce pendant il semoit & nourrissoit des guerres entre les Chrestiens , s'accostant ores d'vn Prince, ores del'autre, & par fois de tous deux ensemble, pour les faire entremanger.

Ses

Paul Ioue
liure 25.
Gnicciar.
liure 14.

Naturel
de Clement
septiesme.
Gnicciar.
liur. 12.
15.

De la vie de Catarine de Medicis. 11

Ses plus frequens discours en public estoient de ruiner les heretiques, & luy-mesme estoit si bon Catholique, qu'il fit disputer à Rome par quelques philosophes ramassez de là autour, si l'ame humaine estoit immortelle ou non: & envint iusques là, de dire tout ouuertement, qu'il n'auoit iamais peu croire qu'elle fust immortelle.

Il parloit de traiter alliances avec l'Empereur, le Roy de France, & autres Princes: mais il estoit sot de tenir sa foy, si on n'y auoit du profit, dont il acquit le loyer des periures, que de ce qu'il promettoit en intention de le tenir, personne ne le pouuoit plus croire. Cecy apparut en toutes ses negociations avec les Princes de la Chrestienté, & es vengeancees qu'il exerça dans Florence apres l'auoir reprise, y faisant mourir les plus notables contre les mots expres de la capitulation. Puis quand ces historiens viennent à descrire son naturel: Il se plaisoit fort (disent-ils) à dissimuler, & n'aimoit que ceux qui auoyent estroite priuauté avecques luy pour quelques affaires secretes. On entend assez ces mots-cy, sans nommer les choses par leur nom. Or auancoit-il telles gens, sans honte, respect, ni regard aucun, iusques aux plus grâds hôneurs, & les enrichissoit sans mesure. Mais quant aux gens de bien, de merite & d'honneur, (marquez le vray naturel de sa niepce) il les entretenoit de belles paroles, mais en effect il les haïssoit en son cœur, & tous ceux specialement ausquels il estoit tenu & obligé, comme vn mauuais payeur ses creanciers: iusques là, qu'il dit vn iour auoir eu plus de ioye de ce que le Prince d'Orange, qui en sa faueur tenoit la ville de Florence estroitement assiegée, y fut tué, qu'il n'eut d'auoir recourré la ville,

*Paul Ioué
liure 30.*

*Paul Ioué
liu. 29.*

*Paul Ioué
liure 32 en
ces mesmes
mots.*

Paul Ioue
livre 29.
Paul Ioue
livre 32.
Gujecar.
livre 20.

ni mesmes d'auoir esté créé Pape : craignant (disoit-il) que pour recompense ce Prince ne luy demandast en mariage sa niepce Catherine , de laquelle (pour en tirer seruice) il luy auoit donné esperance. Mais c'estoit vne pierre, de laquelle il vouloit faire de plus grands coups , regardant tousiours à deceuoir quelqu'vn. Aussi mourut il suspect en toutes ses actions à tous les Princes Chrestiens, odieux à la Cour de Rome , & si fort hay de chascun , que Corte son medecin estant soupçoné de luy auoir donné le boucon , n'en fut recherché , & il y eut celuy qui ne l'en remerciaست en son cœur , comme ayant fait vn singulier seruice à toute la Chrestienté , & notamment à la ville de Rome, de l'en auoir deliurée. En somme , on peut dire de Clement ce que Ioachin du Bellay Poëte François a chanté en ses regrets de ses successeurs au Papat , c'est qu'en sa vie , pendant qu'il taschoit d'embrouiller tout le monde, luy en son palais

Paul Ioue
livre 32.

*Faisoit d'oisiueté son plus riche thresor,
Et sous l'infame orgueil de trois couronnes d'or
Couuoit l'ambition, la haine & la fertise.*

Paul Ioue
livre 36.

Voila les oncles paternels de Catherine de Medicis. Je ne dis sinon ce que les plus approuuez historiens de nostre temps tesmoignent. Ceux qui les ont connus particulieremēt en pouroyent dire dauantage. Que si vous voulez scauoir qui estoit Laurent de Medicis son pere , ils vous diront que c'estoit vn homme confit en toutes sortes de vilenies , en adulteres , en incestes : vn homme auenglé d'ambition, à qui ne restoit que d'estre grand pour faire de grands maux. Et que par après cest autre Laurent son cousin germain feignant vne estroite amitié par l'espace d'vn an entier

entier avec Alexandre de Medicis son plus prochain parent, se rendit esclave de tous les plaisirs d'iceluy, se fit son espion enuers les Strosses and tous ces autres ennemis, son maquereau vers toutes celles qu'il desiroit, iusques tres-execrables: puis l'ayant attiré finalement en sa maison, sous pretexte de le faire iouyr de quelque dame, le tua de sa main, dans son propre liét.

Vous voyez maintenant que le pays, la race, les actions de plus proches parens de nostre Royne, nous doynent faire attendre de terribles choses d'elle. Or au temps qu'elle nasquit, on dit que les astres menacerent euidemment le lieu ou elle feroit sa demeure. Ses parens curieux comme ils le sont là ordinairement) de sauoir le destin de sa vie, assemblerent les plus fameux Astrologues des enuirs, pour dresser sa natiuité: entre autres Basil ce renommé Mathematicien, qui predict au Duc de Florence dernier mort, lors qu'il n'y en auoit aucune apparence, qu'une grande & excellente dignité l'attendoit. Le registre contenant l'opinion de ces Astrologues en forme de consultation, se pourroit encores recouurer. Tous iugerent d'un accord qu'elle feroit cause, si elle viuoit, de tresgrandes calamitez, & finalement de ruine totale à la maison & au lieu où elle feroit mariée. Ce qui estonna ses parens de telle sorte, qu'ayans esté aucunement en branle de la ietter au loin, & faire esteindre de bonne heure ce flambeau, conclurent par pitié de la nourrir: & pour rendre vaines les predictions Astrologiques, de ne la marier iamais. Auint quelque temps apres que Florence se voulut deliurer de la tyrannie des Medicis, & fut assiegée l'an mil cinq cens trente, à la poursuite du Pape

Clement

Predictions en la naissance de Catherine.

Clement qui les y vouloit retenir. Ceste prediction ne s'estoit peu du tout celer, car Clarice de Medicis sa tante, femme de Philippe Srossé, ennemie formelle de ces Medicis, qu'elle tenoit pour bapartards, auoit entendu le tout, & quelques autres aussi qui ne tenoyent pas compte de le celer. Donc ceux qui en oyoyent parler, n'imaginans pas qu'elle deust iamais estre marieé si haut, pensoyent qu'elle deust estre occasion de la ruine de leur ville; & ce d'autant plus que Clement demandoit tousiours en premier lieu sa niepce Catherine. Là dessus fut assemblé le Conseil. Les vns furent d'avis de la mettre dans vn panier, & la pendre sur le rampart entre deux creneaux, afin que quelque cannonade l'emportast: mesmes y eut quelque prescheur qui exhorta publiquement les seigneurs à ce qu'ils s'en desfissent de telle sorte. Les autres, de la mettre en un bordeau quand elle seroit en aage. Aucuns, de l'oster aux Religieuses qui l'auoyent en garde, & la mettre au Couuent des emmurées, afin qu'elle n'en sortist iamais. Tous d'vn accord, de ne la rendre point à son oncle. En fin, la plus douce sentence en apparence, & en effect la plus cruelle fut suyvie, qui fut de la laisser es mains des Religieuses qui la gardoyent, comme de fait elle y demeura, tant que la ville se rendit.

Paul Iou:
liure 29.

Mariage
de Catherine
avec
Henry se-
cond.

Clement en auoit fait feste au Prince d'Orange pendant le siege. Si tost qu'il en est depesché, il la presente ores à Francois Sforce Duc de Milan en faueur de l'Empereur, ores à vn autre. Finalement, vn desir extreme de vengeance pratiqua l'infortuné mariage qui s'ensuit. Le Roy François premier n'estoit gueres content de la rigueur que l'Empereur luy auoit tenuë en sa prison, & es
traitez

traitez faits auant que fortir. Le Pape Clement estoit irrité de ce qu'on l'auoit rançonné au sac de Rome, entrepris (comme il disoit) par la conuenance del'Empereur, qui tout freschement encor auoit (comme arbitre accepté des parties) adiugé au Duc de Ferrare la ville de Modene, que Clement pretendoit sienne. Tous deux donc se vouloyent venger, mais ils se desfioyent aucunement de leurs moyens, & auoyent afaire l'vn de l'authorité Papale, l'autre des forces de France. Le Roy luy fait tenir propos par les Cardinaux de Tournon & de Grandmont du mariage de Henry Duc d'Orleans lors son second fils, avec Catherine sa niepce. Clement le desiroit si fort, qu'il ne pouuoit croire que ce fust à bon escient. Il descouure ceste negotiation à l'Empereur, à qui il feignoit de ce fier, pour l'alliance confirmée par le mariage de sa fille naturelle avec Alexandre de Medicis. L'Empereur luy respond que s'il faisoit mine de presser cest afaire, il apparceuroit tout clerement que ce n'estoit qu'vn amusoir. Mais Clement preste si bien l'afaire, que les pouuoirs de contracter sont enuoyez, & tost apres les accords passez, esquels le mariage de Catherine fut assigné sur vne vaine & pernicieuse esperance des Duchez d'Vrbain & de Milan, que le Pape aideroit à recouurer, & sur Parme, Plaisance & Modene, qu'il y deuoit adioindre par autres peu asseurez moyens, desquelles entreprises nous n'eusmes onc que ruine en France. Aussi, auant les pourparlers de ce mariage, Clemēt auoit tousiours destourné le Roy de telles entreprises. L'Empereur se trouue deceu de son opinion, & entre en doute que ce mariage ne luy apportast quelque trouble en Italie. Pourtant il enuoye solliciter Clement de

Gucciar.
liure 20.
Paul Ioue
liure 31.
Martin du
Bellay
li. 4.

Gucciar.
liure 15.
et 16.

de ses promesses, & l'aduertit de ne prester pas l'oreille à toutes les promesses des François. Clement respond que la Chrestienté estoit fort desvnie, tant pour la multiplication des Lutheriens en tous endroits, que par la reuolte du Roy d'Angleterre : que pour la revnir, l'alliance d'un si grand Roy luy estoit du tout necessaire. Mais que pour ce mariage l'Empereur ne devoit estre en peine, que Clement aimoit mieux estre arbitre de paix, qu'auteur ni fauteur de guerre. Et qu'au reste il auoit baillé aux François vne femme qui brouilleroit tout leur estat. Son dire pouuoit bien estre fondé sur la prediction de ses Astrologues : mais ie pense qu'il eut esgard aussi au naturel de sa race & de soy-mesme, ce qui luy faisoit concevoir telle opinion de sa niepce. Finalement le mariage fut consommé à Marseille l'an mil cinq cens trente trois, où le Pape & le Roy s'entreurent. Et ne peut onc Clement s'en bien asseurer, qu'il ne les eust veus coucher ensemble. Voila les aduertissemens du ciel, les predictions des Astrologues, le iugement du Pape son oncle auteur de ce mariage. La voila eschappée du Conuent, du Canon, du Bordeau, pour estre mariée à vn fils de Roy de France, lequel pouuoit bien predire aussi de bon costé,

Entrez chez moy, femme de mauuais nom,

Pour ruiner mes fils & mon renom.

Il faut voir maintenant comme elle a bien sceu accomplir ce qu'on auoit predict d'elle, & si en rien elle a degeneré de sa race. Ie ne veux point m'arrester à ses premiers ans, ni m'enquerir de ses plaisirs secrets. Seulement diray-ie qu'en sa plus tendre ieunesse elle a tousiours monstré des signes euidens d'un esprit tres-ambitieux, & suiuet
en-

entièrement à ses volonte. On sçait les grandes & fortes presomptions qui sont contre elle , d'avoir fait empoisonner le Dauphin François, aîné du duc d'Orleans son mary. L'envie enragée qu'elle luy portoit pour le voir fort aimé du Roy, & honoré de toute la noblesse François, pour ses vertus vrayement Royales : la jalousie qu'elle fauoit estre entre ces deux freres , la familiarité qu'elle avoit avec ceux qui furent soupçonnez de ce meschant acte, en feront penser plus que ie n'en dis. Puis apres, monseigneur François Duc d'Anguien venant en reputation à cause de ses prouesses , on fait comme elle luy fut secrettement ennemie, les impressions qu'elle dresseoit contre luy en la teste du Roy Henry son mary lors Dauphin, tant que Corneille Bentivole l'en depescha à la Roche-guion. Comme estant sur le point d'estre repudiée & renvoyée en Italie, tant à cause que nature l'avoit comme condamnée à ne porter iamais enfans : que pour apparences de son mauvais naturel, elle gagna la grand' Seneschalle, depuis Duchesse de Valentinois, afin qu'elle l'entretinst en grace avec monsieur le Dauphin son mary, & n'eut honte d'estre comme maquerelle, pour parvenir à son intention. Veritablement voila des actes enormes, & des grandes arres du mal qu'elle nous a fait depuis. Toutesfois ce ne sont que roses & boutons (comme on dit) à comparaison des espines dont elle nous a piquez de toutes parts, quand elle s'est veüe avoir entrée au gouvernement. Et c'est là que ie prie chascun d'arrester principalement sa veüe, s'uyvant le dire des anciens, qu'au gouvernement, plus qu'en aucune autre chose, on connoit le naturel d'une personne.

Empoisonnement du Dauphin François.

*Ambition
de Cathé-
rine.*

Après la mort de François premier, & qu'elle se vit mere par les artifices dont tous ont ouy parler, s'apperceuant hors de danger d'estre renuoyée chez ses parens, elle tascha par tous moyens de se fourrer au gouvernement des affaires, & pour y parvenir, faisoit la cour à monsieur le Connestable, afin d'y mettre vn pied par son moyen, puis apres tout le corps par ses propres subtilitez. Or combien que monsieur le Connestable n'en eust pas grand' envie, si en touchoit-il tousiours quelque mot au Roy Henry, pour contenter l'importunité de ceste femme. Mais à tous coups qu'il en ouvroit la bouche, il recevoit des responses froides & ambigues: & y en a plusieurs qui savent qu'un iour le Roy s'ennuyant de ce que monsieur le Connestable luy en battoit si souvent l'oreille, respondit en ces mesmes termes, Vous ne conoissez pas bien le naturel de ma femme: c'est la plus grande broüillonne du monde: adioustant qu'elle gasteroit tout, si on luy donnoit entrée au gouvernement. Si ne peut-il toutesfois tant faire qu'elle n'y fust aucunement introduite, pendant le voyage d'Alemagne. Mais ce fut pour si peu de temps & avec si bonne bride, que le public n'en recut dommage: ioint qu'elle vouloit (à la mode de son pays) se monstrier bonne mesnagere en peu, pour desrober chose d'importance: & craignoit de desgouster les personnes de son gouvernement des l'entrée.

Le Roy Henry mort (qu'elle ne pleura pas longuement) François son fils aisné vient à la Couronne. Il favorisoit fort messieurs de Guise oncles de la Roïne d'Escoffe sa femme, & se deschargeoit sur eux presque de tous ses affaires. Or tenoyent-ils fort peu de conte de Catherine de Medici,

cis, & luy dōnoyent la moindre entrée au gouvernement qu'il leur estoit possible : d'autant (disoient-ils) qu'il estoit plus aisé & plus à propos deluy en fermer la porte, que de l'en chasser quand elle y feroit entrée. Elle donc voyant les Princes du sang vn peu reculez, & les principaux Officiers de la Couronne mal contens, monstrant d'estre marrie qu'on les traitast ainsi, se resoult à part soy de les mettre en colere pour ce gouvernement, afin d'y entrer sous ombre de se faire arbitre de leurs differens. Elle s'adresse à feu madame de Montpensier, dame de grand entendement, qu'elle sembloit aimer par dessus toute autre : se plaint que le gouvernement est osté aux Princes du sang, legitimes administrateurs d'iceluy, & commis à des estrangers : se plaint aussi du reculement de monsieur le Connestable & de ses enfans, mesmes de ses neueux de Chastillon, ausquels elle desiroit s'adioindre, comme il sembloit : du peu d'autorité qu'on laissoit aux principaux Officiers de la Couronne apres leurs grands services : du peu de conte qu'on faisoit d'elle mesme, femme & mere de Roy : appelle en termes expres le gouvernement de messieurs de Guise vne vsurpation tyrannique, & vn commencement pour s'emparer de la Couronne, sous pretexte de la succession de Charlemagne, pour l'aneantissement des plus grands. Il sembloit que quelque grand zele du bien public la poulsast. Elle savoit d'autre part que madame de Montpensier adheroit des lors à l'opinion des Lutheriens, & que sur la fin du regne du Roy Henry, on en avoit descouvert vn grand nombre en France, aucunement supportez (ce sembloit) par quelque Princes du sang. Pourtant fait elle mine

*Catherine
cause de
l'entreprise
de d'Am-
broise.*

de haïr les rigueurs qu'on leur tenoit, veut connoistre les fondemens de leur doctrine, & montre avoir bonne envie d'y estre instruite, se fait recommander à leurs Consistoires, leur promet toute aide & faveur, comme si elle n'eust desiré que leur avancement. Madame de Montpensier, à son instance, communique ce propos au Roy de Navarre & au Prince de Condé: pareillement en fait ouverture à monsieur le Connestable par l'entremise de Charles de Marillac Archevesque de Vienne, ensemble à plusieurs autres Seigneurs, qui (selon son iugement) y a voyent interest.

Ils avoyent tous quelque occasion d'y prester l'oreille, & eussent bien desiré de voir cest afaire acheminé de bonne sorte: mais connoissans que ce qui mouvoit la Royne d'entrer en telle deliberation, estoit son naturel suiet à brouiller tout, ils ne s'en voulurent mesler à son adueu, & ne s'y monstrerent pas fort eschauffez. Ce neantmoins le bruit de la volonté qu'elle avoit de favoriser vn changement, coula tellement, qu'en fin quelques vns conclurent de s'en servir. De là nasquit l'entreprinse d'Amboise, conduite par deux sortes de gens: les vns mal contens du gouvernement, les autres Lutheriens, mal contens des extremes rigueurs qu'on leur tenoit: tous deux enhardis, principalement par la faveur qu'ils avoyent entendu qu'elle leur portoit, s'ils pouvoient (à quelque prix que ce fust) desemparer messieurs de Guise du gouvernement. Or, comme chascun scait, l'issue de ceste entreprise fut tres-malheureuse, pour les entrepreneurs d'icelle. Au moyen dequoy, la Royne voyant sa deliberation n'avoir eu de ce coste-là tel succez qu'el-

*Catherine
change d'a-
vis voyant
ses desseins
mal succe-
der.*

le desiroit , prend vne resolution contraire & bien convenable cependant à son esprit. C'est qu'elle delibere pour avoit le maniement , se ranger avec messieurs de Guise , & s'accommoder à leur volonté , puis qu'ils estoient si bien en possession du gouvernement , qu'on ne les en pouvoit deietter. Pour les gagner , elle crie la premiere & le plus haut contre ces entrepreneurs , elle fait semblant de croire qu'ils avoyent conspiré contre elle , voire contre le Roy mesme : assiste à leur supplice , pour monstrier qu'elle l'approuvoit. Outreplus , pour leur complaire en toutes façons, amadouë si bien le Cardinal de Bourbon , qu'elle luy fait amener le Prince de Condé son frere en prison estroite. Entre en grandissime amitié & privé avec le Cardinal de Lorraine , qui menoit tout : & chascun scait par quels moyens & sur quoy ceste familiarité fut fondée. Elle fait empoisonner le Vidame de Chartres en la prison , lequel voyant que ceste femme faisoit mourir ceux que paravant elle avoit mis en besongne , s'escrioit souvent qu'elle seroit la ruyne de ce Royaume. Brief elle cherche tant de moyens pour les gratifier, qu'elle propose sans aucune honte , qu'on ne feroit point de tort aux Princes du sang de France, quand apres le premier Prince du sang marcheroit le premier de Lorraine, apres le second le second, & ainsi consequemment des autres : chose que iamais (comme ie pense) messieurs de Guise n'eussent d'eux mesmes voulu penser , ni oser entreprendre. Ce n'estoit pas qu'elle aimast plus vne religion que l'autre, ou messieurs de Guise en general plus que les princes du sang & naturels officiers de la couronne : mais pour entrer au gouvernement de

*Impudence
de Catherine.*

nostre royaume , qui estoit tout ce qu'elle desiroit. La voila, comme il appert, cause du premier trouble qui depuis semble avoir semé tous les autres.

Le Roy François second vient à mourir, & luy succede Charles neufiesme dernier decedé, aagé d'onze à douze ans, prince de bon naturel, si elle n'eust employé tous moyens à le corrompre. Or tendoit elle à gouverner pendant sa minorité: mais elle craignoit que le Roy de Navarre, premier prince du sang, maieur d'ans, voulust se saisir du gouvernement qui de droit luy appartenoit, sans luy en faire part: & ce d'autant plus qu'elle le voyoit bien d'accord avec monsieur le Connestable & ses neveux de Chastillon, & autres principaux officiers de la Couronne. Elle gaigne donc le Roy de Navarre par se monstrier affectonnée à la delivrance & iustification du Prince de Condé son frere. Elle fait gaigner ceux de Chastillon par madame de Montpensier, qui y alloit à la bonne foy, pensans avancer sa Religion, à laquelle eux adheroyent dès quelques années auparavant: monsieur le Connestable par sesdits neveux, qu'alors il aimoit & croyoit beaucoup. Tellement que le Roy de Navarre, partie de son mouvement, partie par le conseil de ses amis, comme il estoit facile de son naturel, & peut estre plus adonné à ses plaisirs qu'au profit du public, condescend facilement à ce poinct, que luy & la Royne manieroyent par ensemble les affaires du Royaume, par le conseil des Princes du sang, principaux officiers & conseillers de la Couronne. C'estoit desia beaucoup gaigné, mais cela ne luy sembloit rien, car elle vouloit estre seule, & le throne
du

*Catherine
gouverne
avec le Roy
de Navarre.*

du gouvernement estoit trop estroit pour son ambition.

On vient peu de temps apres à continuer l'assemblée des estats encommencée sous François second , où ceste femme sceut si bien iouer son roole , qu'elle vint à bout de son intention , quoy qu'es Estats particuliers des provinces on eust deferé le gouvernement au Roy de Navarre. Mais voicila ruse. Le Roy de Navarre favorisoit sous main les Huguenots , dont le nombre sembloit alors fort grand , & plus grand qu'à la verité il n'estoit , pour le bruit qu'on en faisoit par toutes les villes , & à cause des gentils-hommes qui s'y adioignoient de iour en iour. Or entreprend-elle de les favoriser sous main , en telle sorte qu'ils eussent recours à elle plustost qu'au Roy de Navarre , comme à celle dont ils tireroient plus de support.

Ainsidonc elle fait des demonstrations routes ouvertes de ne trouver point leur doctrine mauvaise , fait prescher devant elle quelques vns tenus de long temps pour Lutheriens , comme l'Evesque de Valence, Bouteiller, & autres, dont plusieurs Catholiques se scandaliserent fort. Mais qui plus est, elle communique secretement avec les plus apparens de leurs Ministres , lit leurs remonstrances & livrets , reçoit volontiers leurs requestes, promet tout avancement à leurs affaires, se fait recommander à leurs Eglises & consistoires , leur fait livrer argent pour les frais des voyages des Ministres arrivans de toutes parts au Colloque de Poissi : mesmes leur donne à entendre qu'elle veut faire instruire le Roy son fils & messeigneurs ses enfans en leur religion. Appelle & oit fort particulièrement Pierre Martyr Floren-

*Catharine
gaigne les
Huguenots
pour gou-
verner seu-
le.*

tin, l'un des plus doctes entre les Lutheriens, sur les points de la religion dont on estoit en different. Il laisse iuger à tout bon Catholique, quel acte estoit cestuy-ci, veu que le Huguenots avoyent tousiours esté condamnez par les Roys precedens, & n'avoient point encore obtenu d'edit, par lequel leur fust permis de vivre librement en leur religion. Par ces subtilitez gaigna-elle le Prince de Condé, les trois freres de Chastillon, & tous ceux qui desiroyent changement en la religion: tellement que par leur confession elle faisoit plus pour eux que le Roy de Navarre, & en leurs affaires s'adressoyent plus volontiers à elle qu'à luy. Cependant elle ne laissoit pas de faire bonne mine à tout le monde, & dire en derriere aux Catholiques que ce n'estoit que pour eviter la division qu'elle faisoit cela: comme ainsi fust qu'il ne luy chaloit quelle religion fust ruinée ou establee, pourveu qu'elle parvinst à son but, qui estoit de gouverner.

*Catherine
endort le
Roy de Na-
varre.*

Pour y arriver encores plus tost, elle connoissant l'humeur du Roy de Navarre, l'amusoit soigneusement aux plaisirs de la Cour. Il faisoit l'amour à la damoiselle du Rouet, l'une des filles de la Roynie. Elle commande donc à sa damoiselle d'entretenir c'est amoureux, & luy complaire en tout ce qu'elle pourroit, afin qu'oubliant les affaires, il mescontentast chacun: comme, de fait elle en vint à bout par ce moyen. En somme, elle s'insinue si subtilement, que non obstant les oppositions d'aucuns des deputez des Estats, fondées sur l'autorité de nostre Loy Salique, & les mauvais succez du gouvernement des femmes en ce royaume, le Roy de Navarre y condescendant par nonchalance,

& les deputez s'y rendans moins restifs, par le peu de soin qu'ils voyoyent en luy, le gouvernement est deferé à la Royne, comme personne qui procureroit le bien du Roy son fils, & par consequent de son royaume, comme vne vraye mere. L'Amiral de Chastillon & le sieur du Mortier en porterent la parole aux Estats, dont ils ont esté recompensez (comme tous ceux qui autresfois ont fait service aux Medicis) l'un de mort, l'autre de haine. Voila comme pour son bien particulier elle favorisa les Huguenots, & par ses faveurs les fit multiplier en ce royaume, les enhardit à prescher publiquement, & sortir des cavernes pour se monstrier par les villes: non pout opinion qu'elle eust plus à leur religion qu'à aucune autre, comme depuis est assez apparu, mais pour oster le parti des Huguenots au Roy de Navarre son compétiteur. De fait elle fut en partie cause que l'edit de Ianvier, qui leur permettoit libre exercice de leur religion par les fauxbourgs de toutes les villes de ce royaume, leur fut accordé: fondement que depuis ils ont bien sceu retenir pour se iustifier de toutes les guerres civiles. Mesmes quand apres cest edit les Huguenots de Roüen se retirerent de la ville où ils s'assembloyent pour faire les presches, & s'assembloyent aux fauxbourgs, afin d'obeir, elle fit grand semblant de le trouver mauvais, disant qu'ils se devoient faire prier, & que si grande facilité leur porteroit à l'avenir grand preiudice.

Or ce n'est point assez de gouverner. Elle ne veut point avoir de contrerolleurs. Monsieur le Connestable avoit acoustumé de la rabrouer. Et messieurs de Guise pendant le regne de François second l'avoient tousiours tenuë basse

Moyen de chasser du conseil le Connestable & ceux de Guise.

& de court. Il faut donc s'auiser de quelque voye indirecte pour les faire sortir du conseil. Les États estoient tous confus & esbahis de voir tant de dettes publiques, veu l'argent que les Roys defuncts avoyent tiré de leur peuple, & eussent eu bonne envie d'en demander les contes à ceux qui en avoyent eu le maniemment & rechercher les dons immenses: cela ne se pouvoit faire sans fascher monsieur le Connestable, (qui toutes fois avoit déclaré vn iour tout haut qu'il estoit tout prest de sa part, & que qui se sentoit rogneux se devoit grater) messieurs de Guise, & monsieur le mareschal de S. André, qui avoyent eu la principale autorité sous les Roys defuncts: ce que les États n'osoient faire sans support. Elle les sollicite donc sans faire instance, leur promet toute aide & support pour chose qui sembloit si raisonnable, & fait tant que les États deliberent de faire rendre conte à ceux qui avoyent administré le royaume sous les Roys precedens, & ce devant personnes notables deputez à ce faire par l'assemblée des États: & que pendant icelle reddition de contes, ceux qui s'y trouveroyent suiets n'entreroient point au conseil. Voyla ce luy semble sa partie bien faite avec le Prince de Cond., ceux de Chastillon & tous les Huguenots de France, qui multiplioient à veüe d'œil par ses faveurs qu'elle leur portoit. Mais voici tout incontinent vne autre partie qui se dresse pour s'opposer à la sienne. Le Roy de Navarre s'apperçoit que pendant qu'il s'amuse à l'amour, la Roynel'avoit a demi desarçonné. On le luy imprime en la teste tant qu'on peut. Il commence donc à s'en fascher à bon escient, & à l'en vouloir empescher. Paravant il se gouvernoit en partie par ceux de Chastillon:

maintenant il les desdaigne comme auteurs presque du gouvernement de la Royne, & se declare leur ennemi ouvert. Il avoit chassé fort indignement de la Cour le mareschal de S. André, pour quelques torts pretendus de luy pendant le regne de François second. Or pource que le Mareschal estoit aussi en mauvais mesnage avec la Royne, le Roy de Navarre se racoste de luy. Sur ces remunerements, messieurs de Guise malcontents du peu de conte qu'on fait d'eux, & des grands contes qu'on leur demande apres tant de services, pensent de faire valoir ceste occasiõ. Et pourtant ils luy donnent esperance du royaume de Sardagne en recompense de celuy de Navarre, l'asseurans de faire advouer au Pape le divorce qu'il desiroit faire avec sa femme, & le marier avec la Royne d'Escoffe leur niepee. En ce mesme temps aussi vn certain Jurisconsulte nommé Balduin le vint trouver, & servit de soufflet ausdits sieurs de Guise pour desgouster ce Roy de la Religion des Huguenots, à laquelle il adheroit auparavant; tellement qu'en peu d'heure on le vit oublier toute la haine que peu au precedent il portoit à messieurs de Guise, & abandonner les Huguenots. Monsieur le Connestable d'autre part voit que les Huguenots s'augmentent à veüe d'œil, & qu'aussi on ne cherche sinon à se defaire de luy par moyens obliques. Il pense d'y donner ordre, & tant pour l'affection qu'il portoit à l'Eglise, comme issu du premier Chrestien de France, que pour se maintenir contre les desseins de la Royne, se rallie tant plus estroittement avec le Roy de Navarre, & fait son appointment avec messieurs de Guise. Voila vne autre partie dressée du Roy de Navarre, de monsieur le

Con-

Connestable , de messieurs de Guise, & du mareschal de S. André: tant pour s'opposer au gouvernement de la Royne qui les vouloit abaisser & aneantir: qu'à l'augmentation des Huguenots, auxquels elle prestoit la main.

*Catherine
cause des
premiers
troubles.*

Ces parties ainsi faites , on ne tarda gueres à voir vn terrible ieu. C'estoit à qui se rendroit maître de Paris & de la Cour. Elle voyant que son autorité alloit donner du nez en terre , pense qu'il faut opposer à ce danger eminent les Huguenots qu'elle auoit tant favorisez : & qu'eux arrestez a la conservation de la liberté de leurs consciences, sans prèdre de si pres garde à ces matieres d'estat, luy seruiroyent d'archers de garde, ou plustost de marche pied pour demeurer debout , & voir toujours par dessus les autres. Partant appelle le Prince de Condé à Paris, lequel y entre accompagné de quelques gentils-hommes ses amis: mais monsieur le Connestable y estant arriué tost apres , s'y rendit le plus fort par l'autorité qu'il y avoit. Or elle fait que le Prince de Condé advertit ses amis de venir en Court , pour se tenir pres de la personne du Roy: mais messieurs de Guise y arriuerent les premiers, qui les garderent d'en approcher. Cependant elle pleure, elle se plaint, & se tourmente que le Roy son fils & elle sont prisonniers entre leurs mains: qu'on luy a voulu desrober son second fils pour le mener en Lorraine: escrit au Prince de Condé qu'il prenne les armes, qu'elle luy recommande la mere & les enfans, & qu'il n'endure point qu'on les tienne ainsi miserablement en prison. Luy se voyant autorisé d'elle, se va mettre dedans Orleans, prend plusieurs villes à l'adueu des plaintes qu'elle luy faisoit , assemble ses amis de toutes parts , & luy fait

fait prendre les armes par tous les coins du royaume : ce qui est trop certain que sans elle ni luy ni ceux de Chastillon n'eussent iamais osé entreprendre. Sur ce elle voyant que le Prince n'estoit pas assez fort pour la deliurer de là , & que la presence du Roy fortifioit infiniment le parti de ses aduersaires, elle temporise doucement, & se veut rendre arbitre entre les parties. Cependant toutesfois ce ne sont que messagers vers le Prince de Condé, lettres secretes, entreprises cachées, tous propos contraires à ce qu'elle disoit ou escrivoit ouvertement à l'instance & en faveur du parti Catholique.

Elle prie le Prince de Condé de continuer, laissant de ramentevoir tellement au Roy le service qu'il luy fait, que iamais ne l'oubliera : l'advertit de ne prendre pied sur lettre qu'on luy face escrire par le Roy ni par elle, estans leurs vouloirs captifs avec leurs corps : iusques là , qu'une fois se voyant tenue de trop pres par messieurs de Guise & les autres seigneurs Catholiques , elle fut sur le point de se desrober & emmener le Roy à Orleans , où estoit le Prince de Condé, si le sieur de Serlan , qui est aviourd'huy son premier maistre d'hostel, ne l'en eust destournée. Ceci fait que le Prince de Condé demeure ferme en sa deliberation , ceci luy conserue son autorité & luy entretient ses forces, mesmes luy fait avoir secours d'hommes & d'argent tant d'Allemagne que d'Angleterre, à l'adieu de ces lettres qui testifioyent qu'il estoit armé pour delivrer le Roy de captivité, & par son exprez commandement. Et nous a valu payer ceste armée: tellement qu'au lieu que le Prince de Condé fust incontinent venu à composition, elle fit tirer la guerre en
grande

grandelongueur, & enaigrit les cœurs des vns contre les autres. En ce poinct demeura elle, entretenant les Catholiques de bonne mine, & les Huguenots de belles paroles, tant que le Roy de Nauarre son competeur fut tué deuant Rouen, de la mort duquel elle fut extremement ioyeuse & luy, autrement bon Prince, pour n'auoir sceu garder le rang auquel Dieu & les Estats du royaume l'appeloyent, perit pauvrement, & fera sa memoire desagreable pour auoir ainsi perdu le cœur au besoin.

*Catherine
deuient Ca-
tholique.*

Or, comme elle n'a parti que son ambition, ceste mort luy fit changer de dessein tout à coup. Vous l'auiez veüe Huguenotte à l'éuie du Roy de Nauarre: maintenant vous la verrez Catholique en depit du Prince de Condé. Tant que le Roy de Navarre son competeur au gouvernement vescut, elle fauorise le Prince de Conde son frere contre luy, & par mesme moyen les Huguenots desquels il estoit chef. Maintenant puis que par mort elle s'en voit deliurée, & peut tenir, sans contredit, le premier lieu au parti Catholique, & que d'ailleurs le Prince de Condé vient à estre le plus proche du sang, & du gouvernement par consequent, craignant qu'il ne querelast ce droit, estant deuenu le plus fort, soudain elle deuiet son ennemie: tellement que le stile de ses lettres & propos est tout autre qu'il n'estoit trois iours au parauant. Elle luy auoit fait prendre les armes, qui l'auoyent rendu ennemi déclaré de plusieurs grands, & odieux à toutela France: maintenant sans propos elle les luy veut faire quitter, & rendre toutes les villes qu'il tenoit. A son refus luy fait la guerre à toute outrance, au lieu que parauant elle fauorisoit ses armes: bref, n'a plus autre dessein

dessein que de le ruiner par le moyen des Catholiques, qu'elle encourage pour cest effect afin de les choquer, & casser les vns par les autres, ou (pour le moins) en ruinant le party des Huguenots, affoiblir tant qu'elle pouroit celuy des Catholiques. Pour commencer elle fait enuoyer au prince de Condé par vn Milanois, nommé Maître René, son parfumeur, vne pomme de senteurs qui estoit empoisonnée: & n'eust esté que le Chirurgien du Prince, nommé le Gros, s'en doutant, à cause du lieu d'ou ce present venoit, la luy osta des mains, & la voulut sentir, dont il deuint tout enflé par le visage: il n'y a doute que ce Prince eust senti aux despens de sa vie, que les presens des amis & ennemis sont autant contraires que la vie & la mort. Vn chien auquel on fit manger des raclures de ceste pomme avec du pain, en tomba tout roide mort. Donc se voyant frustrée de ce costé, suyuant son axiome.

Il faut tout tenter & faire,

Pour son ennemi desfaire,

elle continue la guerre: & considerant que son appetit de dominer ne pouvoit prendre ferme racine qu'en arrachant du monde ceux qui la costoyoyent de trop pres à son gré, contre l'avis de tous les seigneurs qui auoyent charge en l'armée, notamment de monsieur le Connestable & de messieurs de Guise, qui apperceuoyent à peu pres ou elle tendoit, fit donner la sanglante bataille de Dreux, en laquelle tout le royaume perdit infiniment, & elle seule gagna la victoire. Nous y perdismes de nostre costé monsieur de Neuers, monsieur le Marechal de S. André, monsieur de Montbrun, monsieur d'Annebaut, & infinis gentilshommes de nom & de valeur. Les Huguenots
assez

assez peu de gens de nom. Elle y perdit tous ces seigneurs-la, dont elle estimoit la perte vn grand gain pour elle, eut en ces mains le Prince de Condé prisonnier, & monseur le Connestable, qu'elle redoutoit plus que nul autre pour sa liberté de parler, és mains des Huguenots. Restoit monsieur de Guise, dont elle eust bien voulu estre desfaite. Pour y paruenir, ou luy va mettre la rage sus, & le faire estimer l'auteur & seul poursuyueur de la guerre, elle le mene assieger Orleans, où estoit le sieur d'Andelot avec tel nombre d'hommes qu'il eust esté mal-aisé de la prendre sans merueilleuse perte des nostres, mais d'autant plus grand gain pour elle, comme il avint, monsieur de Guise y ayant esté tué par Poltrot en la façon que chascun scait. Si elle en fut aise ou marrie, les freres de ce pauvre seigneur le conurent bien. Et elle ne se peut tenir de dire à monsieur le Prince de la Roche-furyon, qu'elle avoit perdu vn des hommes du monde qu'elle haïssoit le plus. Et au Prince de Condé lors prisonnier, qui luy disoit que parla mort d'vn tel homme le royaume estoit deschargé d'vn pesant fardeau: S'il est (respondit elle) par tel le mort soulagé d'vn pesant faix, mon cœur l'est de plus de dix. Voyla la recompense de tant de hazars, voila le gré qu'on luy a sceu pour avoir perdu la vie pour le service d'elle, voila la bonne volonté dont peuvent avoir herité les enfans de ce seigneur. Tel gré ont eu tous les autres qui ont fait service à ceste femme, & tel aussi le devons nous tous attendre. Cependant pour appaiser les Catholiques, mettre la rage sus à l'Amiral, qu'elle hayssoit mortellement pour le conoistre homme de conseil, & qui pourroit servir au Prince de Condé, enflammer au ssi vu party contre l'autre

*Catherine
se ressonit
de la mort
du Duc de
Guise.*

pour

pour les entre-casser, elle fait tirer Poltrot à quatre chevaux, luy ayant fait dire ce qu'elle voulut, & attribué ie ne say quelles confessions, afin de couvrir plus finement ses desirs. Or eust elle bien voulu ruiner les Huguenots : mais l'Amiral s'estoit fait maistre de la Normandie, avoit payé ses Reistres, & les ramenoit vers Orleans, en intention de donner bataille. Nous n'avions plus de chef bien autorisé pour la soustenir, & la perdât comme il y avoit bien grand danger, le Prince de Condé eust esté deliuré, qui, peut estre, eust voulu gouverner. Par tant elle se resout de faire la paix, & attendre vn temps plus propre de se despescher des autres. Le Prince de Condé estoit dès lors amoureux de la damoiselle de Limueil, l'une de ses filles, qu'elle luy avoit baillée pour le desbaucher, comme l'ambition trouve tout loisible, pourveu qu'elle ataigne à ses desseins. Il s'ennuyoit en prison, aussi faisoit monsieur le Connestable. En peu de iours donc elle bastit la paix, & la haste tellement, que le Prince de Condé n'eut pas le loisir d'envoyer vers l'Amiral pour luy en communiquer : elle se servant de ceste soudainereté pour vne autre consideration, & faisant (comme on dit) d'une pierre plusieurs coups. C'est que ceux qui orroyent parler de paix & verroyent chascun se retirer si tost apres la mort de monsieur de Guise, attribuassent à ce seul seigneur tous les maux de la guerre, comme ia on avoit commencé, & que luy seul en emportast la malediction, puis que incontinent apres son decez on voyoit la paix rentrée au royaume.

Par ceste paix' exercice de la Religion fut accordée aux Huguenots, non toutesfois du tout

*Pourquoy
Catherine
fait la
paix.*

si ample que par l'edit de Ianuier. Aussi leurs armes furent aduouées & iustificées, & leurs estrangers payez des deniers du royaume. Les Anglois vouloyent retenir le Haure de grace : mais il fut repris par vne armée dressée à ceste fin, de Catholiques & Huguenots, le Prince de Condé y estant en personne, & chascun monstrant à l'ennemi que'il vouloit faire service au Roy. Au retour, la Royne fit declarer maieur le Roy son fils aagé de quatorze à quinze ans, encor que aucuns estimaissent que c'estoit trop tost, & contre les exemples passez. Or est-il bien aisé de iuger à quelle intention elle le faisoit. Le prince de Condé avoit fait quelque mine de se vouloir introduire au gouvernement, & elle luy avoit mis en teste le Cardinal de Bourbon son frere aîné, disant que pour estre d'Eglise il ne luy appartenoit pas moins de gouverner. Donc pour luy oster toute occasion d'en parler, & aux autres grands de s'opposer à ses pernicieux desseins, & à tous en general de demander que les Estats fussent tenus : suyvant ce qui avoit esté requis de les assembler de deux ans en deux ans pendant la minorité du Roy : elle le fait maieur, afin que par ce moyen elle peust gouverner seule au nom du Roy, auquel elle feroit dire & faire tout ce que bon luy sembleroit. Ce qui apparut des le lendemain par les imperieux propos qu'elle luy fit tenir aux principaux, notamment aux deputez du Parlement de Paris. Comme ainsi soit que nos Roys precedens notoirement maieurs n'ayent iamais pensé leur autorité mieux establee que par celle de leurs principaux officiers, tant des armes que de la iustice. Des lors commença-elle aussi à diminuer l'autorité du privé conseil de nos Roys, où se souloyent de-

*Majorité
du Roy à
quelle fin.*

demener les grands affaires de nostre estat , & à tenir des petits conseils à l'oreille avec deux ou trois personnes de peu de valeur , qu'elle aimoit (comme son oncle Clement) pour ses affaires plus secretes, nommément avec Gondi , sieur du Peron , peu apparavant cleric d'un Commissaire de vivres , & qui par le moyen de sa mere fort conuë à Lyon & en d'autres endroits estant entré en credit , devint gentilhomme en vne nuit, puis guidon d'une compagnie : & pour n'estre pas homme d'espée , ains plus propre à servir en chambre , fut rappellé en Cour , & afin d'estre plus pres de la Royne sa maistresse , créé maistre de la garde-robbe du Roy , depuis Conte de Rets , & ores mareschal de France. Le Roy , cependant , n'entendoit de ses affaires non plus maieur qui mineur , ressemblant à vn personnage muet en vne farce , qui ne sert qu'à se pourmener sur vn eschafaut, où ne dit que ce qu'on luy souffle à l'oreille : aussi ne vouloit elle pas qu'il en sceust d'avantage.

En ses tendres ans elle luy avoit laissé quitter ses precepteurs pour iouer à la roupie , & faire (par vn sinistre presage) iouster les coqs l'un contre l'autre : & quand il est déclaré maieur , au lieu de taindre ceste royale ieunesse en toutes vettus, elle tasche de corrompre son propre fils , & effacer tout son bon naturel. Laisser approcher de sa personne des maistres de iuremens & blasphemes, des moqueurs de toute religion. Le fait solliciter par des maqueraux, qu'elle pose (comme en sentinelle) à l'entour de luy : mesmes perd tellement toute honte, qu'elle luy sert de maquerelle, comme au paravant elle avoit fait au Roy de Navarre, & au Prince de Condé, afin de luy faire ou-

*Nourritu.
re du Roy
quelle.*

blier tout desir de conoistre les affaires de son royaume, en l'enyvrant de toutes sortes de voluptez. Chascun scait ce que ie dis, tellement que i'ay horreur d'en parler d'avantage. Ainsi donc le Roy ne venoit au conseil que par l'importunité de quelques vns, qui à leur grand regret le voyoyent ainsi mal nourri. Pareillement pour mettre le Prince de Condé en mauvaise reputation envers les siens, elle l'entretenoit tousiours aux despens de l'honneur de Limueil, que devint grosse. Et la Royne pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limueil eut bien la hardiesse de luy dire, qu'elle avoit en cela suyvi l'exemple de sa maistresse, & accompli son commandement,

Monsieur le Connestable presque tout seul luy rompoit vne partie de ses desseins, d'autant qu'ayant si long temps gouverné, il ne pouvoit endurer qu'elle fist tout sans luy, ni condescendre aussi à tout ce qu'elle vouloit. Ce la rongeoit son ambitieux naturel: mais rien ne tourmentoit tant son esprit, que de voir ses neveux de Chastillon en bon mesnage avec luy quelque different qu'il y eust: & par toute la France les gentils hommes tant Catholiques que Huguenots, & le peuple mesme se rallier ensemble par le moyen de la paix, & oublier de iour à autre les inimitiez & rancunes de la guerre civile. Or elle craignoit que par le moyen de cest accord les grands ne s'opposassent à son gouvernement par le moyen de la noblesse: les petits par le support des grands au rehaussement des tailles & impôts-qu'elle faisoit iournellement pour fournir à ses dons immenses & despenses excessives, contre ce qui avoit esté promis aux Estats tous en general aux desseins de quelque champignon d'Italie
qui

qui la possedoit , & par elle estoit sur le point d'estre seul gouverneur du Roy & du royaume. Et de fait, desia commençoit-on à en murmurer , Or dautant que les choses susdites ne se pouvoient faire sans nostre entiere reconciliation , ni nostre reconciliation sans quelques années de paix, pour nous acoustumer aux humeurs les vns des autres, elle conclud en son entendement de troubler la paix qui nous reunissoit de iour en iour , & pour ce faire refueiller les querelles de la Religio, qui estoient à demi assopies. Elle fait donc entreprendre au Roy ce beau voyage de Bayonne , où elle despendit infiniment , sous couleur de luy montrer s^{on} royaume , mais en effect pour solliciter les plus remuans es villes & par toutes les provinces, les vns par presens, les autres par caresses, les autres par discours fondez sur la religion , à l'extermination des Huguenots.

*Catherine
cause, des
seconds
troubles.*

En ce voyage elle fit infinis nobles & force chevaliers de l'ordre à l'intention susdite. Vn de ses plus grands efforts fut qu'elle consulta avec le Duc d'Albe des moyens de troubler ce royaume. Je laisse iuger à chascun si vn ancien & capital ennemy des François s'espargnoit à luy faire de belles ouvertures pour nous ruiner.

A son retour apres avoir ainsi donné ordre à ses affaires par tout où elle avoit passé , on vint à Moulins. Or taschoit elle tousiours , suyvant le conseil du Duc d'Albe , de prendre les saumons plustost que les grenouilles : & pource sollicitoit souvent l'Amiral & d'Andelot de venir en Cour où le prince de Condé estoit lors , afin de les pouvoir depescher tous en vn coup. Mais ils s'excusoient tousiours sur la querelle qu'ils avoyent avec monsieur de Guise, qui les empeschoit

(disoyent-ils) de se trouver la , sinon avec danger de leurs personnes. Pour couper ce nœud , elle appelle les deux parties à Moulins, pour faire leur appointment : mais c'estoit en esperance qu'ils se battroyent en quelque rencontre , ou que pour le moins ceux de Chastillon n'auroyent plus d'excuse de ne venir point en Cour , l'accord estant passé entr'eux. En somme elle s'asseuroit bien que tel accord changeroit seulement l'inimitié ouverte en rancune , & peut estre pourroit aussi donner occasion de se desfaire de l'un des partis. Mais ceux de Chastillon y viennent si bien accompagnez , outre ce que monsieur le Connestable les portoit , qu'on ne peut les attaquer , & depuis mesme trouvoient-ils tousiours nouveaux moyens de ne se trouver pas tous ensemble en Cour. La Royne ne les pouvant avoir par ceste ruse , poursuit son principal dessein. Elle fait venir six mille Suisses en France, sous couleur de se donner garde des troupes du Duc d'Albe , qui passoit le long de nostre frontiere pour aller en Flandres, mais en effect pour assaillir au despourueu le Prince de Condé & les Huguenots , veu que les Espagnols estoyent ia passez avant la venue des Suisses , & qu'à tout evenement les François estoient assez suffisans pour les empescher de mal faire. Or au retour du voyage de Bayonne, le Prince de la Roche-furyon meut de compassion des maux qu'il preuoyoit , avoit descouvert au Prince de Condé son parent tant par homme expres que mesme au lict de la mort , l'entreprise concludue à Bayonne contre luy & contre tous les Huguenots, disant que iusques à ce point il avoit celé ceste conspiration, esperant qu'elle se pourroit rompre, & craignant d'estre occasion de renouveler les

trou-

troubles: mais puis que le mal s'acheminoit tousiours, il en vouloit descharger sa conscience, pour ne laisser ruiner si miserablement tant de gens de bien, entre lesquels y en avoit qui luy attouchoyent de pres. Il en pouvoit parler à la verité, ayant fait tout le voyage avec elle, & estant lors au nombre de ses intimes & plus familiers. Mais depuis luy ayant consideré la consequence de ceste entreprise, s'estoit vn peu rapproché du Prince de Condé, pretendan aussi luy faire espouser sa niepce veuve de feu monsieur de Neuers, & luy donner vne partie de son bien. D'autrepart M. le Marechal de Bourdillon demourant à Fontaine bell'eau avoit dit à plusieurs de ses amis qui le visitoyent en sa maladie, qu'il ne regrettoit aucunement de mourir, & qu'aussi bien avant qu'il fust six mois on verroit telle confusion au royaume que nul ne se pourroit assurer de ses biens, ni de sa vie mesme. C'estoyent de grands advertissemens, venans des chefs de l'entreprise. Outre tout cela vn pauvre Huguenot qui s'estoit endormi en la chambre où on tenoit le conseil à Marchais, ouit (estant derriere la tapissierie) discourir tous les moyens d'executer ceste resolution de Bayonne. Les determinations du concile de Trente s'alloient publier. Les Suisses approchoyent la Cour pour commencer vne armée contre ceux qui ne voudroyent point obeir. M. le Duc d'Anjou, poussé par la Royne sa mere, estant à S. Germain avoit prins vne querelle d'Aleman contre le Prince de Condé, iusques à mettre la main à la dague, & à peine mesme en avoit-il peu sortir assez à temps pour fuir vne embuscade, qu'on luy avoit dressée sous ombre d'une chasse. On avoit desia empoisonné le Prince de Portain par vne paire

*Le Prince
de Portain
empoisonné.*

de gands parfumez de la façon de maistre René, & ne taschoit on tous les iours que de suborner quelqu'un pour en faire autant aux autres. Le Prince de Condé voyant tous ces effects de mauvaise volôté, & les preparatifs de l'executer promptement par quelque voye que ce fust, se resoud de prendre les armes avec les siens, ausquels on avoit desia beaucoup retranché de la liberté de leur religion. Et pour vray, ie ne say qui ne l'eust fait, voyant tant de preparatifs. Or d'autant que la Royne luy avoit autresfois persuadé, que tous tels desseins venoyent principalement de messieurs de Guise, il entreprend de les chasser de la Cour, de laquelle toutesfois lesdits sieurs de Guise se retirerent soudainement (comme on dit) sur le premier bruit qu'ils entendirent. Voyla l'estincelle qui alluma les secondes guerres civiles en ce royaume. Nous en donnions le tort au Prince de Condé & aux siens. Mon but n'est point de les excuser, & pleust à Dieu qu'ils s'y fussent portez autrement. Mais qui considerera le danger où estoient leur vies, s'ils eussent attendu tant peu que ce soit, on accusera principalement les mauvais & pernicieux desseins de la Royne, qui contre la foy publique de la parole du Roy, laquelle doit estre la verité mesme, les vouloit exterminer: comme ainsi soit qu'en matiere de combats qui premier met l'espée au poing est coupable, & non qui premier frappe, & en matiere de guerre, qui premier rompt la paix est tenu de tous les maux que fait celuy qui prend les armes pour se defendre contre la violence de l'infraction.

Au partir de Meaux, les Huguenots viennent devant Paris, où le Roy s'estoit retiré. Puis, apres quel-

quelques parlemens, vne bataille se donne, en laquelle plusieurs gentilshommes demeurent d'une part & d'autre. Monsieur le Connestable s'en retourne à Paris, estant blessé à mort. Il estoit peu auparavant ceste journée entré en quelque pique avec le Prince de Condé, en parlementant de la paix, & la douleur d'un coup tout freschement receu, dont il estoit au liect de la mort, suffisoit assez pour l'esmouvoir à quelque vengeance. Non obstant tout cela, tant estoit-il affectionné au bien de ce royaume, & plus enclin à obeir à la raison, qu'à passion aucune tant vehemente qu'elle peust estre, la Roynne venant visiter, il ne luy tint propos que de faire paix, en la plus grand' haste qu'il seroit possible, adioustant ces mots, que les plus courtes folies estoyent les meilleures, c'est à dire les moins dommageables. Il l'exhorta aussi (si elle desiroit le salut de ce royaume) de ne troubler iamais la paix pour quelque chose que ce fust, en luy proposant combien la France s'affoiblissoit d'heure à autre par la perte de tant de noblesse. Mais c'estoyent paroles perdues. Car d'où il prenoit ses raisons pour la paix elle les prenoit pour la guerre: il monstroit la perte, elle trouvoit son gain: & d'où il coniecturoit certainement la ruine du royaume, elle se promettoit son establissement propre.

La voila depeschée de l'homme du monde qu'elle redoutoit le plus, & lon fait quel regrer elle en eut, & comment elle tascha de rendre sa memoire odieuse au peuple de Paris, comme elle avoit essayé de rendre sa vie. Peu de temps apres les Reistres viennent au secours des deux parties. Elle n'estoit point assurée de ceux qu'aimoit le Duc Jean Guillaume de Saxe, par ce qu'il

*Le Conne-
stable ex-
horte Ca-
therine à
la paix.*

estoit gendre de l'Electeur Palatin , & de la confession d'Ausbourg. D'autrepart , le Prince de Condé estoit en esperance de prendre Chartres, & en payer ses Reistres. Sur cecy donc elle se refoud a la paix, en fait moyeneurs ceux de Montmorency , commençant ia sa foy à estre suspecte, accorde aux Huguenots partie de ce qu'ils veulent, promet avec mille sermens de ne la rompre iamais , & la fait iurer solennellement au Roy, comme si c'estoit ieu de promettre en parole de Roy , & petit crime de profaner la foy d'un Prince & Roy treschrestien. Par ce moyen la paix est arrestée en peu temps. Mais on vid incontinent à quelle intention. C'estoit seulement afin que le Prince de Condé rompist son armée , renvoyast ses estrangiers , & les Huguenots du royaume, estans pres de luy, chascun chez soy. ce qu'il fit dans le temps par luy promis. Elle d'autre costé minutoit & dressoit les preparatifs de la guerre, pendant qu'on escrivoit les articles de la paix.

Je croy qu'il n'y a bon Catholique qui ne m'accorde, ou qu'on ne doit rien promettre aux Huguenots, ou qu'on le leur doit tenir. Car ce que nous tenons nostre foy à quelqu'un n'est pas tant pour esgard que nous ayons à sa personne, que pour l'honneur que nous devons à Dieu, lequel est appelé à tesmoin , & pour la discharge de nostre conscience propre. Est c'est vne chose merueilleusement indigne de personnes qui ont quelque goutte d'humanite de se porter enuers Dieu ne plus ne moins qu'enuers le plus grand ennemi qu'on sauroit avoir , voire encor pirement , & plus iniurieusement : car celuy qui veut tromper son ennemi , moyennant

nant la foy qu'il luy iure, donne à conoistre qu'il le craint, mais qu'il ne se soucie point de Dieu. Aussi ne voy-ie que confusion en toutes actions humaines, si la foy qui en est la seule liaison, vient en mespris. Nous avons veu le roy d'Hongrie ruiné, pour l'avoir (à l'instance d'un Cardinal) fausfée aux Turcs. Nous savons comme il nous en print, quand à l'appetit du pape Carafe, nous la mesprisâmes, à l'endroit de l'Empereur: & les histories sont pleines de tels exemples. Il est trop certain que nul ne peut rompre sa foi à qui que ce soit, sans grandement offenser la maiesté de Dieu en son honneur propre. Encores cela est-il moins supportable en un Prince, qui doit estre comme le temple de foy, mesmement à l'endroit de ses suiets, qu'il doit aimer comme un pere ses enfans, & panser comme un vrai medecin, s'ils sont malades.

Or voici comme elle observe & fait observer la paix au Roi son fils. Elle met gardes sur tous les ports, ponts & passages des rivieres, afin que les Huguenots ne se peussent reioindre, obtient vne bulle du pape des le mois de Juillet (la paix s'estoit faite en Mars, & falloit avoir du temps à solliciter la bulle) pour vendre cinquante mille livres de rente du temporel des Ecclesiastiques, avec condition apposée, qu'elles seroient employées seulement à l'extirpation des Huguenots: ce que depuis blasma fort le Chancelier de l'Hospital, disant en plein conseil, que cela preiudicioit grandement à la reputation du Roi, d'autant que delà les estrangiers concluroient que le Roi avoit fait la paix expressement pour tromper les Huguenots. Elle environne les maisons du Prince de Condé, de l'Amiral, & du sieur d'Andelot de compaignies

pagnies de gens de pied, pour les surprendre à point nommé : les chaste de maison en maison, & leur dresse mille embuscades. Finalement envoye le sieur de Goaz en Bourgogne, pour se saisir du Prince de Condé, qui estoit en sa maison de Noyers, & de l'Amiral à Tanlay, par les moyens que lui bailleroit le sieur de Tauanes. Aduint que quelques lettres dudit sieur de Tauanes furent prinſes & apportées au Prince de Condé, par lesquelles il advertiſſoit la Roynes en ces mots, Que la beste estoit aux toiles, & demandoit en quel temps elle vouloit que on executast l'entreprise. Sur ce le Prince partit la nuit, passa la riviere de Loire avec sa femme & ses petits enfans, & se retira à la Rochelle, qui seule estoit exempte de garnison, où il arriva environ le mois de Septembre. Nous voicy (comme vous voyez) enueloppez de plus grands troubles que iamais, par la ſeule desloyauté de ceste femme, qui comme les malicieux barbiers, ne veut iamais laisser referrer nostre playe, afin d'y gagner tousiours.

Mais confidez à quels moyens elle recourut en ce regret enragé de n'avoir peu executer son cruel deſſein.

Les hommes dont la conscience n'a esté de tout amortie ont tousiours abhorré les trahisons: mais en toutes les especes de trahison, ils ont estimé l'empoisonnement tant abominable qu'ils ne s'en ſont voulu ſervir qu'à l'endroit de leurs plus grands ennemis, encor bien peu ſouvent. Mais ce n'est que ieu à Catherine de Medicis. Elle a envoye des Italiens pour empoisonner l'armée du Prince de Condé; & faire tout mourir tout en vn coup, & donne à l'un d'eux pour vne fois dix mille francs,

*Empoison-
ne mens &
aſſiſins.*

francs, afin de les employer en drogues propres. Elle sollicita des serviteurs es maisons du Prince de Condé, de l'Amiral, & d'Andelot pour faire mourir leurs maistres par poison : en attire d'autres pour les assassiner, & à ceste fin leur promet presens & pensions. Et au lieu qu'Agésilas parlant des traistres disoit qu'il iroit les tuer sur l'autel mesmes des Dieux, ceste-ci les esleve aux honneurs : tesmoin l'ordre qu'on ne souloit donner qu'à gens sans reproche, & par lequel on devient frere du Roy, maintenant promis à des traistres & assassins, s'ils peuvent venir à bout des seigneurs sus nommez. En la premiere bataille le Prince de Condé fut pris, estant accablé sous son cheval, & se rendit au sieur d'Argence, lequel luy promit sa foy qu'il luy sauveroit la vie. On envoya vn Montesquiou Capitaine des gardes du Duc d'Anjou, qui contre les loix de la guerre, contre la foy promise, de sang froid, sans respecter le lieu d'où le Prince estoit issu, luy donna par derriere vn coup de pistole dans la teste : tant ceste femme avoit bien sceu pourvoir à tout evenement que ce pauvre Prince n'eschapast. L'Amiral & le sieur d'Andelot son frere se sauvent. Peu de iours apres ils sont tous deux empoisonnez en vn mesme festin, dont l'un mourut, & l'autre fut extremement malade. Celuy qui fut executé pour ce crime confessa que la Royne luy avoit fait faire. Peu apres, elle fait suborner Dominique d'Albe valet de chambre de l'Amiral, qui allant de la part de son maistre vers le Duc de Deux-ponts, avoit esté pris par les nostres : luy fait bailler de la poison fort violence, enclose dans vne escarcelle, & vne bonne espée pour le tuer, ou de l'un ou de l'autre, selon que l'occasion

se presenteroit. Ce miserable fut descouvert, convaincu & executé publiquement, apres avoir tout confessé. Elle ne desiste point pourtant, ains sollicite tellement Maurevel, qu'il entreprend de tuer l'Amiral. Ne le pouvant faire sans grand danger il tue le sieur de Movy son Capitaine & bien-faicteur.

Elle fait donner à cest assassin pension sur l'hostel de ville de Paris, pour l'accourager à telles entreprises, dont il est devenu grand ouvrier depuis. Voyla comme il n'y a moyens tant execrables qu'on voudra, qui ne luy sem blent honnestes, pourveu qu'ils luy servent à exterminer ceux qu'elle hait. Elle se pariure, elle tue, elle empoisonne. Que si la loy des Perses qui faisoit casser à coups de pierre la teste des empoisonneurs eust esté pratiquée en nostre France depuis que ceste Parisatis y est entrée, ie m'asseure qu'elle seroit des long temps en son lieu, & nous eu moins de troubles. Encores que les trahisons ayent esté approuvées par quelques ambitieux, si est-ce que les traistres & assassins ont tousiours esté reiectez par ceux qui avoyent encor quelque estincelle de vertu. Mais ceste-cy s'eslevant contre nature mesme, & deschi rant bestialement l'humanité, ne veut ceder en rage à furie aucune qui l'ait precedée es gouvernemens de ce monde. Et ne faut point nous abuser sur ce poinct qu'elle les haïsse pour la Religion. Quiconque se sert de tels moyens, il est sans conscience, & sans apprehension de divinité. Aussi ne devient-on point Catholique en vn iour, comme vous l'avez veuë devenir par la mort du roy de Navarre. C'est seulement vn desir de vengeance qui la tient, vne ialousie contre tous, vn desir de regner seule & sans controlleurs

leurs la possede, vne haine de tous les grands : & de mesmes moyens la verrez-vous se servir ci apres contre les meilleurs Catholiques de ce royaume.

Le Duc de Deux-ponts venant avec vne armée de sept mille Reistres au secours des Huguenots (la cause des quels avoit semblé iuste à la pluspart des princes d'Alemagne, pour les trahisons qu'ils descouvroyent tendantes à exterminer ceux de leur Religion) feu monsieur d'Aumale avoit vne armée sur la frontiere, & luy estoit commandé de par la Royne de donner bataille sur le passage à quelque hazard que ce fust. Il assemble les principaux de son armée, & leur en demande conseil. Eux ne se sentans pas assez forts pour combattre, trouvent estrange qu'on face si peu de difficulté de hazarder la Noblesse Francoise contre des estrangers, & tels principalement qu'on ne s'en pouvoit desfaire sans grande perte des Catholiques, & de fait ne diminuoyent point le nombre des Huguenots du Royaume. Apres plusieurs disputes, ils concluent de ne point donner bataille. La Royne luy en veut ietter le chat aux iambes, & en tient des propos desavantageux, pour le mettre en la male grace du Roy son fils. Tellement qu'on luy vouloit attribuer couverte-ment tout le mal que les Reistres avoyent fait en ce Royaume. Bref, c'estoit poltronnerie que de ne conseiller & donner bataille quand l'envie en prenoit à ceste femme, & crime de lese Maiefté de ne hazarder la Noblesse à tous dangers, mesmes iusques au mestier des vastadours. Veut-on voir cela plus clerement? En ceste troisieme guerre plus longue & plus rigoureuse que les precedentes, se donnerent deux grandes batailles, elle se
trou-

trouvant de fois à autres és arrivées pour y acharner les deux parties, se firent plusieurs rencontres, escarmouches, sieges & autres faits d'armes, esquels moururent plusieurs seigneurs, gentilshommes & capitaines tant de l'une que de l'autre Religion. Qu'elle se soit resioüyee de la mort des Huguenots, ie ne m'en esmerveille point, encor que la perte de plusieurs d'entr'eux fust veritablement à regretter, & qu'un Prince qui aime ses suiets, ne puisse prendre plaisir à leur mort, ores mesmes qu'il l'eussent bien mérité pire. Mais ie me rapporte à tous ceux qui estoient pres de sa personne, si iamais on la vid marrie de la mort de quelque seigneur François tué à son service, comme des seigneurs de Martigues, Brissac & autres regrettez des Catholiques. Si iamais on la vid affligée du mal cōmun, si onc on la vid esmeuë d'aucune piteuse nouvelle. Mais il ne s'en faut estonner: car elle a

Tout le cœur de noire teinture

Batu d'acier à trempe dure,

Ou bien forgé de diamant.

Et de fait on l'a tousiours veu rire à gorge deployée pour la mort de trois ou quatre Huguenots, encor qu'elle eust esté achetée au prix de celle de cinquante gentilshommes Catholiques. Ceux qui luy en portoyent les nouvelles du camp le savent bien. Et d'où peut-on dire que vienne cela, sinon d'un dessein qu'elle a d'affoiblir nostre party en exterminant l'autre, & tousiours gagner par ce moyen, de quelque costé que la perte tombe? Il ne faut point s'esbahir si elle aime ce ieu-la, puis qu'elle iouë si seurement, & aussi voyons nous qu'elle ne veut faire autre chose.

Si faut-il en fin ; apres tant de ruines de peuples , tant de gentils-hommes & soldats perdus , tant d'argent despendu , revenir à parler de paix. L'Alemagne nous menace , l'Angeterre nous est suspecte , nostre armée pleine de division & de ialousie. La Noblesse rebutée , & le peuple las de fournir d'argent. Apres infinis traitez , elle se conclud. Et voicy ce que nous gagnons par nos ruptures de paix. Il faut advouër que les Huguenots ont prins les armes pour le service du Roy , duquel par consequent nous avons tué les serviteurs. Il faut s'obliger au payement de leurs Reistres , & leur permettre l'exercice de leur Religion. Qui plus est (tant est ia suspecte la foy Royale si souvent employée à tromperie, par la desloyauté d'une Italienne qui gouverne) il leur faut bailler quatre villes pour ostage & seureté de la paix. Et ie vous prie aussi , qui s'y pouvoit plus fier ? Tellement que toutes nos guerres sont inutiles , & nos deniers iettez à vau l'eau. N'eust-il pas mieux valu dès le commencement laisser vivre chascun en paix, selon la forme que les Estats avoyent iugée necessaire pour le repos public , & cependant essayer de reduire les Huguenots par sermons, remonstrances & admonitions, non pas s'entretuer, & ruiner l'appetit d'une femme, qui n'aime nil'vn ni l'autre , & n'a souci d'aucune Religion ? Or si iamais on a deü garder vne paix pour le respect de la foy promise, sans doute ceste-cy la devoit estre. Le Roy la iure solennellement en plein conseil , la royne sa mere & messieurs ses freres pareillement. Tous les officiers de la Couronne , les Conseillers du privé conseil, les Cours de parlement, le grand Conseil, les Gouverneurs des provinces , les Prevost &

Pacificacion des troisiemes troubles.

Eschevins de la ville de Paris. Bref, toutes les personnes qui avoyent quelque part d'autorité publique au Royaume. Les Princes d'Alemagne, & la royne d'Angleterre envoyans vers le roy ambassades honorables pour luy gratifier à cause de son mariage avec la fille de l'Empereur, il leur promet d'entretenir ceste paix, comme tresnecessaire à la conservation de son Royaume. Somme, il n'y a sorte d'assurance qui ne soit employée pour la rendre tresauthentique. Vous verrez cy apres quel compte ceste femme a fait d'exposer à execrations entre toutes nations voisines, la foy royale, & de faire tenir tous les plus notables personages de ce royaume, pour periures, & infames, encor que la pluspart d'eux n'en puissent mais.

La royne de Navarre, les Princes de Navarre & de Condé, l'Amiral & autres principaux chefs des Huguenots, se tenoyent à la Rochelle tandis que les ardeurs du peuple se refroidissoyent: parquoy n'y avoit moyen de leur nuire. Donc ce malin esprit de femme, qui ne peut iamaïs avoir repos, ni bien qu'au mal d'autruy, trouve moyen de s'employer à son suiet acoustumé: & peu s'en faut qu'elle ne ruine monsieur de Guise, lequel ne faisoit que sortir des dangers de la guerre, où il s'estoit employé comme chascun seait. Madame Marguerite sœur du roy luy monstroît assez bon visage, comme à vn ieune seigneur agreable à chascun, qui avoit ia fait & monstré beaucoup de preuves de sa valeur, & promettoit de grandes choses à l'advenir. La royne mere met en teste au roy & au Duc d'Anjou que l'autre vouloit faire l'amour à leur sœur sa fille, leur remonstre qu'ils ne devoient pas endurer qu'un tel petit gal-

land

*Catherine
veut faire
tuer le Duc
de Guise.*

De la vie de Catarine de Medicis. 51

land (ainſi en parloit elle) fuſt ſi preſomptueux, que de penſer eſpouſer la ſœur de ſon maïſtre : & leur fait ce cas ſi criminel qu'ils concluent de le tuer. De fait le Duc d'Anjou qui l'avoit aimé ardemment & familiarement, l'attend en vne galerie, reſolu de luy donner d'une dague dans le ſein quand il paſſeroit, dont toutesfois il ſ'abſtint ſe reſouenant des ſervices de ceux de ceſte maiſon. Peu de iours apres, le roy meſmes importuné par la royne, donna vne eſpée & vn poignard à M. le grand Prieur ſon frere naturel, luy commandant quand il iroit à l'aſſemblée, de piquer toujours tout ioignant apres luy. Et ſi M. de Guiſe ſe vouloit mettre entre deux, à ſa couſtume, qu'il priſt querelle à luy, & l'ataquaſt à bon eſciant : meſme le roy luy bailla gens pour le ſecourir ſi beſoin eſtoit. M. de Guiſe ne fait faute de ſe vouloit mettre entre-deux : Le grand Prieur fait mine de le vouloir choquer : toutesfois, ſoit que l'amitié ancienne ou que l'evenement douteux le retint, il ne paſſa point outre, dont le roy luy fit mauvais viſage par quelque temps, & l'eut en mauvaiſe reputation. La royne dit auſſi, en taxant par là la naiſſance du grand Prieur, que ç'eult eſté merveille ſ'il eult fait vn beaucoup coup. Je vous prie, poſons-le cas que M. de Guiſe (côme ieunes gens ſont prompts à eſperer) eult pretendu à ce mariage. Seroit-ce la premiere fois que la maiſon de Lorraine auroit eſté alliée à celle de France ? Et encores que non, ſcait on pas que l'amour eſt vne ſorte de maladie qui n'a pas toutes les conſiderations du monde ? que bien ſouvent meſme il couple les ſceptres avec les houlettes, & ioint les palais avec les cabanes ? Faloit-il prendre cela tant à la rigueur ; pour en faire ainſi tuer vn tel

seigneur ? Mais le mal ne gisoit pas là. Nous ne sommes pas si difficiles en amour que nous en faisons le semblant. Nous n'y observons pas toutes les breves & longues, comme nous le voulons faire à croire. Mais c'est vn ieune seigneur bien nourri, fils d'vn des premiers capitaines de nostre temps, qui monstre des ceste ieunesse vn cœur digne de son pere. Nous en voudrions estre depechez. La guerre ne l'a peu emporter, il faut trouver quelque autre occasion pour s'en desfaire. Voila le pere & le fils payez de leurs services en mesme monnoye. Elle fut bien aise de voir mourir le pere, & il luy greve de voir vivre le fils.

*Huguenots
à quelle fin
conviez
aux nopces
du Roy.*

Retournous maintenant à l'entretienement de la paix. Le Roy estoit sur le point de se marier avec la fille de l'Empereur. La Royne donc fait conuier aux nopces les chefs des Huguenots, afin de les attraper. Et pour preuve de son intention, fait escrire au Pape par le Cardinal de Sens, qu'il ne trouuast point mauvais qu'on eust pacifié avec les Huguenots à telles conditions que c'estoit pour en venir à bout plus aisément : & que si les principaux d'entreux eussent voulu se trouver aux nopces du Roy, ç'en fust desia fait. Iuge vn chascun quel honneur ç'eust esté à nostre Roy de conuier des personnes à son mariage, pour les y massacrer : & quel plaisir on eust fait à l'Empereur de consacrer les nopces de sa fille par vne si meschante & abominable trahison. Or le peuple estoit encor mutiné en quelques endroits, dont ils prenoyent excuse pour ne point venir à la Cour qui leur estoit suspecte. Pourtant la Royne mere tasche d'appaiser tout, & fait mine de vouloir punir les seditieux, qui s'enhardissoyent pour l'esperance qu'on leur donnoit sous main,

main , qu'on vouloit seulement asseurer les Huguenots. Mais par ce qu'elle conoissoit bien que par ses actions passées les presentes estoient suspects, & qu'elle avoit ia acquis la reputation de son oncle Clement (qui promettant quelque chose, mesmes en intention de la tenir, n'estoit plus creu à cause de ses periures precedens) elle s'advisa de faire iouër ce personnage au Roy son fils, qu'elle habilloit & faisoit parler comme elle vouloit, sachant bien qu'en telle ieunesse ses paroles seroyent moins mescreuës de feintise & dissimulation. Ainsi donc elle luy fait mettre deux choses en avant, propres sur toutes autres à tromper les Huguenots : comme celles que plus ils desiroient, a sçavoir la guerre contre le Roy d'Espagne pour recouvrer le pays bas, & le mariage de madame Margarite sa sœur avec le Prince de Navarre. Elle poursuyvit & achemina d'vn train ces deux articles, iusques à tant qu'elle fust parvenue à son but.

Le Prince d'Orange chef de ceux qui s'estoyent eslevez es pays bas contre l'Inquisition & le gouvernement des Espagnols, s'estoit retiré chez soy en Alemagne, & estoit instamment sollicité d'accorder avec le Roy d'Espagne à conditions assez avantageuses, lesquelles l'Empereur (moyenneur de cest accord) luy proposoit & promettoit faite inviolablement observer, tellement qu'il estoit à demy encliné, à les recevoir. Pour rompre ce traitté, Catherine fait que le Roy son fils escrit vne lettre au Comte Ludovic de Nassau frere du Prince d'Orange, estant à la Rochelle, par laquelle il luy donna esperance de secours contre le Roy d'Espagne, & le prie de se voiloir acheminer vers luy, pour entendre

*Propes de
la guerre
de Flan-
dres.*

son intention plus particulièrement. Le Comte part secrettement, & s'approche de Blandy en Brie, où estoit le Roy, qui avec petite compagnie le vint voir à Lumigni, & de là s'en alla à Fontaine bell'eau, où le Comte le fut trouver, & communiquèrent ensemble secrettement par l'espace de trois ou quatre iours: & lors le Roy luy fit de si belles & grandes ouvertures, qu'il conseilla au Prince d'Orange son frere, de ne prester plus l'oreille à ce traité encommencé avec le Roy d'Espagne, puis que si belle occasion de faire la guerre se representoit à eux. Mesmes estant de retour à la Rochelle persuada à l'Amiral, que le Roy avoit grande envie de faire ceste guerre, comme il estoit à presumer, veu les avantages tous apparens: que la Royne estoit fort courroucée de la mort de sa fille empoisonnée en Espagne: le Roy irrité grandement des bravades qu'on luy avoit faites en la Floride, de ce qu'aussi lon vouloit eniamber sur ses preéminences, & choses semblables. Au moyen dequoy l'Amiral se laissa persuader que le Roy desiroit la guerre contre l'Espagnol, & par consequent la paix en son Royaume: selon vne maxime qu'il avoit tousiours tenue, que pour bien entretenir nostre paix, il falloit donner de la besongne aux gens de guerre contre les estrangers.

*Cardinal
de Chastillon
empoisonné.*

Environ ce temps aussi faisoit on traiter par le Cardinal de Chastillon le mariage du Duc d'Anjou avec la Royne d'Angleterre. Mais comme il pensoit s'en revenir en France, il fut empoisonné par vn sien valet de chambre nommé Vuillin, qui quelque temps auparavant avoit promis à la Royne de faire ce coup, & depuis, a scavoit apres les massacres, ayant esté attrappé à la Rochelle

en

en qualité d'espion, avant qu'estre executé à mort, confessa qu'il avoit fait pis, & qu'à la sollicitation de quelques officiers de la Royne mere (qui luy promettoyent monts & merveilles) il avoit empoisonné son feu maistre le Cardinal de Chastillon. C'est la recompense de l'homme du monde, à qui par le passé elle avoit autant montré d'amitié qu'il est possible, & non sans cause: car il luy avoit sauvé la vie en vne maladie qu'elle eut à Chaalons, où chacun l'avoit abandonnée comme morte, & avoit principalement empêché qu'elle n'avoit esté renvoyée à Florence à cause de sa sterilité. Or ce traité de mariage sembloit tendre aussi à l'entretien de la paix. Peu apres le Roy appelle l'Amiral pour venir en Cour, pour communiquer ensemble de la guerre de Flandres. Il y vint en ceste esperance accompagné seulement de quarente chevaux. Deslors on proposa de s'en depescher, & à ceste fin la garde du Roy fut renforcée de quarente harquebustiers dedans la ville de Blois: mais en fin lon conclud d'attendre vne autre occasion, pour en attrapper davantage en vn coup. On suit donc pour ceste heure-là vn chemin contraire. Le Roy luy fit mille caresses, & la Royne mere aussi plus qu'onques ne luy en avoit fait. Et pour luy monstrier qu'on ne le payoit pas de cela simplement, lon se remit en luy de toute la charge & conduite de ceste guerre des pays bas. Ainsi il se retire en sa maison, bien content du Roy & de sa mere.

*L'Amiral
en Cour.*

Le mariage de Madame sœur du Roy avec le Prince de Navarre, qui estoit l'autre esperance des Huguenots, s'acheminoit de mesme pas. Le roy & sa mere faignoient en avoir la plus grande envie du monde, disans vouloir par tel moyē marrier

*Propos de
mariage de
Madame.*

les Catholiques avec les Huguenots. Mesme pour
 oster toute difficulté condescendoyent facile-
 ment à ce qu'ils ne fussent point mariez selon la
 forme ordinaire de l'Eglise Catholique Romaine.
 Ne restoit plus, sinon que la Roynne de Navarre
 vinst pour passer les accords, & le Prince son fils
 pour les nopces. La roynne de Navarre, apres quel-
 ques delais, y vint, & tost apres le traité de maria-
 ge fut conclu. Peu avant son arrivée, le Cardinal
 Alexandrin neveu du Pape dernir mort, vint ha-
 stivement à la Cour, pour rompre ce mariage, en-
 semble le dessein de la guerre de Flandres, & mes-
 me remettre le Roy en guerre contre les Hugue-
 nots, ainsi qu'il estoit envoyé à cest effect. Pour les
 tromper donc on fait en apparence peu de conte
 de luy & de ses propositions, mais on l'assure se-
 crettement que toutes les mines qu'il voyoit ne
 tendoyent qu'à la ruine des Huguenots. Nonob-
 stant, le roy entre bien avant en matiere avec le
 Comte Ludovic, qui estoit venu avec la roynne
 de Navarre. Iceluy propose au roy & à la roynne
 mere les intelligences & entreprises qu'il avoit
 sur plusieurs bonnes villes de Flandres & de He-
 naut. Le roy luy promet secours de gens de pied &
 de cheval en tel nombre qu'il estimeroit suffisant,
 mande des plus notables gentilshommes Hugue-
 nots pour distribuer à chacun d'eux son entre-
 prise à executer par les moyens que ledit Comte
 Ludovic leur adresseroit. Envoye le capitaine
 Minguetiere en vn navire de guerre, équipé
 selon l'apparence en vaisseau de marchandise,
 recognoistre les descentes du Perou. Fait ligue
 avec la roynne d'Angleterre, lors mal d'accord
 avec le roy d'Espagne: promettant entre au-
 tres choses l'aider en son pays, au cas que le
 roy

*Cardinal
 Alexandrin en
 Cour.*

*Achemine-
 ment de la
 guerre de
 Flandr. i.*

roy d'Espagne ne luy rendist ses fuiets & leurs biens, si aucuns il en detenoit. Traite aussi vne alliance avec les Princes protestans d'Alemagne. Sollicite le Duc de Florence, par le moyen de Fregose, de prester argent pour se descharger de la guerre, laquelle il pouvoit craindre pour la Duché de Sione. Fait dresser vne armée en Broüage pour assaillir les pays bas par mer. Envoye mesme vn honorable ambassade au Turc, pour, si besoin estoit, l'exhorter à descendre en Sicile. Le bruit estoit par tous les pays bas que le roy favorisoit le Prince d'Orange contre le roy d'Espagne: dont advint que le Comte de la Marche parent & partisant du Prince d'Orange, ayant prins la ville de Brielen Hollande, presque toute ceste isle, ensemble la Zelande, se revoltent, sous espoir d'estre secourus du Roy de France, qui armoit en Broüage. Les affaires estans ainsi avancées tout à coup, le Comte Ludovic accompagné de François aduenez par les lettres du Roy, notamment de Ienlis & la Nouë, ayant envoyé le capitaine Poyet pour se saisir au poinct du iour d'une des portes de Mons en Henaut, sous pretexte d'aller vers le Duc d'Albe, avec lettres du Roy à cest effect, surprend ceste ville-là: & vn gentilhomme des siens avec quelque nombre de François surprend aussi Valenciennes (qui peu de iours apres fut reprise par la citadelle) principales villes & forteresses de Henaut. Sur cecy le Roy prend occasion de faire venir l'Amiral en Cour, pour avoir son advis touchant ceste guerre: & si tost qu'il est arriué luy baille vn thresorier ayant charge de fournir deniers pour la conduite de ceste gnerre. Le Duc d'Alençon en est nomme chef. Ienlis revient de Mons parler

*Prise de
Mons.*

au Roy, obtient lettres adressantes à quelques gentilshommes, pour y mener du secours, qui fut desfait en chemin, & les lettres du Roy trouvées & portées au Duc d'Albe. En ce mesme temps le Prince d'Orange sort d'Alemagne avec vne puissante armée de Reistres, dont vne partie des chefs estoient pensionnaires & soudoyez du Roy, entre dans le Brabant, prend plusieurs bonnes villes, est receu dedans Louvain d'une des capitales, & dans Malines, où toutes les munitions du pays estoient. Bref, il mit en peu de iours tout l'estat du pays bas du Roy d'Espagne en bransle de s'adioindre à son party. Tout cecy (comme vous voyez) vient de nos menées, & ie laisse à penser aux hommes qui ont quelque peu d'entendement, quel gré le Roy d'Espagne nous en peut avoir, & s'il la nous garde bonne à la premiere occasion.

Cependant on n'attendoit plus que le Prince de Navarre pour celebrer les nopces. Le Roy faisoit de l'impatient, iurant que sa pauvre sœur attendoit trop, & avoit souvent en la bouche ce propos, qu'il vouloit marier sa sœur aux Huguenots.

Et comment la pluspart s'attendoit qu'on iroit faire les dances au pays bas, la Royne au contraire se preparoit à y attrapper les Huguenots. Mais vn tour luy sembla necessaire avāt ce coup. Elle haïsoit extremement la Royne de Navarre, & conoïsoit de long temps son esprit & son courage. Si elle la laissoit vivre apres avoir massacré les autres, elle craignoit recevoir beaucoup d'affaires de ce costé puis apres. Si elle la faisoit mourir au massacre qu'elle preparoit sous couleur de l'ancienne querelle de messieurs de Guise, cōtre ceux de

Empoisonnement de la Royne de Navarre.

de Chastillon, elle n'y voyoit point de cause suffisante pour en remettre la faute sur ceux de Guise. (Car qu'avoient ils à partir avec la Royné de Navarre?) Aussi estoit-elle hors d'espoir de pouvoir ranger le Prince de Navarre son gendre, tandis que sa mere vivoit, & craignoit (peut-estre) que comme ceste Dame estoit advisée & desfiante, elle ne s'apperceust de l'embuscade, & la fit reüscir en vain. Pourtāt a-elle recours à maître René son empoisonneur à gages, qui en vendant des senteurs & colets parfumez à la Royné de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner, de telle sorte que peu de iours apres elle en mourut, dont depuis il s'est ösé vanter, iusques à dire qu'il avoit encor le castout prest pour deux ou trois autres, que ne s'en desfioyent pas.

Il y avoit encor vne difficulté, car le Pape avoit fait du restif à permettre la dispense de marier les fiancez contre la forme accoustumée en l'Eglise, & le Cardinal de Bourbon ne voulut condescendre à les marier sans dispense, crainte d'excommunication. Donc (voyez vn peu qu'elle conscience) Catherine faignit avoir receu lettres de M. le Cardinal de Lorraine, comme là dispense estoit accordée, mais non encor expediée, & que cependant on pourroit (si lon vouloit) celebrer le mariage: & sur ce monstre les letters fausses & controuvées à M. le Cardinal de Bourbon, qui condescendir là dessus de les marier selon la forme accordée avec les Huguenots, & furent les nopces celebrées le Lundy 17. iour d'Aoust 1572. *Blessure de l'Amiral.*
Le Vendredy ensuyvant, l'Amiral est blessé d'une harquebouzade par Maurevel, qui paravant avoit tué Mory son Capitaine. La Royné mere, le Roy, Messeigneurs ses freres le visitent. Elle
fin-

Massacre.

singulierement fait fort la courrouce cõtre les auteurs de ce coup, & en crie plus haut qu'aucun autre. Mais quelque semblant qu'elle monstroit à l'Amiral, elle l'eust desia voulu en voir en pieces: comme elle le monstra par vn effect aussi tragique & malheureux que meschanceté qui ait iamais esté commise: car la nuit d'entre le Samedi & le Dimanche suyvant, elle le fait massacrer cruellement avec tous ceux que lon peut attraper, desquels y avoit vn roolle dressé, afin de les despescher tous. Les premiers en ce roolle apres l'Amiral estoient les quatre freres de Montmorency, quoy que Catholiques, qui furent sauvez par l'absence du mareschal de Montmorency aîné de la maison, que le Jeudy precedent estoit allé à la chasse. Le mareschal de Cossé estoit le neufiesme en rang: puis le sieur de Biron & plusieurs autres. De faict on leur ferma la porte du Louvre, afin qu'ils demeurassent en proye. Et le sire Claude Marcel rencontrant le sieur de Thoré, l'advertit de se retirer promptement s'il aimoit sa vie, & qu'il ne faisoit pas bon à Paris ce iour-là pour ceux de sa maison. Quant au mareschal de Cossé, sans les prieres de la Damoiselle de Chasteauneuf, qui y employa son credit envers le duc d'Anjou, il passoit le pas avec les autres, comme aussi le sieur de Biron, s'il ne se fust vistement retiré en l'arsenal. Le Roy de Navarre fut sauvé à la requeste de Madame sœur du Roy sa nouvelle espouse: & le Prince de Condé par le Duc de Nevers son beau frere, qui remonstra qu'il estoit ieune & delicat, & pourroit aisement changer d'opinion. Dieu, qui ne vouloit pas ruiner ce royaume tout en vn iour, les exempta de cest horrible massacre. Le corps de l'Amiral (duquel la teste

ste fut premierement coupée pour la presenter à la Royne) fut porté au gibet de Mont faucon, où peu de iours apres , pour en respaisire ses yeux, elle l'alla voir vn soir, & y mena ses fils, sa fille & son gendre. Te laisse à penser combien ceste veüe estoit digne de tels Princes que ceux-là, & à quelle intention elle les y menoit , pour les acoustumer à toute cruauté : car elle en a fait tel ordinaire, qu'il n'y a si cruel spectacle qui ne luy donne singulier plaisir , & où elle ne vueille se trouver. Plusieurs gentilshommes notables, dont nous aurons vn iour grand besoin contre les estrangers, y furent vilainement mis à mort , mesme quelques bons Catholiques, entre autres, M. de Villemor maistre des requestes fils de feu garde des seaux Bertrand, depuis Cardinal de Sens , & M. Rouillard conseiller d'Eglise en la Cour de Parlement, & Chanoine de nostre Dame, tous deux reconus de chascun pour bons Catholiques, mais ennemis de cruauté, iniustice & sedition. Les coquins & garnemens de la ville esmeus del'exemple & par la voix de ceux qui crioyent que les Huguenots avoyent voulu tuer le Roy , & de l'esperance du pillage , massacrent tout ce qu'ils rencontrent, sans respect de sexe, aage ni qualité. La Royne mande aux gouverneurs qu'ils ayent à faire le semblable és villes de leurs gouvernemens: ce qui se fit d'vne façon trescruelle és capitales du royaume , encores qu'en aucunes les bourreaux mesmes aimassent mieux quitter leur mestier que de s'employer à tuer des pauvres gens non condamnez par iustice. Qui plus en tue est mieux recompensé. On en estranglé quelques vns en prison, en faveur de ceux qui en demandoient les confiscations : nommément le mareschal de

*Catholi.
ques tuez.*

Rets fit teur dans les prisons du Chastelet Lomenie secretaire du roy, pour avoir sa terre.

*Conspira-
tion fause-
ment mise
à sus aux
Hugue-
nots.*

L'histoire de tout ce faict seroit longue qui la voudroit desduire par le menu. l'en ay horreur & chascun le scait. Disputer icy si les massacrez avoyent coniuéré ou non, c'est chose superflue. Toutes perfomptions sont alencontre. On n'en a veu aucun preparatif: & tant estoient nuds, & loin l'vn de l'autre, sans equipage ni compagnie, aussi ceux qui conseillèrent de prendre ce pretexte, disent que se fut vne belle invention. Mais, si ainsi estoit que ne leur faisoit-on leur proces? que ne les faisoit-on executer par iustice? Ceux qui les tuerēt au list, les pouvoient-il pas prendre? l'Amiral, depuis sa blesseure, estoit-il pas és mains des gardes du roy, qu'on luy avoit baillez pour empêcher les efforts des seditieux? y avoit-il si grand nombre d'Huguenots, que la seule garde du roy n'en peust estre maistresse? N'y a-il point de peuple à Paris? N'y avoit-il point de gens de guerre? Par ce moyen la reputation n'eust point esté revoquée en doute entre les Prince estrangers, ains tout à l'heure luy eussent presté la main pour chastier les conspirateurs. Mais ce sont les inventions d'un tyran Maximin, pour exterminer les grands d'entre le peuple Romain. Qui veut tuer son chien (comme on dit) il luy met la rage sus. Le loup voulant devorer l'agneau, luy fait accroire qu'il a trouble l'eau. Or la Royne est convaincue par ses propres lettres, & celles qu'elle fit escrire par le Roy son fils aux gouverneurs des provinces & places de ce Royaume, & à ses ambassadeurs, pour en faire recit aux Princes ses voisins: esquelles elle dit expressément estre fort marrie de ce qui est venu à l'Amiral & aux siens, contre la volonte

lonté du Roy & d'elle: mais que messieurs de Guise pour venger leurs vieilles querelles, avoyent forcé les gardes que le Roy luy avoit baillez pour sa seureté, tellement qu'on n'y avoit peu donner ordre. L'en pren à tesmoins tous les gouverneurs. Les abassadeurs aussi me confesseront qu'ils rougissoyent de honte, quand quelques iours apres avoir dit aux Princes, pres desquels ils estoient, que messieurs de Guise avoyent fait le massacre, & en avoir monstré lettres du Roy, les mandemens furent changez, & les chargea-on de donner entendre que le Roy mesme l'avoit fait faire pour cause d'une conspiration descouverte contre leurs Maiestez. Ils se souviennent bien qu'ils ne scavoient par quel bout commencer leurs propos, pour dementir ce qu'ils avoyent dit auparavant.

L'aide des Parisiens.

Je vous prie, examinons ce fait avec iugement: penetrons dans le pernicieux conseil de ceste femme, & voyons si elle tend à l'extermination des Huguenots seulement ou de tous les grands de ce Royaume, sans esgard de Religion. L'Amiral convié à la Cour aux nopces d'une sœur de Roy, apres mille sermens & mille caresses, y est massacré, & avec luy les plus notables d'entre les Huguenots qui avoyent accompagné le Roy de Navarre. Je pourroy dire qu'on devoit respecter la foy Royale pour le moins, & qu'on ne devoit pas employer les nopces d'une sœur de Roy à un si traistre & desloal & vilain acte. Mais accordons qu'on doive aucunement supporter cela, & qu'on n'ait pas deu avoir toutes ces considerations en la personne d'un Amiral, qui avoit esté cōducteur des armées des Huguenots, qui s'en estoit porté pour chef, & par tels deportemens s'estoit acquis

la malveillance du Roy, faloit-il pour cela pour
 fuyre la vengeance sur toute la Noblesse de ce
 party, qui pour la pluspart non obstant la diversité
 de la Religion, estoit si affectionnée au service du
 Roy, qu'elle s'offroit faire la guerre au Roy
 d'Espagne à ses propres despens : Les faloit-il
 poursuivre iusques dans la chambre de la nou-
 velle mariée ? Mais on me dira que s'estoyent
 gentilshommes qui avoyent credit entre ceux de
 leur Religion, Chefs de part, qu'on appelle, qui
 eussent peu renouveler & resusciter la guerre
 qu'on vouloit amortir. Posons le cas que ceste re-
 plique soit recevable. Faloit-il donques tuer tant
 de pauvres gens à Paris ? Faloit-il tuer artisans,
 vieillars, femmes, enfans, toutes personnes inca-
 pables de porter armes, meües seulement du desir
 de leur salut à fuyre vne autre Religion ? Mais en
 somme, c'estoyent des Huguenots obstinez en
 leur opinion : puis qu'on ne pouvoit autrement,
 il en faloit exterminer la race. Or ie ne puis passer
 ce poinct si cruement. Il y avoit esperance de les
 gagner d'autre façon, & ie ne trouve point que
 iamais Princes vrayement Chrestiens en ayent
 ainsi usé envers les Iuifs ou les Turcs mesmes.
 Aussi s'est-il bien veu que les bons Catholiques de
 France approuvoient si peu ce faict qu'ils en ont
 sauvé autant qu'il leur à esté possible. Mais encor
 me veux-je contenter pour ceste heure de rece-
 voir ceste defraisonnable raison en paiement. Fa-
 loit-il donc y comprendre messieurs de Montmo-
 rency, M. le Marechal de Cossé leur allié, princi-
 paux officiers de ceste Couronne ? & M. de Biron
 & autres seigneurs, à quel propos estoyent-ils sur
 le roolle de ceux qu'on devoit massacrer ? Je vous
 prie, qu'avoyent ils fait ? En quoy les vou'ons nous
 rendre

rendre coupables? en quoy sont ils dignes de tant inique traitement? Estoyent-ils Huguenots? au contraire, ils sont sans comparaisons meilleurs Catholiques que la Royne, & i jamais ne furent autres: voire n'y a seigneurs en France, qui ayent combattu plus courageusement qu'eux contre les Huguenots. Je ne veux point ramentevoir que feu M. le Connestable leur pere fut pris & blessé en la bataille de Dreux, & y perdit vn fils, depuis blessé en la iournée de S. Denis, dont il mourut aagé de quatre vingts ans. Je say bien que les bons services des peres n'excusent point les desservices des enfans. Mais s'est il donné bataille contre les Huguenots, où ceux de ceste maison, qu'on veut massacrer, n'ayent esté des premiers, n'ayent eu des principales charges, ne s'en soyent acquitez à leur honneur, ne se soyent souventes fois hazardez outre leur devoir? Qu'on en demande à tous les capitaines de ce royaume, que les armées en disent leur advis, & que les Huguenots mesmes declarent de qui les coups leur ont semblé plus pesans. On orra ce qu'ils en respondront. Et quant à M. le Marechal qui a plusieurs playes sur luy, receuës honorablement es guerres passées contre les ennemis de ceste Couronne, (Je laisse la les services du Marechal de Brissac son frere, & du Comte de Brissac son neveu, qui est mort combattant les Huguenots) y a il aucun qui luy puisse desrobber l'honneur de la troisieme guerre, & qui puisse nier qu'il soit cause de la pluspart des heureux succez que nous y ayons eus? Qui donna conseil en la bataille de Moncontour, où dix mille Huguenots furent tuez? qui a esté cause de plusieurs notables faits d'armes auenus en ceste guerre? Et de quoy aussi peut-on charger

M. de Biron qui a tant de fois hazardé sa vie es guerres civiles, & si fidellement & heureusement conduit nostre artillerie ? Ils ne sont pas voirement Huguenots, me dira-on. Ils leur ont fait la guerre au possible, mais ceux de Montmorency sont proches parens & amis de l'Amiral, & le mareschal de Cossé est leur allié. Voire, mais posons le cas quel'Amiral ait conspiré, s'ensuit-il qu'il faille massacrer tous ses proches parens Catholiques ? Est-il dit qu'il s'en faille mesme prendre aux alliez de ses parens, & aux amis de ses alliez ? Que si le Roy mesme luy a fait mille demonstresances d'amitié, si peu avant le massacre, il l'appelle son pere, est-il defendu à ceux qui naturellement luy sont obligez de luy monstrer quelque amitié ? Et qui est la maison de France exempte de crime, qui est le gentilhomme qui eschappe la corde, si c'est crime capital, non seulement punissable en iustice, mais aussi sans forme ni figure de procez, d'estre ami, parent ou allié de l'Amiral, ou de ses alliez, parens & amis ? où est la loy entre les plus barbares du monde, qui face executer non les amis, mais les enfans propres d'un criminel de lese Majesté, si eux mesmes ne sont convaincus d'y avoir adheré ? La cause donc ne gist pas là. Mais nous voulons exterminer tous les chefs de la noblesse, ceux qui sont nez ou devenus grands par notables services d'eux ou de leurs predecesseurs, ceux qui pourroyent legitimement s'opposer à nos meschancetez, ceux qui par la bonté de leur naturel ne peuvent compatir avec nos desloyautez & trahisons. Voila le but de Catherine: c'est ainsi qu'elle y tire, pour y parvenir, faut bien commencer par quelque bout. Elle a fait mourir es guerres vne infinité de vaillans hommes.

Les plus proches du sang royal , les chefs des maisons de Guise & de Montmorency, l'un grand maistre, & l'autre Connestable de France , y sont demeurez. Maintenant elle veut exterminer ceux de Montmorency avecques l'Amiral , puis protester par tout que ceux de Guise l'auront fait pour leurs querelles particulieres. Or voicy le fôd de la malice. Pour executer la massacre de Paris elle s'est servie de messieurs de Guise , comme de ceux qui par vengeance particuliere affectoyent la mort de l'Amiral , encor qu'en icelle ils se gouvernent tellement que plusieurs gentilshommes Huguenots reconoissent aujourdhuy leur vie d'eux. Apres qu'elle en a fait, pour les rendre odieux à tous les Princes estangers, elle les veut accuser d'estre autheurs de tout, & s'excuser à leurs despens, par ainsi les chasser de la Cour, non point pour faire la bonne mine , mais pour leur en fermer & barrer la porte si tost qu'ils seront partis , à fin que iamais ils n'y puissent rentrer : & (peut estre) puis apres leur faire leur procez comme à gens qui ont troublé le repos public, forcés les gardes du Roy, pour executer leur vengeance, traict que ceste femme à bien retenu de son Machiavel. Elle pense que ceux de Montmorency qui sont échappez , sont si proches parens de ceux de Chastillon, & ont esté si bons amis de l'Amiral, qu'entendans que le Roy ne s'en meslera point , ils ne faudront d'assembler leurs amis pour venger son massacre , comme ils avoyent esté fort irritez de sa blessure. Les voila donc irreconciliables, & en mortelle querelle pour toute leur vie Mais de quelque costé que la perre tombe , meure l'un, meure l'autre , celuy est tousiours autant de gain & de passe-temps, c'est par tels moyens qu'elle ap-

*Finesse
pour vni-
ver ceux
de Guise.*

proche tousiours de son but. Or Dieu qui ne veut point qu'elle y parviene, ains semble avoir réservés ces deux maisons pour la confusion de ceste maudite femme, pour la conservation d'eux mesmes & pour le restablissement de ce royaume, ouvrit lors tellement les yeux à messieurs de Guise, qu'ils ne voulurent oncques partir de la Cour, que preallablement le Roy, pour leur descharge, n'eut advoué tout le fait en plein Parlement. Et mesme se recontrans depuis avec le Marechal de Montmorency luy voulurent bien declarer particulierement que la Royne & non eux, avoit sollicité Maurevel, par le Conte de Rets qui en avoit porté & fait porter la parole, à faire le coup dont l'Amiral fut blessé, & qu'encor qu'ils eussent occasion de s'esjouir de sa mort, si ne s'en fussent-ils pas voulu depescher de ceste façon, sans le commandement expres du Roy.

*Execution
de Briquemaut &
de Cavagne*

Voyons maintenant comme ceste femme se surmonte elle mesme en meschanceté. Nous savons tous qu'il n'y avoit point de conspiration: & l'avons tous veu signé de la main du Roy & de la Royne. Messieurs de Guise sont sages, & ne veulent pas permettre qu'elle contente les Princes estangers à leurs despens. Pour faire donc croire qu'il y a eu vne conspiration, elle fait faire le proces à Briquemaut, gentilhomme aagé de 70. ans, qui avec reputation avoit vsé sa vie es guerres des deux Roys: & à Cavagne conseiller en la Cour de Parlement de Thoulouse: tous deux pris pendant les fureurs du massacre. Premièrement, elle promet leur sauver la vie, s'ils veulent confesser de leur gré s'il y a eu conspiration. A leur refus leur fait presenter la gehenne. N'en pou-

pouvant tirer autre chose , leur choisit des iuges pour les condamner , lesquels eurent tant de conscience qu'ils confesserent ne trouver point d'occasion pour les faire mourir. Finalement elle leur en donne d'autres à sa poste, qui pour donner quelque forme à leur proces, & s'en descharger vers la posterité , trouverent vne calomnieuse subtilité de les condamner pour crime de peculat & larcin es deniers du Roy , lesquels toutesfois ils n'avoient onques maniez: & neantmoins les firent executer comme conspirateurs , encor qu'il n'y en eut aucun tesmoignage, ni par leur confession, ni par la deposition d'aucun autre. Et de faiect ces prisonniers protesterent tousiours constamment iusques à la mort (à laquelle la Royne voulut assister , & y fit venir le Roy , ses freres & le Roy de Navarre) qu'ils n'en avoyent one ouy parler , & qu'ils appelloyent de Dieu. Je say que ce discours vous semblera estrange : mais vous vous estonnerez encor d'avantage de celuy des Catholiques , qu'on à fait mourir depuis peu de temps.

Vous avez veu comme elle a fait prendre les armes au Prince d'Orange & au Comte Ludovic , contre le Roy d'Espagne , leur a fait prendre plusieurs villes , a envoyé à Monts les François advouez du Roy par lettres signées de sa main. Maintenant qu'elle est au bout de son entreprise , elle abandonne le Comte Ludovic , tellement qu'il est contraint de rendre à composition la ville de Monts , qu'elle luy avoit fait prendre , & de se mettre és mains de ses ennemis , vers lesquels il trouva plus de foy que vers elle. Car en ce mesme temps elle mande au sieur de Manslo Aleman qu'elle avoit fait appointer au Prince

d'Orange avec vn regiment de cavallerie, qu'il le tue & se retire en France, ou là où il se trouvera mieux, ce qu'il ne voulut faire. Mais luy voyant bien qu'il ne seroit plus soudoyé du Roy s'il demouroit là, aduertit le Prince d'Orange de la belle commision qu'on luy donnoit, & se retira en Allemagne, dont l'armée du Prince d'Orange fut fort esbranlée, & luy en manifesta danger. Le mesme pratiquoit elle auparavant par Schomberg, qui estant soudoyé du Roy, devoit aller au service du Prince d'Orange avec quatre mil Reistres, pour le deffaire apres le Massacre executé. Est ce pas là tromper & trahir de tous costez, sans aucune crainte d'infamie? Voy la par ce moyen deux ennemis pour vn, & si ne s'en soucie elle point. Vn estat quelque puissant qu'il soit, n'a point de petits ennemis, & à plus forte raison, vn estat deschiré comme le nostre. Or comme si tels torts estoient aisez à reparer, afin d'appaiser le Roy d'Espagne qu'elle avoit attaqué par surprise, contre la paix, lors qu'il estoit empesché contre le Turc, elle depesche des compagnies sur les passages pour tuer tous les François qui suyvant la composition retourneroyent de Monts, où le Roy les avoit envoyez pour son service. Je demande, pourquoy on n'a continué ceste guerre, si elle estoit iuste? pour le moins, que n'a-on suivy l'esperance qui y estoit? A quel propos veut-on faire mourir (si on la veut poursuivre) ceux qui y sont allez par expres commandement du Roy? Est-ce crime capital d'obeir au Roy, d'aller à son service, d'y employer sa vie à son mandement? Que si la guerre est iniuste, s'il n'y a occasion suffisante de rompre la paix, pourquoy l'a on rompue? pourquoy les y a on envoyez? Est-ce aux soldats ou

aux

*Catherine
vint faire
tuer ceux
qui retour-
nent de
Monts.*

aux capitaines, aux capitaines ou au Roy, d'examiner si la guerre est iuste ou non? Est-ce si peu de chose d'avoir le Roy d'Espagne pour ennemi? N'avons-nous pas assez esprouvé ses forces? les nostres sont-elles augmentees depuis quinze ans que nous nous entteruons, & les siennes diminuees par quelque notable perte qu'il ait receüe? Le vous prie, où sont aviourd'huy les hommes pour luy resister, les deniers pour les payer, les alliances pour nous appuyer? Mais nous ne nous soucions pas aux despens de qui nous faisons nos vengeances. Nous ne regardôs pas qui nous offensons, pourveu que nous meurtrissions ceux dont la vie fasche. Quand le Roy d'Espagne devoit envahir ce royaume desolé & vuide d'hommes, comme il est, il ne nous en chaut pas, car autant nous est l'Espagnol comme le François. Nous avons autresfois bien proiecté de mettre la France es mains du Roy d'Espagne, contre la loy Salique, a venant la mort de nos enfans. Pourveu que nous exterminions la noblesse, & contentions nos passions, c'est assez, en advienne apres qui pourta. Le Roy d'Espagne est nostre gendre, aussi peu luy retons nous la foy qu'aux autres, mais il en scaura bien payer quelque iour ce royaume, & Dieu veuille que les grands appareils qu'il fait auourd'hui ne tendent point à s'en venger. La Roynne d'Angleterre est nostre voisine, nostre bonne sœur, nostre alliée. Si avons nous tasché durant la ligue, en luy parlant de mariage, luy broüiller & mettre en confusion tout son royaume. Nous parlons d'alliance aux Princes d'Allemagne. Eux nous estiment aviourd'hui schelmes, indignes de la communitation & societè de tous hommes. Les Suisses sont nos plus anciens confederez.

*Catherine
mesprise
l'amitié de
tous les voi-
sins du roy-
aume.*

Auiourd'hui pour nostre lascheté sont-ils sur le point de nous abandonner pour s'allier au Roy d'Espagne ? Tous ceux qui veulent bien gouverner vn estat le renforcent tant qu'ils peuvent de l'amitié de leurs voi fins. Iugez si ceste malheureuse femme ioué à autreieu qu'à ruiner le nostre, quand tous les iours elle leur donne nouvelles causes d'iminitié, de haine & de guerr contre nous.

Or cependant, voila (ce semble) le party des Huguenots ruiné, leurs chefs estans par terre, le peuple massacré pour la pluspart, les villes reprises, & pour retraite ne leur reste plus que la Rochelle, qui, crainte de massacre, n'ose recevoir garnison, & se tient à ses anciens privileges: ioint que le Roy avoit escrit du commencement que messieurs de Guise avoyent fait le carnage de Paris, sans faire mention de coniuration. Il la faut donc aller assieger. Mais en quelle façon? Je vous prie, remarquez tousiours, comme ceste femme-cy s'achemine à son but. Elle y mande toute la noblesse de tous les endroits du royaume: & y fait marcher tous les grands seigneurs de France, messieurs de Guise, partie de ceux de Montmorency, les Ducs de Longueville, de Bouillon, & d'Vzez, & les princes du sang, & messeigneurs ses enfans propres, de peur qu'aucun s'exemtaft. Non seulement pour estre au siege, pour estonner les Rochelois, & faire bonne mine, ains au contraire on les y met à tous les iours, à tous mestiers, à tous hazars: tellement que chacun void bien que lon a envie de s'en desfaire. Messieurs de Guise en pourroyent bien parler, qui savent quel compte on fit de la mort de Monsieur d'Aumale. Les gentilshommes

*Siege de la
Rochelle.*

mes savent quels regrets on faisoit de la perte de leurs compagnons. C'estuy-cy avoit esté bien advisé de s'y faire tuer, car aussi bien devoit-il plus que son vaillant. Cestuy-la aussi, car il avoit fait son testament avant que de partir. Ceux qui y estoient m'entendent assez, & on scait mesme, le conseil qui y fut tenu d'y celebrer vn autre S. Barthelemy, enquoy estoient compris le Roy de Navarre, le Prince de Condé, les ducs de Longueville, & de Bovillon. M. le mareschal de Cossé, les sieurs de Biron, de Strossy colonel de l'infanterie, & plusieurs qui hazardoyent tous les iours leur vie aussi avant que nuls autres. Et tout suyvant les memoires & instructions de la royne mere & de son Conte de Rets, que tandis qu'en France y aura de grands aimez de la Noblesse, le Roy y aura des contreroleurs, & partant que par vn moyen ou par autre il les faut exterminer avec tous leurs adherans. Que pour cela on n'aura point faute de Nobles: qu'il y a assez d'Italiens & de François de basse condition qu'ils anobliront pour tenir tous les siefs du royaume. C'est vn propos qu'on a assez soufflé aux oreilles de nos Roys, & Dieu uveille que nous ne le voyons point du tout executé. Pour venir au siege de la Rochelle, apres y avoir perdu la fleur des soldats & capitaines, avec plusieurs gentils hommes de nom, apres avoir surchargé le peuple de nouvelles exactions pour maintenir ce siege, si nous faut-il rendre la paix, confermer aux assiegez leurs privileges, & leur accorder exercice de leur religion. Estoit-ce pas bien le plus court de les laisser en repos, veu qu'ils ne nous pouvoient nuire, qued'y faire mourir inutilement tant de gens de bien? Qu'y avons nous gagné, sinon

*Le Duc
d'Anjou
tué.*

*Propos de
massacrer
quelques
seigneurs
Catholi-
ques à la
Rochelle.*

qu'en divers endroits du royaume chascun dit que

*Les Rochelois ont planté
Le glorieux fondement
De l'antique liberté.*

Au retour de ce siege les seigneurs gentilshommes Catholiques pour la pluspart estoient faouls de guerres civiles, & ne s'y employoyent plus qu'à regret: les Huguenots tant affoiblis & abatus qu'ils ne demandoient qu'à vivre en liberté de conscience en quelque tolerable repos. Le peuple, en plusieurs villes commençoit à s'ennuyer des charges de la guerre, & à se plaindre des tailles, notamment en Guyenne, Languedoc, Dauphiné & Provence, encores que ces provinces ne fussent pas si chargées que quelques autres. *Les Estats* Touté la France en general desiroit que les Estats fussent tenus pour pourvoir aux necessitez du royaume. La royne, presque seule de son opinion les fuyoit comme vn examen de son gouvernement, qui avoit poussé ce royaume en ruine evidente. Or y avoit-il danger de refuser les Estats, crainte d'irriter le peuple. Ainsi donc elle en donne esperance, & les assigne à certain iour en la ville de Compiègne, mais avant l'assignation elle delibere de troubler ce royaume de telle sorte qu'il n'y eust aucun qui osast ou peut parler de tenir les Estats. Que si elle y estoit contrainte à l'instance du peuple, se resout d'y appeller tous les grands, (qui ne pourroyent refuser d'y venir) & y celebrer sur eux vn autre S. Barthelemy. Pour en monstrier apparence, elle envoie (par maniere d'acquit) certains gentilshommes s'enquerir des plaintes du peuple pour les luy rapporter: mais elle se garde bien de faire tenir les Estats par.

particuliers es provinces pour se preparer & dres-
ser les cayers pour les Estats generaux : car crai-
gnoit-elle que les Catholiques & Huguenots ne
s'y accordassent pour le bien commun. Voicy ce-
pendant ses pratiques. Il me semble que ie voy
son oncle Clement prometre le Concile , puis
allumer quelque guerre entre les Princes Chre-
stiens , de peur que il ne fi rienne. Elle comman-
de aux sieurs de Puy-gaillard & Landeran de dres-
ser vne entreprise sur la Rochelle : ce qu'ils font,
pratiquent quelques soldats & bourgeois de la
ville , assignent iour & heure pour faire marcher
les garnisons de S.Iean, Nyort, & Angoulesme au
prochain rendez-vous en vne nuit à la Fond
village prochain , & entrer au point du iour
dans la ville , par vne porte que les intelligences
de dedans leur devoient tenir ouverte. Au temps
que cela se doit executer , le Roy & la Royne se
trouvoient à Chantilly , pour se saisir du mare-
schal de Montmorency en sa maison propre.
Le feu se mettoit à vne trainée faite contre le
Mareschal de Danville , qui en fit executer au-
cuns des ouvriers, sous ombre d'avoir entrepris
sur la ville de Montpessier où lors il estoit. On
despeschoit commissions pour lever des gens de
guerre par toute la France , sous pretexte de la
guerre de Languedoc , encor que la trefue ne fust
finie. Le Mareschal de Rets pratiquoit vne le-
vée de Reistres en Allemagne , moyennant qua-
tre cens mil francs qu'il y avoit portez , dont
vne partie fut depuis livrée au Conte Ludov-
vic pour faire la guerre au Roy d'Espagne , sur-
prendre Mastrich , avec la ville & chasteau
d'Anvers. Or Dieu voulut qn'vn gentilhomme,
qu'on vouloit faire estre de ceste menée de la
Ro-

*Entreprise
sur la
Rochelle
pour rom-
pre l'as-
semblée des
Estats.*

Rochelle, entendant le massacre genetal qui s'en ensuivroit, & le total aneantissement des plus grandes maisons Catholiques de ce royaume, decouvrit l'entreprise aux Rochelois, par deux lettres qu'il leur en escrivit : au moyen dequoy ils se tindrent sur leurs gardes, & firent quelques vns des complices. Que fait là dessus nostre bonne Royne? Avez vous pas ouy comme elle commanda qu'on courust sus aux Huguenots retournans de Monts, lesquels toutesfois elle avoit mis en besongne? Maintenant elle escrit aux Rochelois qu'en ceste conspiration n'y a rien du fait du Roy ni d'elle : leur mande par M. de S. Supplice qu'ils ne luy sauroyent faire plus grand plaisir, que de punir à toute rigueur les coupables, comme infracteurs de paix & perturbateurs du repos public. Est ce pas belle recompense de leur bonne volonté? Hazardez vostre vie à ce qu'elle commande : si vostre entreprise succede mal, elle vous fera mettre sur vne rouë, & toutesfois tous confessoient que ceste Furie avoit ourdi la toile où ils furent enveloppez. Et de fait tandis qu'on chastioit severement les coupables d'un si cruel attentat, elle en forgeoit vn autre des le lendemain, & pour l'executer fit escrire au fils d'un qui avoit esté Maire à la Rochelle, lequel n'estoit pas encor descouvert. Or combien qu'elle n'ait pas attrapé les Rochelois, si est ce que le dessein seulement luy servoit de beaucoup : car elle craignoit l'assemblée des Estats, & pour la rompre falloit remuer mesnage, & rallumer la guerre : comme de fait les Huguenots de Poitou prennent les armes pour sauver leurs vies, & à leur exemple quelques autres en Normandie qui se sentoient en danger : tellement que
le

le royaume estant ainsi troublé, voila vne excuse qui semble legitime pour ne plus assembler les Estats.

Iusques icy s'est elle aucunement masquée du fait de la Religion, ne s'attachant directement qu'aux Huguenots, encor que ceux qui la regardoyent de pres vissent bien l'hypocrisie au travers de son masque. Maintenant que les grands du parti Huguenot sont tous esteints, elle aborde les Catholiques mesmes, mais non pas tous ensemble, car il faut que les vns luy servent de bourreaux à executer les autres. Les bons Catholiques de France avoyent trouvé fort mauvais qu'au lieu d'entretenir la paix faite si solennellement, & d'attirer les Huguenots par presches & admonitions, puis renuir le peuple par vn bon Concile, comme cela s'est fait de tout temps, on eust eu recours à trahisons, desloyautez & cruautez prodigieuses, qui avoyent rendu la France & les François odieux à tout le monde. Et tout par les maudites pratiques de ceste Italienne, fleau de Dieu pour nous affliger iustement, puis que nostre sottise la mise en ce siege, d'où elle nous fouëtte à son plaisir.

Catholiques & Huguenots ont adoré ceste femme, les vns à l'envides autres. Elle a defait les vns, maintenant elle en veut aux autres. Or en la plus grande fureur des massacres, les paisibles Catholiques avoyent sauvé autant d'Huguenots qu'il leur estoit possible: ce qu'entendu par Catherine, elle disoit que iamais n'eust cuidé que le Roy eust eu des suiets si peu affectionnez, & que elle pësoit qu'au clin de son œil, on ne devoit laisser vn seul Huguenot en vie. Mais qui s'enquerra qui ont esté les executeurs de cest execrable
massa-

massacre (exceptez ceux qui exerçoient leurs vengeances particulieres) on n'y trouuera que les belistres qui attendoyent du butin, sans se soucier d'où il pourroit venir, avec quelques renieurs de Dieu & contempteurs de Religion, qui y tuerent des Catholiques parmi les autres, ou pour leurs biens, ou pour inimitiez & procez qu'ils avoyent avec eux. Aussi la Royne qui savoit bien que la pluspart des grands de ce royaume abhorroyent telles & si horribles meschancetez, ne leur avoit osé communiquer sa menée. Seulement choisit-elle le Duc de Nevers & le Conte de Rets, pour la conduire, gens veritablement dignes de si haute & magnanime entreprise, tous deux estrangers qui ne pouvoient estre retenus par affection de leur patrie, Italiens, qui font gloire de trahir, tuer les gens au liét, par derriere, & en toutes sortes. Davantage, l'un de la maison de Gonzague, des long temps alliée des Espagnols contre ce royaume, & encor aujourdhuy luy mesme pensionnaire du Roy d'Espagne: l'autre pourveu par maquerellages & ruffienneries, qui ne desire que l'extermination de la Noblesse ennemie de ses ordures, & n'ayant honte, estant devenu si riche en ce royaume, de tirer encor pension du Roy d'Espagne. Mesmes quand le Roy parla premierement à monsieur de Guise de tuer l'Amiral de telle façon, aucuns disent qu'il respondit que son cœur ne luy conseilloit pas de s'en venger ainsi: mais que s'il plaisoit au Roy (comme il en avoit la puissance) les mettre eux deux en vn champ cappe à cappe, Dieu monstreroit par l'evenement qui auroit eu le tort ou le droit. Mais par importunité on l'y fit condescendre avec protestation que ce seroit pour obeir au Roy. Et de faict il sauva plusieurs gentils-

*Le Duc de
Guise re-
fuse d'estre
bourreau
du Roy.*

gentilshommes, & empescha que massacre ne se fist en son gouvernement. Mais il y avoit des Seigneurs entre les autres, qui depuis avoyent fait ouverte demonstration de trouver mauvaises ces expeditives cruautez, & qui fuyoyent la Cour pour ne sembler participer à ces conseils pernicious: ioint qu'ils auoyent clerement apperceu au siege de la Rochelle (où ils s'estoyent trouvez) que il n'y alloit plus de la Religion, que le masque estoit descouvert, & qu'on ne cherchoit qu'à faire mourir toute la Noblesse du royaume, les vns d'une façon, les autres d'une autre. De ceux-cy estoyent messieurs de Montmorency, M. le Marechal de Cossé & autres. qui pour n'avoir trempé leur cousteau dans le sang François, comme on vouloit, & ne s'estreobligez au parti de la Roynne par quelque insigne malefice, estoyent au rang des ennemis capitaux, & se vouloit on desfaire d'eux, de leurs seruiteurs & principaux amis, au plustost qu'il seroit possible. On ne les auoit peu avoir le iour S. Barthelemy. Depuis Maureuel assassin gagé de la roynne avoit eu charge à Fontaine-bell'eau de tuer le Marechal de Montmorency. Vne autre fois il l'auoit attendu avec quelque nombre de chevaux dedans la forest de Soissons. Pareillement, comme dit a esté ci dessus, si on eut esté contraint de tenir les Estats à l'instance & requeste du peuple, elle avoit conclu de les y artraper. En fin environ ce temps, les Marechaux de Montmorency & de Cossé viennent trouver le roy, qui les mene au bois de Vincennes, pour se servir d'eux, disoit-il, au restablissement de son royaume. Eux conurent bien la mauvaise volonté de leurs ennemis, mais d'autant qu'ils s'appuyoyent sur leur innocence, ils se remettent

*Entreprise
contre ceux
de Montmo-
rency.*

du reste en Dieu leur protecteur , & se resoluent de fuiure, puis qu'il plaisoit à leur Prince les appeller , & leur declarer son intention , pour sa-voir leur avis en chose de laquelle dependoit le salut de la patrie. Or vne chose seule retardoit l'execution de l'enterprise dressée contre eux, a s'avoit l'absence de M. le Marechal de Danville, qui pour lors estoit en Languedoc avec moyens en main pour se ressentir des torts qu'on leur feroit. Il avoit envoye le sieur de Montataire son maistre de camp pour solliciter le Roy d'envoyer secours d'argent & d'hommes en Languedoc, afin d'y faire la guerre à bon escient aux Huguenots. La royne au contraire luy respond qu'il ne falloit parler que de paix , que le Roy la vouloit avoir à quelque prix que ce fust , qu'elle prioit M. de Danville de s'y employer de tout son pouvoir , & en prendre l'avis du Cardinal d'Armignac residant en Avignon. Peu de iours apres elle envoye les sieurs de S. Supplice & Villeroy secretaire des commandemens vers luy, sous ombre de traiter la paix : mais en effect pour dresser vne entreprise avec les sieurs de Loyeuse, Maugeron & Fourquenaux pour se saisir de sa personne, & l'amener au roy mort ou vif. Pendant ceste menée , le roy recommande toutes ses affaires à M. le Marechal de Montmorency , luy remet tout en ses mains , le prie (comme le plus fidele serviteur qu'il ait conu en son royaume , & qu'il aime , non comme beau frere , mais comme frere propre) d'aviser aux moyens de pacifier son estat. La royne semblablement luy proteste que le roy son fils ne se veut plus gouverner que par son avis , que le roy est delibéré d'accorder à ses suiets tous les articles qu'on

*Entreprise
sur le Mar-
eschal de
Danville.*

proposera : qu'en somme il le constitue arbitre de tout.

Cependant, le roy, qui depuis le voyage de Vitry où il conduisit son frere esleu roy de Pologne, avoit eu assez peu de santé, commence à se trouver plus mal, & à s'attenuer & de choir de plus en plus. Les medecins font vne mauvaise conclusion de sa maladie : car soit qu'ils y iugeassent du poison terminé ou autrement (on a parlé de la sauce d'un brochet) assurent la Royne qu'à toute peine passera-il le mois d'Auril. Ses devineurs auxquels elle adiouste fort grande foy luy conferment le mesme. Il falloit pourvoir de bonne heure à ce changement. Or avoit elle apperceu des long temps que monsieur le Duc son fils condamnoit les trahisons & cruautez, & trouvoit mauvais qu'on fist si peu de cas d'exterminer la Noblesse, & qu'à ceste fin lon entretenist les guerres civiles au dommage de tout le peuple, & ruine presque inevitable de ce royaume. Pourtant haïssoit elle ce naturel genereux, ouvert, vraiment François, & incompatible avec le sien, qui ne prend plaisir qu'à ruine & desolation. Davantage, elle voyoit que le Roy venant à mourir, comme l'apparence y estoit, le gouvernement du royaume appartenoit à mondit seigneur le Duc, en l'absence du Roy de Pologne, comme plus proche du sang, & lieutenant general du Roy en toutes les terres de son obeissance. Que le Roy de Pologne deust estre si tost de retour, il y avoit peu d'esperance, car les Polonois, luy avoyent fait promettre avant son couronnement, que pour quelconque occasion que ce fust, mesmes avenant la mort du Roy son frere, il ne les abandonneroit point. Ils avoyent beaucoup

*Calomnies
pour rendre odieuse
M. le Duc*

frayé avant que le voir en leur royaume. Ce sont gens qui veulent qu'on leur tiene promesse. Le chemin est long, la personne debile, & au reste, le hazard non petit de partir de là sans leur dire à Dieu. Donc pour pouvoir retenir le gouvernement en ses mains, & en frustrer M. le Duc son fils, auquel les loix du royaume & toutes anciennes constumes le defèrent, elle se resoult incontinent de le rendre odieux aux Catholiques, par calomnies & faux bruits. Sur le temps donc que les Huguenots avoyent repris les armes, elle fait courir vn bruit que M. le Duc avoit intelligence avec eux : & sous ceste couleur fait oster les armes à ses gardes, le fait tenir de pres, & le ferre comme prisonnier au bois de Vincennes, ensemble le Roy de Navarre. Cela ne s'appeloit pas prison, car le mot eust esté trop odieux : mais en somme il ne pouvoit sortir qu'avec garde de gens ausquels il estoit soigneusement recommandé, n'osoit parler à personne, & estoit espié iusques à conter ses pas & ses paroles. Tant plus le Roy s'affoiblit, plus trouve-elle de couleurs pour le reserrer. Au moyen dequoy ce ieune Prince magnanime & courageux, voyant que sa propre mere luy tenoit si estrange rigueur, entre en tel desespoir qu'il delibere se retirer vers le Conte Ludovic, avec quelque petit nombre de ses domestiques. Ce qui luy faisoit choisir ce parti plustost qu'aucun autre, comme de se retirer en Angleterre, où lon avoit parlé de le marier, estoit qu'il ne vouloit demeurer en lieu où sa demeure peust estre suspecte de quelque ligne, ains où il eut moyen de faire service agreable au Roy son frere. Car environ ce temps le Conte Ludovic avoit vne armée d'Alemans sur les marches de Brabant,

*Captivité
de M. le
Duc.*

*M. le Duc
delibere
de se reti-
rer.*

bant, souldoyez des deniers du Roy, que le Conte de Rets avoit peu de iours au paravant portez au Conte Ludovic pour faire la guerre au Roy d'Espagne, & avoit receu la somme de deux cents quarante mil francs dudit Conte de Rets, qui avoit chage de bailler cent mil escus: mais il garda le reste pour ses espingles. Mesmes, par permission du Roy deux mille pietons François s'acheminoyent au secours du Prince d'Orange: les gouverneur de Mets, Toul, Verdun, & autres principales frontieres les laissant sortir des compagnies avec leurs armes, pour aller servir le Roy sous la charge du capitaine Krather Aleman, & d'un chef, suivant ce qui avoit esté traité à diverses fois avec le Conte Ludovic, par Jean Galeaz Fregose, & avec le Roy au nom du Prince d'Orange par le sieur de L'humbres. Ceste entreprise estant descouverte servit de tenir ce pauvre prince encor serré de plus pres. Mais au lieu d'en publier la verité, elle persevera à semer mille calomnies, ne tendant qu'à s'asseurer de la personne de ce Prince, avant la mort du Roy. De fait au mesme temps elle se saisit du roy de Navarre son gendre: & par ce que le Prince de Condé estoit en son gouvernement de Picardie où paravant le Roy l'avoit envoyé, encor qu'il n'eust rien de commun avec ceste entreprise, elle mande à monsieur le Cardinal de Crequi, & au sieur de Crevecœur lieutenant du Prince, qu'ils eussent à le prendre dans Amiens où il estoit, & escrit au Maire de la ville qu'il eust à y tenir la main par le moyen du peuple, tellement que si le prince ne s'en fust douté, tant par les propos qu'il entendit du courrier, que par les preparatifs qu'il en ap-

*Entreprise
sur le
Prince de
Condé.*

percut , il estoit prisonnier comme les autres. Il se retira en sa maison de Muret, faignant d'aller à la chasse , puis ayant entendu que monsieur le duc & le roy de Navarre estoient prisonniers, prit le chemin d'Alemagne , & passant par Fere advertit le sieur de Thoré, qui entendant qu'on s'estoit saisi & faisoit on encor des serviteurs de monsieur le Duc, & de tous ceux qui avoyent esté plus pres de sa personne , pensant bien qu'il seroit des premiers poursuivi , se resolut aussi de sortir du royaume. Voyla en somme la verité du faict, & n'y'eut onc autre deliberation.

*Calomnies
contre M.
le Duc.*

Vous voyez comme cela s'accorde avec ce qu'on en veut faire croire. Vne grande conspiration (disent-ils) a esté descouverte. Monsieur le duc se vouloit retirer avec les Huguenots pour troubler le royaume. par telle calomnie le voila rendu odieux à tous les Catholiques. il y avoit vn dessein de venger dedans Paris le massacre de S.Barthelemy. Le propre iour de Pasques durant la grand' messe on devoit mettre le feu en divers endroits de la ville, & indifferemment reduire tout en cendre. Voy la vn autre moyen pour envenimer la ville capitale du royaume , & consequemment toutes les autres alencontre de luy. Ainsi pretend elle parvenir à son but. Quand les Huguenots furent massacrez , ils avoyent conspiré. Aussi maintenant ces pauvres princes, par ce qu'on les veut tenir prisonniers & avoir leurs vies entre mains pour en disposer selon qu'on trouvera plus à propos pour maintenir la tyrannie. Vous vistes executer publiquement Briquemaut & Cavagnes, pour coulurer la conspiration de l'Amiral & iustifier les matines Parisiennes. Aussi avez vous veu sur l'eschafaut & mettre à
mort

mortle Conte de Coconnas, le sieur de la Mole & autres, pour excuser l'emprisonnement de ces pauvres princes. Je vous prie, examinons soigneusement ce fait, & ne nous laissons par beffler à tous venans. Ouvrons les yeux, & que les illusions de ces enchanteurs-ci ne nous fassent pas voir vne chose pour autre. Si ceste conspiration est vraye, nous nous devons tous employer à ce que tels conspirateurs soyent grifuellement punis. Mais si elle se trouve fausse, c'est à nous d'empescher que nos Princes ne soyent opprimez par calomnies. C'est à nous de leur ouvrir les prisons, leur offer les fers des pieds, les remettre au rang qu'ils doivent tenir. Pour cela portons nous les armes, & pourtant il nous appartient aussi de discerner le faux pretexte de leur prison d'avec lavraye cause, la calomnie d'avec l'accusation, la couleur de droit d'avec le tort evident qu'on leur fait. Monsieur le Duc (disent-ils) s'entend avec les Huguenots, par le conseil du sieur de Thoré, du Viconte de Thuraine, du Conte de Conconnas, & du sieur de la Mole. Considerez ie vous prie, quels conseillers il a choisis pour cest affaire. Le sieur de Thoré fils de feu M. le Connestable, qui s'est trouvé en toutes les batailles contre les Huguenots, & que tous advouent estre vn des affectionnez & devots Catholiques de ce royaume. Le Viconte de Thuraine son neveu, ieune seigneur instruit Catholiquement des sa ieunesse, qu'on vid dernièrement faire merveilles au siege de la Rochelle, & pour recompense on le fait poursuivre cent lieues par le sieur de Megnane, à fin de l'attraper. Le Conte de Coconnas qui s'employa aussi ardemment que nul autre au massacre de S. Barthelemy, & qui fut conducteur de toutes les

Refutation des calomnies.

mines qui se firent à la Rochelle, dont n'y avoit celuy qui ne l'estimast digne de toute autre recompense. Le sieur de la Mole qui y fut blessé deux fois, & qu'on scait aussi avoir esté si affectonné à la messe, mesmes au milieu des armées, & en la corruption de la Cour, que s'il eust perdu vn iour sans y aller, il eust pensé que quelque grand malheur luy en eust deu avenir. Je parle de personnes conues d'un chascun, & ne di chose dont tous ceux qui ont tant soit peu hanté la Cour ne m'advoient. Mais par ce que monsieur le Duc les aimoit, il falloit les y mester des premiers. Voila pas, ie vous prie, des personnes qui l'ont peu conseiller de s'entendre avec les Huguenots? Et à quoy rendoit ceste intelligence? A brusler (disent-ils) la ville de Paris, pour venger les massacres des Huguenots. Ceux qui toute leur vie ont fait guerre mortelle aux Huguenots, qui au hazard de leur vie ont travaillé à les exterminer, veulent maintenant exposer leur vie pour les venger. Voila vn autre cas bien croyable. Et puis, s'ils eussent eu ceste volonté, s'en fussent ils prins aux bourgeois de Paris? entre lesquels ils ont des amis sans nombre, & de toutes qualitez, qui n'avoient veu les cruantez qu'à ré regret, & à l'execution desquelles ne s'estoyent employez que les belistres & garnemens de la ville. Estoit-il plus raisonnable de se desfaire (s'ils avoyent telle intention) de trois ou quatre estrangers qui en donnerent le conseil, en firent la menée, & partie de l'execution? Mais peut estre estoit-ce chose facile à faire dedans Paris. Iugez-le. En la plus pleupleée ville de l'Europe, pleine de gentilshommes & de gens de guerre en tout temps, en laquelle vn ennemy, si on luy ouvroit

vroit les portes , feroit difficulté d'y entrer avec quarante mil hommes. Je vous prie , quels apprests a-on trouvez pour effectuer telle entrepri- se ? car elle se devoit executer (disent ces men- teurs) le lendemain que ces Princes furent empri- sonnez. Ils n'ont garde d'en rien escrire de peur de se convaincre eux-mesmes de mensonge: mais ils se contentent de beffler le peuple , moyennant les faux bruits qu'ils sement par les places & mar- chez. A-on descouvert en la ville quelque nom- bre extraordinaire de soldats ? Je m'en rapporte aux Eschevins qui ont acoustumé de recevoir par- ticulier advertissement de ceux qui arrivent en chasque quartier. A-on trouve des armes cacheés, des feux gregeois, des artifices ou choses sem- blables chez ceux qu'on a pris? Bref, a-on descou- vert en quartier , rue ou maison de toute la vil- le , apparence aucuné de ce qu'ils veulent fai- re croire au peuple pour luy rendre odieux ce pauvre Prince & tous les plus affectionnez servi- teurs ? On me dira que messieurs de Parlement n'auroyent pas condamné telles gens sans legiti- me occasion. Qui pense cela ne se souvient pas bien que

*Proces de
Cocornas
& de la
Male.*

La tyrannie est mere d'iniustice.

Nostre vie nous est plus chere que celle d'au- truy. Il y a bien petit nombre de ces genereux qui osent refuser de condamner vn innocent à mort, quand pour les y forcer en leur tient le cou- steau sur la gorge. La Vacquerie premier Presi- dent & ses compagnons du temps du roy Louis onzieme sont morts sans successeurs de leur in- tegrité, on s'ils en ont laissé quelques vns, ils sont si cler-semez qu'on ne les à peu voir alors. Mais, enquetez vous de messieurs de la Cour, sur quoy

on a fait le proces aux executez, s'ilz ont rien confessé de ce qu'on leur mettoit à fus, si lon en a oy vn seul tesmoin, si lon a trouvé quelque coniecture ou presomption. Il n'y a celuy d'eux qui ne vous die à part que non. Je laisse à penser, si ceux qui ont leurs biens, femmes, enfans, & leurs personnes mesmes à Paris, eussent de bon cœur fait le proces à ceux qui estoient accusez d'y avoir voulu mettre le feu. Au contraire, leur estant commandé par expres de faire mourir ces prisonniers, ils envoyerent remonstrer au Roy qu'ils ne trouvoient point de cause suffisante pour les condamner, qu'on les avoit sondez & examinez à part autant qu'il estoit possible, mais n'avoient confessé autre chose, sinon qu'ils avoyent eu volonté d'obeir & servir à monsieur le Duc leur maistre, en la deliberation qu'il avoit prise de se retirer avec le Conte Ludovic. Et dautant que le Roy n'avoit iamais déclaré que ce Conte fust son ennemy, eux ne pouvoient en saine conscience sur ceste confession condamner à mort ces prisonniers. Si faut-il (respond la Royne) qu'ils meurent, autrement le Roy n'en sera pas content. Voila pas vne belle façon de proceder? Or à qui veut faire mourir quelqu'un, ne manque iamais occasion. Elle trouve donc ce bel expedient pour soulager les consciences de messieurs de la Cour, puis qu'il ne tenoit qu'à cela que les prisonniers ne mourussent: que le Roy leur declaroit qu'il avoit toujours tenu le Conte Ludovic de Nanfau pour son ennemy. De fait elle expedie lettres signées de la main du Roy, & mises au fond du sac du proces pour la descharge des iuges. Et sur ce furent condamnez cez pauvres gentils-hommes comme criminels de felonnie, (sans speci-

specifier le fondement de leur proces) crime capital de vassal envers son seigneur , pour les rendre d'autant plus odieux à chascun. Il n'y avoit pas vn Conseiller qui en les condamnant ne gemist en son cœur , mais la Cour estoit contrainte de ployer sous la tyrannie. La loy condamne à mort ceux qui se retirent vers l'ennemy. Il est vray : mais c'est raison qu'il soit prouvé , & convaincu d'estre tel. Quand les Cours de Parlement qui le doyvent savoir comme celles qui ont vies & honneurs entre mains , ignorent que le Conte Ludovic soit ennemy du Roy , le Conte de Coconnas , la Mole , & les autres gentils-hommes particuliers serviteurs affectionnez à leur maistre peuvent-ils pas à bon droit l'ignorer ? Et quand au contraire , en lieu de guerre ouverte & faict d'hostilité , ils voyent que le Roy luy envoioit tous les iours ambassadeurs de qualité pour traiter de leurs secretes intelligences , on reçoit ordinairement des messages, luy fournit de niers pour dresser vne armée de Reistres contre le Roy d'Espagne son beau-frere , par le moyen d'un Conte de Rets , d'un Marechal de France, de celui qui est plus pres de sa personne , luy fait appointer des Colonnels de Reistres ses pensionnaires , par l'entremise de Fregose : desgarnit Mets, Toul , Verdun & autres places de la frontiere pour secourir (lon ne parle point des entreprises sur Mastrich, & Anvers ville & chasteau , d'autant que cela pouvoit estre encor secret) ont-ils pas occasion de croire que le Roy tient ce Conte pour son amy , & de suyvre leur maistre se retirant vers iceluy ? veu mesme qu'ils savoyent bien qu'avant la iournée de saint Barthelemy , le Roy avoit proposé à monsieur le Duc de le fai-

rechef de la guerre qui se negotior contre le Roy d'Espagne és pays par le moyen du Prince d'Orange & du Conte Ludovic son frere : & que tout freschement, n'y avoit pas encor vn mois , la Royne luy en avoit tenu propos , suyvant les propositions du Conte Ludovic. Il fera donc loisible, toutes & quantesfois qu'on voudra faire mourir quelqu'vn , le charger d'avoir intelligence avec vn ennemy du royaume , & pour cest effect declarer vn amy ennemy , afin de condamner les innocens à mort. Que ne fait-on donques le proces au Marechal de Rets , à Galeas Fregose , & à tant d'autres qui ont fourni & mis es mains du Conte Ludovic l'argent pour faire la guerre ? Ne sont-ils pas plus coupables que ces pauvres gentilshommes-cy ? S'en peuvent-ils aucunement excuser , si on leur tient telle rigueur ? Mais peut estre y-a-il vne autre loy pour ces estrangers , & vne autre pour nos Princes en nostre royaume : mesme aux vns innocence est crime capital , aux autres vn crime capital tient le lieu d'innocence. En somme, il falloit qu'ils mourussent maugré toute iustice. Car la royne vouloit persuader (encor qu'il n'y eut apparence) que ce pauvre Prince son fils avoit conspiré, afin de le rendre odieux à chacun, & avoir couleur de le tenir en estroite garde, avenant la mort du Roy , qu'on luy annonçoit estre prochaine.

*Entreprise
sur trois
Mars-
chaux de
France.*

Mais ce n'est pas encor assez. Si elle tient prisonnier monsieur le Duc son fils, avenant la mort du Roy , les principaux officiers de la Couronne s'y pourront opposer , d'autant que de droict le gouvernement du royaume luy appartient, iusqu'à tant que le roy de Pologne vienne , & ne voudroyent (ce dout-elle) endurer qu'elle
achevast

achevast de ruiner ce royaume par ses meschancetez ordinaires. Il est donc arresté qu'on se saisira de leurs personnes , afin qu'aucun ne reste, qui ait seulement la hardiesse d'ouvrir la bouche, pour alleguer les anciennes loix pratiquées de tout temps en ce royaume. Desia tient elle à la Cour les Mareschaux de Montmorency & de Coslé : mais il faut , premier que de leur mettre la main sur le collet, savoir des nouvelles de l'entreprise dressée sur la personne du Mareschal de Danville leur frere & allié. Sur ces entrefaites donc arrive vn courier de Languedoc qui rapporte que le piege est si bien dressé que Danville n'en peut eschapper nullement. Dieu voulut toutesfois qu'estant sur le chemin pour se ietter au danger, il en fut adverti & tourna bride. Cependant , la Royne, qui le pensoit ia tenir, fit prendre en vn matin les deux autres Mareschaux, lesquels tout à l'heure furent menez à la Bastille, le tabourin battant , par irrision & avec huées du peuple , comme contre gens infames & criminels entierement. Au mesme instant on depescha quelques compagnies pour se saisir de monsieur de Meru leur frere & gendre. Mais peu au paravant il estoit sorti de sa maison. On se saisit aussi de leurs domestiques qu'on peut attraper.

Si vous de mandez qu'ont fait ces pauvres Seigneurs pour estre traitez de telle façon : on vous respondra qu'ils ont conspiré contre les Maistres, entrepris contre la personne mesme du Roy aux gouverneurs par toutes les Provinces. Or vous pouvez à peu pres calculer combien il y a que ceste menée de prendre M. le Mareschal de Montmorency se brasse. Si c'est pour conspiration qu'on l'a voulu prédre, elle estoit donc descou-

*Refutation
de calom-
nies qui
leur sont
imposées.*

verte avant que l'empoigner. Si elle estoit découverte, par raison le roy s'en devoit garder: pour moindre occasion a-il renforcé ses gardes, pour le moins ne devoit-il pas mettre sa vie es mains de qui la luy vouloit oster. Voyez s'il s'en garde, s'il s'en desfie, s'il a la moindre opinion. Durant tout ce temps M. de Montmorency est pres du roy au bois de Vincennes, va où il luy plait, fait tout ce qu'il veut, commande aux gardes de la personne du roy qui ont expres commandement de luy obeir, a les clefs du Chasteau en sa puissance. Donne le mot du guet, a toute telle autorité que peut avoir vn Connestable, mesme le propre soir avant qu'il fust pris. Est-ce pas tendre la gorge à qui la luy voudroit couper? Est-ce pas (si nous donnons lieu a leurs mensonges) se mettre es mains des conspirateurs, & (par maniere de dire) conspirer contre soy-mesme? Est-il croyable que qui a telle opinion sur quelqu'un se puisse tant fier en luy? Au contraire, la royne le conoissoit si homme de bien, qu'elle s'asseuroit que iamais ne luy entreroit au cœur d'abuser de telle puissance, & la luy permettoit expres pour luy oster toute desfiance, attendant l'heure qu'on le de voit prendre. Comme sur le poinct que l'entreprise de la Rochelle estoit presté à executer, & qui devoit estre suivie d'un massacre general, notamment des seigneurs dont est question, le roy & la royne couchans à Chantilly maison du mareschal de Montmorency n'y voulurent avoir autre garde que la sienne, pour monstrier combien ils se fioyent en sa preu d'homme. On peut recueillir de cela, s'il a conspiré ou si lon a conspiré contre luy. Et quant au Mareschal de Cossé, qui a
fait

fait tant de services en paix & en guerres estrangeres & civiles : & au Mareschal de Danville, qui a si rudement pourmené les Huguenots de Languedoc , quelques occasions de mescontentement qu'il eust , qui seul entre tous ceux qui ont fait la guerre depuis deux ans , avoit forcé villes , qui y a hazardé sa personne & perdu M. de Candales son beau frere , qui maintenant au mandement expres de sa Maiesté ne tasche qu'à pacifier son gouvernement , (à l'occasion dequoy on luy tend ce piege) que leur peut-on mettre sus à tous deux ? dequoy les peut-on taxer , sinon qu'ils sont mareschaux de France , principaux officiers de la Couronne , qui selon leur charge doivent tenir la main à ce que l'estat soit gouverné comme & par qui il appartient , & qu'on pense que pour le bien de leur partie , avenant la mort du Roy , ils y emploieront leur autorité ? Que peut on pareillement imputer à M. de Meru Colonel general des Suisses, qui s'est trouvé en toutes les batailles civiles avec reputation : mesme au siege de la Rochelle apres la S. Barthelemy , où il faillit d'estre tué, sinon qu'il est fils d'un Connestable de France, & d'une maison qui des long temps a manié les affaires de ce royaume au contentement d'un chascun , & laquelle on veut exterminer maintenant ? Or Dieu soit loué que le Prince de Condé s'est sauvé, lequel la royne ne veut pas approcher si pres de la Courone, & que le Mareschal de Danville a esté adverti à temps de l'embuscade qui l'attendoit. Car que pensez-vous que ceste Medée eust fait de ces pauvres Princes ? Quant à moy , ie m'assure que nous eussions veu des tragedies aussi sanglantes que iamais , & quelque nouveau

Sainctrenommé par le carnage des gentilshommes Catholiques amis & serviteurs des prisonniers , & peut estré fut-on venu aux autres puis apres.

*Mort du
Roy.*

Le trentiesme iour de May 1574. le Roy vient à mourir. Tout incontinent la Royne mere se va mettre dedans Paris au Louvre avec ces pauvres Princes, & fait griller fenestres , condamner portes , fermer advenues , redoubler gardes , de peur qu'ils ne soyent deliurez : bref , retient tout le gouvernement du royaume , & s'en fait appeler R E G E N T E. Iugez par la fin où vous la voyez parvenue , la verité de tout ce que ie vous ay discouru par cy devant. Conoïsez maintenant son intention , & voyez comme elle scait pratiquer ceste sentence tyrannique :

Si violer la iustice & le droit

Il est loisible à l'homme en quelque endroit,

C'est pour régner qu'il le se doit permettre.

*Regence v.
surpéc à
sans titre.*

Je pourroy icy monstter que par nostre loy Salique les femmes ont aussi peu de droit de vouloir gouverner ce royaume qu'en pretendre la succession : que quand le contraire s'est fait, çà esté par vn abus tout manifeste , dont nous avons toujours porté la peine: & quel'importance du danger public ne gist point en ce qu'une femme est appelée royne, ou porte vne couronne , mais en ce que le plus souvent elle gouverne tout à l'appetit des immorderées passions qui la peuvent emporter , & du premier qui a la subtilité de se mettre par quelques services en sa bonne grace , comme nos histoires le tesmoignent. Mais prenons le cas que les regences des femmes ayent lieu en ce royaume, & que quelques malheureux exemples doivent estre tirez en consequence: est-

il loisible de se declarer regent ou regente soy-mesme ? N'y a-il qu'à le faire escrire sur les paquets par quelque secretaire ? Suffit-il de dire comme le Pape Iean 23. *Ego sum Papa* ? Le vous prie, qui a declaré la royne mere regente de ce royaume ? Est-ce le roy defunct ? Il se peut faire que comme de son vivant il a tenu telle mine & parlé comme sa mere vouloit, qu'aussi elle se soit fait donner ce nom à sa mort. Et ie croy bien qu'elle l'a tant importuné sur ses derniers souspirs qu'elle en a tiré quelque Ouy, pour coulourer son audace. Comme de fait il appert par la declaration qu'on en publia qu'elle fut declarée regente par sa bouche le propre iour qu'il mourut, encor que pour tromper le peuple elle se face declarer regente à cause de son indisposition, la maladie estant ia desesperée, & luy proche de son dernier souspir. Mais accordons que le feu Roy eust fait testament, ce qu'il l'eust signé, qu'en iceluy il l'eust ordonnée regente, avoit-il aucune puissance de ce faire ? Les regences se doyvent elles donner, ou se donneront-elles onc par testament ? Voicy le poinct. Les Roys sont establis de Dieu pour administrateurs des Royanmes. Tandis qu'ils vivent ils font part de ceste administration à leurs suiets. Les bons par vn legitime conseil, avec l'aduis duquel ils iugent des merites & capacitez d'un chascun: les mauvais à l'appetit des passions d'eux-mesmes ou de ceux qui les possèdent, preferans bien souvent le meschant au bon, & l'incapable au capable. Encor cela est-il aucunement à supporter. Mais ouït-on iamais dire qu'un Roy mourant donnast à quelqu'un l'administration du Royaume qu'il va perdre ? qu'un frere ordonnast par son testament un procureur à son

son frere & successeur ? Encor que de son vivant il eust puissance d'aliener son bien , ce que n'ont pas nos Roys , sans le consentement des Estats. Qu'un Euesque decedant nommast vn œconome ou dispensateur des biens de l'Euesché à son successeur ? Bref, que quelqu'un peut estre administrateur, Euesque, Roy apres la mort ? C'est vne moquerie toute evidente. Les Roys mesmes, lors qu'ils sont prisonniers , ne le peuvent faire, dautant qu'on presume tousiours que leur volonté est captive avec leur personne. Ainsi voyons nous que le Roy Iean prisonnier en Angleretre, & François premier à Madric en Espagne , ne pourvoyent point à l'administration de leur royaume, mais pendant la prison de Iean, les Estats y pourvoyent , pendant celle de François la Regente qu'il avoit luy-mesme nommée long temps avant sa prison est sur le point d'estre deboutée. Ainsi donc tandis que le feu roy a vescu, elle peut avoir eu quelque couleur de gouverner ce Royaume: & si pendant sa maladie il le luy avoit recommandé, ce gouvernement luy pouvoit estre tellement quellement acquis iusques au dernier soupir de son fils. Mais avec le feu Roy est morte & ensevelie son autorité : avec luy sont annullez les mandemens qu'il a faitz. Et comme par la mort du maistre , tous commandemens, toutes procurations sont abolies , & la puissance de les donner demeure au successeur , ainsi toute la puissance qu'il pourroit avoir donnée à la Roynne mere en son vivant, est aneantie, & toute l'autorité escheüe au Roy de Polongne son successeur. Est-ce donc de par nostre Roy qui estoit en Polongne qu'elle s'attribua sa regence ? Si elle a eu quelque blanc signé de luy pour autres affaires , peut estre qu'elle

*Annales
du France
M. du Bel-
lay liv. 3.*

qu'elle l'aura peu remplir de ce que bon luy a semblé, afin de tromper le peuple. Mais incontinent apres la mort du Roy, a scavoir dès le troisieme de Juin se mit-elle pas en pleine possession de ce non? se fit elle pas publiquement nommer Regente moyennant ces belles lettres de declaration, vn mois avant que nostre Roy luy eust peu envoyer son pouvoir de regente? Et ores que peu apres il luy en eust envoyé confirmation, que peut-on autre chose penser, sinon que la voyant inthronisée, il craignoit (s'il l'en vouloit deietter) qu'elle n'eust le moyen de luy faire vn mauvais tour? ainsi que souvent les sages faignent de donner liberalement à quelques personnes ce qu'ils ne leur peuvent oster. Quelqu'un me pourra dire que la Cour de Parlement la luy aura peu accorder ou confermer. Moins encor a-elle telle puissance. Au contraire, il ne se trouvera point que les Cours de parlement de ce royaume ayent jamais eu autorité au cas dont est question. Il y a bien d'avantage. Car les Cours n'ont plus de pouvoir, ne peuvent iuger personne, ni faire aucun proces. Bref, elles sont abolies & mortes entierement tant qu'elles soyent confirmées en corps par lettres du nouveau Roy, & comme remises en vie par sa voix, ou s'il estoit longuement absent, par vne assemblée d'Estats. Il n'y a Conseiller en la Cour qui ne m'advouë ce point, & qui ne l'ait tousiours veu ainsi practiquer. Comment donc pourroyent messieurs de Parlement la confermer en vne telle autorité, veu qu'ils n'en ont du tout point? veu qu'ils ne sont plus, veu qu'ils sont morts avec le Roy, & ne peuvent resusciter que par lettres confirmatives du Roy (qui estoit lors en Pologne) ou des

Estats ? De dire que ç'a esté à l'instance priere de Monsieur le Duc & du Roy de Navarre, c'est aux petits enfans qu'il faut alleguer ces niaiseres-là. On fait comme ils sont esclairez de pres. Qui a le corps prisonnier ne peut avoir la langue libre. Les grilles, les gardes, les clostures portent tesmoignage contre elle de ce que dis. Mais nostre Roy estoit absent & loïn. Il ne pouvoit pas revenir si tost, dont y avoit danger que les choses ne vinsent en confusion, si quelqu'un n'eust eu le manieement des affaires. Qui nie cela ? Nos loix n'ont elles pas bien pourveu à tels inconveniens ? C'est, comme de tout temps a esté pratiqué en changement ou longue absence de nos Roys, que les Estats soyent deüement assemblez, & selon leurs consciences declarent quelqu'un regent, luy attribuant pour son conseil gens de bien & capables, afin que par leur avis il gouverne le royaume. Quand le Roy Iean fut pris devant Poitiers & mené en Angleterre, nos historiens disent que Charles Duc de Normandie son fils aîné (comme lieutenant general du Roy Iean son pere) assemble les trois Estats pour pourvoir au gouvernement pendant ceste prison. Lesquels deüement convoquez & legitimement assemblez à Paris, le declarent & firent publier regent du royaume, & ordonnerent qu'on sceleroit de six seaux, & paravant qu'il fust déclaré tel par les Estats, ne s'appela que lieutenant du Roy son pere, comme il estoit paravant la prison d'iceluy, bien qu'il fust son fils aîné & maieur d'ans. Avant que le Roy s'acheminast à la conqueste de Milan, l'année qu'il fut pris devant Pavie, il avoit laissé Madame Loyse de Savoye sa mere pour regente. Ce neantmoins les plus grands du royaume

*Regences
données
par les Estats en
l'absence
des Rois.*

*Annales
du Roy
Iean.*

*M du Bel.
lay lin 3.*

me & messieurs du Parlement de Paris sollicitèrent Monseigneur Charles Duc de Vendosme à prendre le gouvernement, comme plus proche Prince du sang, tant à cause du bas aage des enfans de France, que pour l'absence du Duc d'Alençon & revolte du Duc de Bourbon: & luy promirent de tenir la main à ce que les Estats fussent assemblez, & de negotier à ceste fin avec les principales villes de France pour le faire declarer regent, comme de droit ceste autorité luy appartenoit. Et n'eust esté qu'il aima mieux quitter son droit, qu'estre cause de quelque dangereuse nouveauté, s'il le poursuyvoit, les Estats s'assembloyent pour le declarer regent. Et toutesfois elle estoit regente avant la prinse, & n'estoit pas de si dangereuse nature que ceste-ci, n'ine tenoit prisonniers les officiers de la Couronne, ains se gouvernoit en partie par leur conseil. Ce sont exemples de fresche memoire. Qui les recerchera de plus haut, comme es voyages de nos Roys en la terre sainte, verra ceste mesme forme observée de tout temps. A quoy tient-il donc maintenant que nous ne faisons le semblable? Avons-nous perdu le cœur? Nos anciennes coustumes tant louables & si bien esprouvées sont-elles du tout abolies? Endurerons-nous que nos Princes soyent deiettez du siege où ils doyyent estre eslevez? que dis-je deiettez? mais oppressez de calomnies, prisonniers entre les mains d'une femme, en danger de leur propre vie. Endurerez-vous messieurs de Paris heritiers de tant de vrais François qui ont si bien maintenu le droit de leur Prince que nostre ville serve de rampart à telle tyrannie? Sera-il dit que la maison où vous souliez honnorablement loger vos Roys, serve de-

stroite prison à leur sang ? attendrez-vous qu'un de ces matins les estrangers viennent brusler vos maisons , saccager vos champs , destruire vos metairies , pour vous contraindre de mettre en liberté ces pauvres Princes du sang de vos Roys ? Penferont-ils pas sous ombre que ces prisonniers sont dedans vos murailles que vous tenez la main à telle servitude ? Avez-vous point de honte qu'il faille que ceux qui n'y ont aucune obligation viennent ouvrir les portes de vos prisons pour les retirer ? Je ne puis croire qu'avez tant oublié le sang royal, que ne le voulussiez voir en telle liberté & autorité que nature luy donne, & que sa vertu merité. Peutestre vous entrerendez-vous , en attendant qui y mettra la main le premier.

Mais que craignez-vous ? vne femme, vne estrangere , vne ennemie & haye de chacun , vne qui n'est hardie que par nostre lascheté , entreprenante que par nostre fetardise , meutriere que par nos mains propres ? Si nous la laissons , si ceux qui detestent son gouvernement l'abandonnent , où sont ses sergens pour nous prendre , ses iuges pour nous condamner , ses bourreaux pour nous executer ? Si ceux qui la delaissent en leur cœur l'abandonnent par effect, où sont ses armées pour nous forcer , ses gardes pour nous espouvanter, ses deniers pour les contenter ? Il ne faut que faire mine de reprendre cœur , toute ceste autorité, toute ceste audace fondée & retenue sur nostre endormissement & lascheté tombera d'elle mesme. Je vous prie , qu'estimez vous qu'apportera la regence de ceste femme , gain ou dommage, bien ou mal , restablissement ou ruine totale ? Avons-nous ia oublié les grands maux que ce Roy-

aume a soufferts & souffre encor par elle ? pensons-nous que ce nouveau titre l'ait amendée en vne nuit ? Le Clergé void-il point comme ses biens sont chargez de decimes & gastez par les Italiens qu'elle y pourvoit, exposez en vente, sous ombre des guerres ciuiles, mais en effect pour faire vne infinité de folles despenses, à la mode du Pape Leon son grand oncle ? La noblesse sentelle point comme ses biens sont dissipéz, ses membres decoupez & massacrez, les vivans despouillez de leurs honneurs & dignitez, pour en vestir des estrangers, qui en sont du tout indignes ? Void-elle point à quoy tendent ces belles propositions d'oster les iustices aux gentils-hommes, inventer des imposts sur les baptesmes, mariages & choses semblables ? ce qui seroit pieça conclu & arresté sans les Huguenots, lesquels elle nous à fait choquer pour vn temps. Le peuple aussi est-il si stupide qu'il ne sente le faix des tailles & empruns qu'on luy charge sur les espaules, pour bastir des maisons inutiles, pour enrichir de dons immenses certains estrangers, pour faire d'vn petit belistre de Gondy vn des plus riches seigneurs de France ? Qui ne fait que tous ces maux viennent d'elle, qui s'estoit tellement empareé du feu Roy par les honnestes moyens que nous avons touchez, qu'il gouvernoit autant en aage de maiorité, que lors qu'il n'avoit que cinq ans ? Mais sommes-nous si abusez de penser qu'elle s'amende ? Vous voyez comme elle a empieté la regence. Elle y est entrée par dessus les murailles & par la fenestre comme le larron. N'attendons pas aussi qu'elle face autre chose sinon nous brigander. Desia voyez-vous ses beaux commandemens. elle a si bien amadove deux

ou trois des principaux du Clergé, qu'à l'envi l'un de l'autre ils luy ont accordé vne somme excessive, qui ne se peut payer sans grandement interesser tous les Ecclesiastiques assez foulez du passé. Cependant c'est le pauvre beneficié qui y a interest, le pauvre Curé, l'Evesque qui reside simplement en son diocese, & non pas monsieur le Cardinal, l'Evesque ou l'Abbé courtisan, qui fait bien où s'en recompenser, qui en aura des premieres abbayes vacantes, & fait semblant d'estre liberal du sien pour avoir inste occasion de l'estre du bien d'autruy. Elle a fait mourir vne centaine de gentils-hommes tant de l'une que de l'autre Religion, pendant ceste regence, & continue au lieu de tenir toutes armes en surseance, attendant la venue du Roy de Pologne. A qui pensent servir ceux qui commandent pour son service, & ceux qui leur obeissent ? Au Roy ? Je ne scay s'ils feront avoüez d'avoir mené ses suiets à la boucherie, sans son mandement, Je ne say si lon leur redemandera point quelque iour le sang & la vie de mille suiets du Roy, qu'ils ont fait mourir de part & d'autre, à l'appetit d'une femme qui n'a nulle autorité. C'est chose qui s'est veüe par le passé, & se pourroit bien encor revoir en ce cas-ci. Mais pourquoy pensez-vous que nagueres elle a fait trancher la teste au Comte de Montgommery prisonnier de guerre, & qui s'estoit rendu au sieur de Mattignon, sous promesse d'avoir la vie sauve ? La mort du feu Roy Henry ne luy peut estre imputée en sorte que ce soit. Pourquoy donc a-elle fait perirer Mattignon & amener Montgommery à Paris, sinon pour triompher de celui qu'elle haïssoit mortellement, satisfaire à son appetit de vengeance, & afin que

les Huguenots facent pareil traitement aux seigneurs Catholiques qu'ils pourront attrapper? Que diray-je sur ce poinct? qu'elle ait esté si deshontée, tant inique, si cruelle, tant desnaturée, que de luy avoir fait bailler la gehenne ordinaire & extraordinaire, pour luy faire confesser que Monsieur le Duc l'avoit fait mettre en campagne, pour achever de rendre ce pauvre Prince odieux à tous, chose toutesfois qu'il a protesté estre fausse, lors qu'il estoit proche de la mort, & qu'il n'avoit pris les armes que pour recouvrer ses biens & la liberté de sa Religion. Sauroit-on inventer vne meschanceté plus grande? Est-ce pas faire aussi peu de cas de la vie & honneur de son enfant propre, que du moindre Huguenot de France? Et quant au tiers estat (pour revenir a nostre propos) voyez vous point par quel bout elle commence de vouloir prendre à l'entrée de sa regence les rentes de l'hostel de ville de Paris? y a il bonne maison, ie ne dis pas seulement dedans Paris, mais presque par toute la France, qui n'y ait grand interest? Cependant sous ombre de trois ou quatre personnes (ausquels elle donnera six fois plus que le principal qu'ils auront desbourcé) qui l'auront accordé, il faudra que tout le Royaume passe par là. & à quelle fin? Pour trouver moyen de tenir nos Princes & seigneurs en prison, maugré tous ceux qui les voudront delivrer, pour mettre de bonner garnisons dedans les citadelles qu'elle a fait bastir es villes: afin que personne n'ouvre la bouche pour parler de ses actions: pour faire apres de nos biens & de nos vies ce que bon luy semblera. Bref, elle nous fait payer la corde dont elle pretend nous pendre ci-apres. N'attendons donc au-

tre chose d'elle que mal fut mal , & ruine fut ruine, i jamais ne fit ni ne fera autrement, tandis qu'elle aura part au maniement des affaires. Si elle fait semblant d'en laisser la charge au Roy de pologne, le bouchon sera changé, mais nous boirons tousiours d'un mesme vin, car elle est assez rusée (qui n'y prendra garde de pres) pour abuser de la ieunesse de son fils, vsurper son autorité & en l'amuser aux delices de la Cour, mettre la Couronne sur la teste a la façon a coustumée. C'est le naturel de ceste femme de ne pouvoir reposer sans faire mal. Je puis dire encord d'avantage, c'est que i jamais femme n'a gouverné nostre royaume, qu'elle n'y ait apporté tout malheur.

*Pernicieux
gouvernement des
femmes en
France.*

*Otho Fri-
sing. Ai-
moin. moi-
ne. Le sire
de Jenville.*

Je ne veux pas parler des vices monstrueux de nostre Royne mere ni des autres. Ceste-ci seule auroit besoin d'un gros volume à part : que le temps & les occasions publieront. Je ne parle que du gouvernement. Fredegonde, Brunehaut, plectrude, Judith, allumerent & entretenirent toute leur vie les guerres civiles en ce Royaume, & mirent en ialousie le pere du fils, le frere du frere, afin de s'entretenir parmi la discorde. Blanche ayant envahi la tutele du Roy S. Loys aagé d'onze à douze ans, pour empescher que les Estats ne luy ostassent le gouvernement, mit en guerres les Catholiques contre les Albigeois declarez heretiques par sentence du Pape : & fut-on esbahi par apres que tous les grands du royaume estoient Albigeois, ou s'entendoient avec eux, ainsi qu'elle leur vouloit faire croire. De fait, sous ce pretexte elle se despescha d'eux : & comme le Roy son fils vint à estre grand, apres l'avoir tenu en grande rigueur, trouva moyen, pour demeurer tousiours seule au gouvernement, de l'en-

l'envoyer à la conquête de la terre sainte. C'est la leçon que nostre Royné a appris d'elle , ainsi qu'on void qu'aviourd'huy elle nous voudroit faire accroire que nous sommes tous Huguenots, & aussi scait elle bien dire qu'elle a chosi l'autre pour exemple en sa façon de gouvernement. Si les Estats de ce royaume n'eussent remedié d'heure à l'audace effrenée d'Isabeau de Bauiers femme de Charles sixiesme , & ne l'eussent envoyée faire des iardins à Tours , elle n'eust pas degeneré du naturel des autres , comme elle monstroit en ses commencemens. Madame de Beaujes ayant eu charge par les Estats de Tours d'avoir soin de la personne du Roy Charles huitiesme son frere , voulut avancer sa main iusques au gouvernement, & entra en telle ialousie contre le duc d'Orleans , qu'elle le voulut faire prendre, ce qui le mit en tel desespoir qu'il se sauva où il peut. C'est celuy qui depuis fut Loys douzieme surnommé pere du peuple : vn des meilleurs Princes qui fut onc, auquel deslors tous les grands du royaume deferoient la regence. Et de fresche memoire, a sçavoir du temps de François premier , qui pendant son voyage d'Italie laissa pour regente Madame Loyse de Savoye sa mere, fut-elle pas cause de la perte du Duché de Milan, quand elle se fit bailler par Semblance (qui pour ce faict fut executé à mort) les quatre cent mille escus que le Roy enuoyoit à M. de Lautrec, dont son armées'estant escartée à faute de payement, il fut contraind'abandonner tout. Or comme ainsi soit que Brunehaut au iugement de tous , semble avoir emporté le pris de meschanceté entre toutes , & que nos historiens parlans de l'impudique Fredegonde , l'appellent la plus

*Enguit.
de Monstre-
let.
Annales
de France.*

malheureuse du monde apres Brunehaut, il semble à considerer les actions de nostre regente, qu'elle n'ait eu autre but toute sa vie que de surpasser Brunehaut en toutes meschancetez, comme il sera aisé de voir à qui fera comparai-
 son des actions de l'une avec celles de l'autre. Vn certain brouillon nommé Belleforest en ses additions aux annales de France, excuse Brunehaut, pour ce que saint Gregoire loué grandement ses vertus es epistres qui luy a escrites, qui me fait (dit-il) presque douter si ce qu'on escrit contre elle est veritable, ou si les ennemis de son nom nous ont rempli les oreilles de telles calomnies. Peut estre que ce maistre Aliboron a veu que Brunehaut & Catherine avoyent vne merveilleuse convenance, & que pour couvrir la honte de nostre regente, de la cuisine de la quelle il voudroit bien humer quelque soupe, il a ainsi barbouillé le papier. Mais ie me douterois plustost, comme il est ignorant iusqu'au bout, qu'il n'a pas eu l'esprit de considerer que Brunehaut à fait la devotieuse pour continuer en ses meschancetez plus licentieusement, & en recevant & bien payant les reliques qu'on luy envoyoit de Rome, a endormi ce bon homme de Pape, qui en a fait vn grand cas, d'autant qu'il luy vendoit bien ses coquilles. Mais sans nous arrester d'avantage à Belleforest, faisons le parallele de Brunehaut avec Catherine. Qui en voudra cognoistre d'avantage, lise les histoires de France.

*Comparai-
 son de Bru-
 nehaut a-
 vec Cath-
 erine.*

BRUNEHAVT estoit Espagnole de nation. CATHERINE est Italienne & Florentine. Toutes deux estrangeres qui ne portent affection ni amitié au royaume. Or l'Italian trompe l'Espagnol, & le Florentin tout autre Italien. Ce-
 ste

ste-la estoit fille d'Achatilde Roy d'Espagne, dont elle devoit par raison aimer les grans. Ceste ci est fille de Laurent de Medicis, d'une maison de marchand eslevée par vsures, qui ne peut aimer la Noblesse, & n'a iamais tasché qu'à l'exterminer. Vne Sibile (dit nostre histoire) prophetiza qu'une brune viendroit d'Espagne qui seroit mourir Roys & Princes, & finalement seroit deschirée par des chevaux. Vous avez veu les belles predictions qui furent faites de celle-ci des sa nativité, qu'elle ruinerait notamment le lieu où elle seroit mariée, & les divers conseils qui furent donnez là dessus. Celle la estoit fille d'un heretique Arian, nourrie, & instruite en Arianisme. Et ceste-ci, de race d'atheistes, nourrie en atheisme, a rempli d'atheistes le royaume, & spécialement la Cour de France. Or est-ce moins de mal d'errer en une Religion que de n'en avoir point du tout, & faillir en un article qu'en toute la foy. Celle-là fut mariée à Sigisbert Roy de Mets par le conseil de Godonne maire du palais qui l'alla querir iusques en Espagne, & luy fit tout l'honneur qu'il peut, dont pour recompense elle le fit mourir par apres. Ceste-ci mariée au bon Roy Henry lors Duc d'Orleans, a tousiours hay tous ceux qui luy ont fait du bien. Elle n'a peu endurer en vie Monsieur le Conestable principal auteur de son mariage, & de tout l'honneur qu'elle eut onc, lequel alla iusques à l'un des bouts du royaume, afin de la recevoir. A fait empoisonner le Cardinal de Chastillon, qui presque seul tint la main à ce qu'elle ne fust renvoyée en Italie, & luy sauva la vie en sa maladie de Chaalons en Champagne. Finalement elle a fait massacrer l'Amiral qui porta la parole aux Estats pour les faire descendre

descendre à luy accorder le gouvernement. Celle-la voyant que son fils Chedebert ou Childebert apres la mort de son pere s'appercevoir de ses pernicious conseils, l'empoisonna en vn bain, afin de gouverner le royaume sous pre-
 texte del'enfance de Theodebert & Theodorice ses fils : l'un desquels fut Roy de Mets & d'Austrasie, & l'autre d'Orleans. Ceste-ci sur les premieres années fit empoisonner M. François Dauphin frere aîné du Roy Henryson mary, à fin d'aprocher plus pres de la Couronne, Menà le feu Roy de Navarre à la boucherie, d'autant que le gouvernement de ce royaume luy appartenoit legitimement. Or pour n'entrer aux presumptions que ie pourroy alleguer touchant la mort du Roy Charles neufiesme, elle tient aujour d'uy tout ouvertement Monseigneur le Duc son fils & le Roy de Navarre son gendre prisonniers, pour plus facilement occuper la regence. Et ne say s'ils ne fussent point desia morts de quelques trenchez, si le Prince de Condé (qu'elle ne veut pas laisser tant approcher de la Couronne) ne se fut sauve de ses mains.

Brunchaut aimoit pour ses plus privez services vn Proclaide Romain ou Lombard, homme de basse condition & de nulle valeur, lequel elle honnoroit des principaux estats du royaume, deuz de tout droit à la Noblesse, & l'enrichissoit des tailles & exactions qu'elle met toit sur le peuple: tellement que de petit coquin il devint grand seigneur, car elle luy acheta vne Duché & l'en mit en possession. Catherine aime pour mesmes causes vn Gondy Florentin issu de race de Maranes, fils d'un banquier, qui par deux fois fit banqueroute à Lyon, & d'une premierement
 cour-

courtisanne, puis maquerelle en la mesme ville. On la veu suivre quelque temps la mule d'un thresorier, depuis il devint cleric d'un commiffaire de vivres au camp d'Amiens. Peu apres mignon de la Royne, maistre de la garderobbe du Roy : & ores le void-on, sans avoir fait aucun bon service au royaume, Comte de Rets, & presque seul Marefchal de France. Brunehaut ne se gouvernoit que par son Proclaide, & ne le pouvoit faire assez grand à son gré. mais elle craignoit tousiours que les grands du royaume ne s'y opposassent : pourtant fit elle tuer Ratinus & Egila grands seigneurs, puis attaqua la guerre entre Theodoric Roy d'Orleans qu'elle gouvernoit à sa poste, & Clotaire Roy de Paris, expres (dit nostre histoire) pour s'y desfaire des grands, notamment de Berthovaut Maire du palais vieux & sage chevalier, qui fut tué en vne bataille donnée sur la riviere d'Estampes, dont apres sa mort elle fit son Proclaide Maire du palais. Catherine voulant gouverner tout avec son Gondy, & craignant que les grands du royaume s'opposassent à cest excessif avancement, fondé seulement sur la passion demesurée d'une femme, allume vne guerre civile en ce royaume, arme les freres & voisins les vns contre les autres, & fait tant qu'en peu de temps elle se desfait du Roy de Navarre premier Prince du sang maieur d'ans, d'Anne de Montmorency Connestable, de François de Lorraine Duc de Guise, & grand maistre, tous pairs de France, du Marefchal de S. André & d'infinis autres seigneurs, par poison & par glaive, afin que ce petit belistre demeure seul aupres d'elle à faire ce que bon luy semble. Theodebert Roy de Mets estoit au commencement

cement le bon fils de Brunehaut, le mieux aimé, & à qui elle faisoit meilleure part des thresors de feu son pere: mais en peu de temps il s'appreçoit de ses desseins, & la chasse de son royaume, au moyen dequoy elle fut contrainte se retirer avec son Proclaide vers Theodoric le Roy d'Orleans son autre arriere-fils, duquel elle fit Proclaide maire du palais. Vous avez veu au commencement que les Huguenots estoient les fideles suiets du Roy, les favoris de ceste bonne dame Catherine, les mieux venus. Sur ce ils se appercoivent de ses fraudes, & ne veulent plus negocier avec elle, au moyen dequoy elle se met à faire du tout la Catholique, & nous gouverne par le conseil de son Gondy, ainsi qu'il luy plait. Proclaide ne peut oublier son naturel: il charge le peuple de tailles & imposts: il abaisse en toutes sortes les Princes & seigneurs du royaume de Theodoric, dont il acquit la haine d'un chacun. Gondy introduit tous les iours mille inuentions de fouler le peuple, met toutes les aides de France entre les mains des peagers & gabeliers d'Italie, partit ce royaume entre ses semblables, finalement est si presomptueux, par se voir supporté de ceste femme, qu'il hait à mort les Princes du sang, leur commande à baguette, & en veut faire ses valets. Qu'avint-il à Proclaide? Les Princes & seigneurs du royaume d'Orleans, qui contenoit presque un tiers de la France, commencent à s'ennuyer & penser à eux. Brunehaut pour divertir leurs pensées, les empesche ailleurs, & se desfait tousiours de quelqu'un d'eux: puis avec le conseil de Proclaide met la guerre entre ses deux arriere-fils Theodebert & Theodoric, faisant accroire au pauvre Theodoric (que lors elle gouvernoit) que

Theodebert , son bon fils auparavant , estoit bastard & fils d'une concubine. Desia commençoient les Princes & grands seigneurs de ce royaume à s'appercevoir qu'on leur en vouloit , & craignoit fort nostre bonne Royne qu'ils ne se reünissent ensemble pour ruiner la grandeur que Gondy cherchoit en leur abaissement , & pourtant les faloit-il mettre en besongne, afin qu'ils n'eussent loisir d'y penser. Elle fait donc acroire à nous autres Catholiques (qui l'avons creüe & croyons à nostre grand dommage) que les Huguenots qui paravant estoient ses mieux aimez , ne sont pas fideles suiets du Roy, qu'ils sont rebelles, qu'il les faut chasser de la maison comme bastards & illegitimes , tellement que par telle subtilité la guerre se renouvelle , & nous tuons nos freres, parens , amis , & mourons aussi nous-mesmes avec eux.

Après beaucoup de sang espendu à l'appetit de Brunehaut, les seigneurs du royaume d'Orleans où elle commandoit sous le nom de Theodoric son fils , retournent à leur premiere opinion , & conseillent au Roy de traiter la paix avec son frere, luy monstrans l'iniustice de la guerre, & l'intention pour laquelle proprement on la luy mettoit en teste. Le Roy y est assez enclin , mais elle qui a tout pouvoir n'y veut entendre, & Proclaide se bande alencontre, comme estant la paix & concordede des deux freres capitale enemie de sa grandeur , laquelle il ne pouvoit entretenir que par le moyen de leur discorde. En fin, ces seigneurs voyans qu'un si bon conseil estoit retardé par ce Lombard seul, le vont trouver dedans sa tente, & d'un commun accord le tuent illec, puis font tant par remonstrances envers le Roy Theodoric qu'ils accor-

s'accorde avec son frere. Les principaux seigneurs de ce royaume ayans veu le peu de compte qu'on faisoit de hazarder leurs vies, qu'on se moquoit de ceux qui estoient mors és guerres civiles, que mesme on les avoit voulu massacrer pesse-messe avec les Huguenots, estoient pour la pluspart bien resolus de s'employer à l'establissement de la paix publique, & ne rentrer iamais es guerres civiles, par lesquelles on pretendoit avoir le bont d'eux: mais soit qu'ils ayent perdu vne partie de ceste ancienne magnanimité Françoisse, on que par plus douce voye ils esperent remedier à telles malheuretez, ils n'ont encor entrepris iusque là que de teur ce petit galand, encor qu'ils le tiennent pour principal conseillier des guerres civiles, desloyantez, trahisons & massacres faits, & qu'on veut faire encor pour les exterminer. Brunehaut femme d'esprit turbulent se veut venger à quelque pris que ce soit de la mort de son ami, & en poursuit les principaux auteurs Vtile & Bolsus, iusques à la mort. Ceste vengeance se pourroit aucunement supporter d'autant qu'on avoit tué celuy qu'elle aimoit tant: mais non contente de cela elle esmeut derechef la guerre entre ses arriere-fils, entre les deux freres & leurs royaumes de Mets & d'Orleans, remettant en teste à Theodoric, qu'elle possedoit, ceste vieille calomnie que son frere Theodebert estoit bastard & fils d'une concubine. Voyez combien nostre Catherine est pire en ce point. Elle a fait massacrer par milliers nos freres sous ombre du mariage de sa fille propre: i'entens infinis gentilhommes Huguenots & autres de toutes qualitez, y a voulu pesse-messe faire tuer les principaux d'entre nous, comme messieurs de Montmorency, M.

le Marefchal de Coflé, & autres: s'eft fervie de ce pretexte, pour chaffer de la Cour meffieurs de Guife, difant qu'ils en eftoyent autheurs. Nous avons tout enduré patiemment, nous ne les troubons en rien ni elle ni fon Proclaide, & ne demandons qu'à vivre en repos. Mais voila, par ce que nous ne voulons tremper noftre coufteau avec elle dans le fang de nos freres, elle nous pourfuit à mort, auffi furieufement qu'elle a couru apres eux ci devant, en nous dressant mille embuscades, appointant des affafins par centaines, afin de nous egorger. Encor vit-elle & apres tant de mefchancetez, a encor tant de credit à l'endroit d'aucuns de nous. Je ne fay par quel malheureux deftin elle nous a fait remettre en armes les vns contre les autres fous mefme pretexte que devant, fous ombre de Religion: elle n'en a point, & n'en eut onc. Et quelle fera la fin de tout ceci, fi Dieu ne nous rend bien toft l'entendement & le cœur? Elle nous a tant efrillez, qu'il feroit meshuy temps de le sentir, & fe garder de la dernière main.

Pour revenir à Brunehaut, Theodoric Roy d'Orleans chaffa fon frere Theodebert Roy de Mets hors du royaume comme bastard qu'elle luy dit qu'il eft: taille en piece presque toute la Noblesse de ce parti, l'assiege dans Cologne, ne bouge de là iufqu'à tant qu'il en ait latefte, & en ramene les fils à Brunehaut qui les fait tuer. A peine a-il commis ce forfait qu'ils s'en repent, & en conçoit vn merueilleux regret en fa conscience. Avient qu'illuy prend envie d'espoufer fa fille de son feu frere, laquelle estoit vnique, & pense que ce mariage luy est permis, dautant qu'il tenoit (dit l'histoire) le defunct pour bastard. Brunehaut

haut qui s'estoit servie de ce pretexte pour vn temps, afin de les entretuer, & au paravant l'avoir fourni de concubine pour luy faire laisser sa premiere femme, entre en doute qu'il ne prenne en affection ceste-ci, qui puis apres la pourroit chasser du gouvernement. Et pourtant elle luy dit qu'il ne pouvoit faire ce mariage en saine conscience, dautant que c'estoit la fille de son frere. Lors il apperçoit (mais trop tard) la meschanceté de ceste femme. Ah malheureuse (dit-il) tu m'as fait tuer mon frere, tu m'as fait exterminer sa race, & me disois qu'il ne m'estoit rien: peu servit à ce miserable Prince d'en estre entré en colere. Car peu de iours apres elle luy verse du poison, dont il mourut. Ia avons-nous assez tué de nos freres à l'instigation de ceste-ci. Il n'y en a tantost plus: nous les avons sacrifiez par milliers à ceste Brunehaut Florentine, & tous les iours encor y en a-il d'entre nous qui luy en amendent, pour les tuer. Ores devons-nous conoistre evidemment que ce qu'elle les accuse d'estre bastards & rebelles à la Couronne, est faux & controuvé par expres afin de nous faire entretuer. Nous commençons aussi, pour la plus saine part, graces à Dieu, à sentir vn remors de conscience, des meurtres, cruautés & massacres que nous avons tolerez, & auxquels aucuns de nous ont presté la main: & puis que nous ne les pouvons resusciter, nous commençons pour le moins à aimer & conserver ce peu qui en reste. Mais que fait aussi nostre Brunehaut en cest endroit? La voyez-vous pas versant le poison à son autre fils? & apres s'estre ainsi attaché les entrailles d'une main, luy appercevez-vous pas le cousteau encor tout sanglant en l'autre, afin de nous esgorger? combien de gentils.

tilshommes Catholiques fait-elle mourir tous les iours ? Qui sont messieurs de Montmorency, M. le Marechal de Cossé ; & autres seigneurs Catholiques qu'elle pourchasse à mort, sinon les principaux d'entre nous qu'elle veut faire mourir pour nous exterminer tous par apres ? Voyez vous pas qu'autant luy est le legitime que le bastard, le Catholique que le Huguenot ? qu'elle n'aime ni l'un ni l'autre, & qu'elle a fait semblant d'aimer l'un tant qu'il ait eu meurtri son frere pour le faire mourir puis apres ? Mais pour parler selon la lettre, quel accord pouvons-nous esperer qu'elle mettra entre les deux freres qui restent ? Le temps fera paroistre pour certain qu'elle ne les supportera sinon autant qu'elle les verra ployer sous le ioug de ses desirs. Et qui voudra se maintenir pres d'elle, c'est force forcée ou que elle soit tout, ou qu'elle soit rien.

Brunchaut s'est defaite de ces deux arriere-fils, comme l'avez entendu. La noblesse des deux royaumes est esteinte pour la pluspart. Maintenant au lieu qu'elle se servoit pretexte de bastardise pour les entruiner, elle-mesme veut gouverner les royaumes comme tutrice des bastards de Theodoric qu'elle a empoisonné, & veut forclorre Clotaire roy de Paris, proche heritier, & à qui ces royaumes appartiennent de droit. Or scavoit elle bien que les seigneurs du pays s'efforceroient de garder le droit à qui il appartient, qu'un Garnier maire du palais n'endureroit aucunement que la regence si illegitimement vsurpée luy en demeurast. Elle fait donc semblant de l'employer aux affaires du royaume, & cependant escrit à un de ses partisans nommé Albon qu'il ne face faute de tuer Garnier. Dieu voulut qu'Albon de-

schira les lettres de Brunehaut apres les avoir leuës, & que les pieces en furent amassées & apportées à Garnier qui se sauua du mieux qu'il peut, & aida à Clotaire heritier legitime à se mettre en possession des royaumes qui luy appartenoient. Que fait nostre Catherine? Voyez comme elle suit les traits de ce patron de meschance: mais plustost voyez comme elle se surmonte en toutes ses parties. Le Roy son fils est sur le point de mourir. Il y à apparéce que le Roy de Pologne ne peut venir si tost, tant pour son indisposition que pour la longueur du chemin. Elle veut retenir le gouvernement par tel moyen illegitime que ce soit. D'assembler les Estats pour y pourvoir, elle scait bien qu'ils ont trop mauuaise opinion de ses actions, & que selon le droit ils donneroyent le gouvernement à Monsieur le Duc comme plus proche du sang, & ia lieutenant general du feu Roy. Ainsi donc l'ayant cauteuleusement diffamé & rendu odieux par ses calomnies, elle l'emprisonne avec le Roy de Navarre, & tasche d'attrapper aussi le Prince de Condé. Et sachant bien que les principaux officiers de la Couronne ne pourroyent approuver en leur cœur ses tant malheureux deportemens, se doutant aussi qu'ils tascheroient de delivrer leur Princes d'entre ses mains, elle mandeaux sieurs de Joyeuse, Maugeron & Fourquenaux, qu'ils ayent à se saisir de M. le Mareschal de Danville mort ou vif, pendant qu'elle l'employe à la pacification de son gouvernement. Sur le poinct qu'ils le devoient faire, se saisit de messieurs de Montmorency & de Cossé: puis pour les rendre odieux, donne à entendre qu'ils ont conspiré. Dieu a voulu que l'entreprise faite contre le Mareschal de Danville à

De la vie de Catarine de Medicis. 117
esté descouverte assez à temps , & ne permettra point (s'il luy plait) qu'elle execute sa meschanté sur les autres.

Mais quelle est aussi la fin de Brunehaut , apres tant de cruantez, de trahisons, de parricides, d'impietez ? Clotaire vient à la Couronne en d'esprit d'elle. Tous les Estats le portent (par maniere de dire) sur leurs espauls iusques au throne royal. Le proces de Brunehaut se fait publiquement en l'assemblée des Estats. Finalement , par le commun consentement de tous , Clotaire pronçant à haute voix la sentence que des long temps chascun luy donnoit en son cœur , elle est trainée à la queuë d'un cheval , & finit sa meschante vie estant deschirée par pieces. Maintenant que chascun iuge quelle sentence a meritè ceste-ci , qui en vn iour a plus fait massacrer d'hommes , femmes & enfans , que Brunehaut ne fit mourir d'hommes en toutes ses guerres. Je m'asseure qu'il n'y a celuy qui en son cœur , ne luy en donne vne plus rigoureuse que celle-là. Mais ie proteste que ie ne requiers autre vengeance que de Dieu , à qui seul cela appartient , & qui en temps & lieu la saura bien chastier des maux qu'elle a faits au public & à chascun de nous. Seulement desire-je que Clotaire soit receu en son endroit , que nostre Roy legitime regne, que nos Princes & seigneurs soyent delivrez de ses sanglantes mains , que celuy à qui le gouvernement appartient y soit establi pour remedier aux maux qu'elle a faits , & prevenir ceux qu'elle pourroit faire , & fera pour certain , si on la laisse continuer.

Pour conclusion, i'adresseray ma parole à vous messeigneurs les Princes du sang. Le sang royal

duquel vous estes issus vous convie à si saincte & loüable entreprise. N'endurez donc point davantage que la vie de ces pauvres Princes & seigneurs soit à la discretion de celle qui se baigne en vostre sang. N'acquerez ce deshonneur que les estrangers, qui ne leur atouchent de rien, se monstrent plus affectionnez à leur delivrance que vous-mesmes. A cela mesme vostre devoir & honneur vous appelle, seigneurs & gentilshommes François. Ce n'est pas pour contenance que vous portez les armes. C'est pour le salut de vos Princes, de vostre patrie, & de vous-mesmes. N'endurez donc pas que vos Princes soyent esclaves, que les principaux officiers de ceste Couronne, pour la seule affection qu'on scait qu'ils portent à la conservation d'icelle, soyent en danger de leur vie: que vous mesmes soyez tous les iours exposez à la mort, pour satisfaire à l'appetit de vengeance d'une femme, qui se veut venger de vous & par vous tout ensemble. Reconnoissons, quelque different de Religion qu'il y ait entre nous, que neantmoins nous sommes tous François, enfans legitimes d'une mesme patrie, nais en vn mesme royaume, suiets d'un mesme Roy. Que Brunehaut ne nous face plus partir nostre heritage au trenchant de l'espée. Qu'elle ne nous mette plus en teste (pour nous faire entretenir) que nos freres sont bastards, illegitimes, & autres que vrais François. En fin, comme vous voyez, elle feroit mourir l'un & l'autre. Marchons donc tous d'un cœur & d'un pas. Tous, dis-je, de tous estats & qualitez, gentilshommes, bourgeois & paisans, & la contraignons de nous rendre nos Princes & seigneurs en liberté. A vous, messieurs de Paris, l'occasion se presente pour acquerir cest hon-

honneur. N'endurez donc qu'autre vous y previenne, vostre ville est la capitale de ce royaume, le siege de nos Rois & Princes. Permettez vous donc qu'ils soyent prisonniers dans l'enceinte de vos murailles ? que ceux qui de si long temps vous gardent vostre liberté soyent captifs en lieu où vous avez puissance de les delivrer ? Que Brunehaut ait retraite chez vous, & que Clotaire y soit prisonnier ? Je scay, Messieurs, que vous n'en ferez rien. Dieu par sa providence a voulu qu'elle les ait menez en vne franchise, les pensant mener en vne prison. Car vous vous resouviendrez (ie m'asseure) de vostre ancienne valeur, vous prendrez vos armes, vous irez droit aux prisons, où lon les tient, vous les arracherez d'entre les mains de ceste maudite Brunehaut : & n'y aura closture, muraille, treillis ne garde qui empesche ou retarde ceste entreprise. Ainsi ces pauvres princes & seigneurs reconoistront la vie de vous, vous obligerez ce royaume à perpetuité envers vostre ville : toute la Chrestienté louera l'affection singuliere que vous portez au sang & aux bons serviteurs de vos Roys, & la posterité celebrera à jamais vn acte tant insigne, tant louable & saint, digne par dessus tous autres de perpetuelle memoire.

L nous eust esté bien aisé d'adiouster à ce discours de la regence de la royne mere, beaucoup d'autres particularitez notables : mais dautant que cy devant elles ont esté remarquées & publiées en partie, & le reste est reservé pour estre mis en lumiere cy apres, si la necessité le requiert, cela suffira pour le present : car les ongles commencent à me faire mal, les ayant tenues si long

temps en tant d'ulceres , que ie vouldroy estre si bien gueries qu'à l'avenir on eust iuste occasion de publier des memoires plus gracieux. I'espere que Dieu aura pitié de la pauvre France : & que si le regne de Henry troisieme a esté esmeu & troublé au commencement , & n'est encor en estat gueres assurez , les maux passez donneront quelque meilleur avis pour l'avenir. Que si la mauvaise conscience des auteurs , conseillers & executeurs du massacre , continue à brouiller ce pauvre royaume & renverser toute droiture , ie m'assure qu'il y a de la iustice au ciel, laquelle se manifestera en temps convenable. Et quoy que pour quelques années ils fassent leurs triumphes, & s'enyurent de ceste malheureuse opinion, que le terme de la patience de Dieu vaut bien le coup de sa vengeance, si sentiront ils plustost qu'ils ne pensent que celuy est du tout miserable qui renverse pieté & iustice. S'ils n'ont des yeux pour voir, ni vn cœur pour comprendre que pour le moins les gens de bien contemplent en tous ces memoires les iugemens & misericordes de l'Eternel & sa providence admirable au gouvernement de la France. Nous n'avons point ici adiousté les epitaphes faits au feu Roy Charles, d'autant que les vns sont piquans, & les autres au contraire flatteurs. Il a semblé meilleur de le laisser où il est, que parler de luy à contrecœur de ceux qui ont approuvé toutes ses actions, ou en leur complaisant faire tort à la verité.

Pour la conclusion nous avons adiousté vne exhortation à la paix, adressée aux François Catholiques, laquelle fut publiée incontinent apres la mort de Charles IX. Si ce bien n'a esté donné, mais au contraire plusieurs tempestes sont survenues

nues depuis, les auteurs des troubles confesseront finalement (quoy qu'ils facent) que ceste guerre & tout ce trouble qu'ils entretienent est leur ruine, & qu'il leur estoit expedient de n'attendre pas si tard à accepter & faire regner la paix qu'on leur a si souvent demandée.

*EXHORTATION A LA PAIX,
aux François Catholiques.*

LE plus rigoureux fleau dont Dieu chastie les royaumes est laguerre, comme celuy qui ruine plus en peu de iours que les autres en plusieurs années. Et des guerres la civile, qui emporte en vn instant les royaumes que les guerres estrange-res n'ont peu vaincre, ne plus ne moins qu'une fieure continue les corps plus dispos & vigoureux. La paix avec vn chacun est au contraire vne singuliere benediction de Dieu, mais sur tout la paix ou concorde entre les suiets d'un mesme Prince, & ce consentement de tous les membres en vn mesme corps, est ce qui fait & entretient la santé & la disposition, tant de tout le corps que de chasque partie en iceluy. Or quels maux apportent les guerres civiles, nous avons dequoy le conoistre par la preuve que nous en avons fait l'espace de douze années. Qui les voudroit conter par le menu, n'auroit iamais fait. S'il est question des biens, le peuple est ruiné de tailles & imposts mis pour cause ou sous pretexte de la guerre, la Noblesse de frais extraordinaires, le Clergé de degasts, de decimes & ventes de son temporel. Si de la vie, tantost n'y aura-il plus de vieux soldats & capitaines, de noblesse,

de grands seigneurs. Il y en est trop plus mort qu'es guerres estrangeres de cinquante années, brefil n'y a palais ne cabane, grande maison ny petite, noble ny ignoble, qui ne face dueil de son mort. Si de la conscience, i'ay grand peult qu'en combattant pour nostre religion, comme nous disons, nous ne l'ayons perdue pour la pluspart. Parmy les armes la loy est muette, & entre les tabourins la voix de Iesus-Christ ne s'entend point. Et aussi voyons nous que pendant que nous nous entretuons, sous ombre de Religion, l'affection envers Dieu s'esvanouit, & la faction nous demeure toute seule imprimée au cœur. On ne parle que d'infidelité & d'atheisme. De pieté & de iustice moins que iamais. De là sortent les incestes & sodomies, nagueres encor inconnus à nostre nation, & infinis autres pechez si enormes, que ie mesbahy comme la terre nous peut porter. Et tout cecy par la guerre, laquelle ne se peut faire sans meurtre & ruine, & vient tousiours accompagnée d'une licence & impunité à faire tout mal. N'est besoin de grande preuve à faire conoistre ce que ie dy. Que chascun regarde en soy & alentour de soy, illa verra toute evidente, mais la pitié est, qu'encor que tous sentent ces maux cy, la pluspart n'ose en faire semblant. Plusieurs au contraire y tiennent la main, ou poussez d'une espeece de zele, ou à l'appetit des passions d'autrui: & ie crains fort qu'il ne s'en trouve aucuns mesmes entre nous qui s'esbattent à entretenir la guerre, & par consequent les maux qu'elle produit, pour satisfaire à leurs propres passions, qui de vengeance, qui d'avarice, & qui d'ambition. I'en parleray comme i'espere en vray François & Catholique que ie suis.

Il seroit à desirer que tous fussions bien d'accord au fait de la Religion en ce Royaume, & c'est sous pretexte de la reunir qu'on nous fait entre-tuer depuis quelques années. Telle estoit l'intention de la plupart de nous: mais nous ne nous advisions pas que ceux qui nous acharnoyent les vns sur les autres abusoient de nostre zele de Religion pour parvenir à vne intention tout autre que la nostre. En vn mot, ie crains fort que nous ne fussions menez d'vn zele sans science, & croy que il sera aisé à conoistre que ceux qui nous incitoient, estoient pour la plus part ou conduits ou aveuglez d'vne pure passion sans aucun mouvement de conscience. En ceste playe advenue en la Religion il s'est fait comme ordinairement en vne maladie ou inconue ou inaccoustumée, contre laquelle on vse du remede qu'on seigne le premier venu. Nos Roys precedens à la suasion d'aucuns vserent au commencement de rigoureuses punitions. Puis voyans que tels remedes corrosifs aggrandissoient la playe y en appliquerent de plus benins, comme de fait ce grand Roy François I. sur le point de sa mort ne regrettoit rien plus que la rigueur dont on avoit vsé contre ceux de Merindol & Cabrières, & recommanda au feu Roy Henry de n'ensuivre plus telle voye, comme il appert par les lettres qui en furent expediées en Provence. Finalement, en l'assemblée des estats tenus sous nostre Roy dernier decedé fut trouvé bon de donner liberté aux Huguenots, pour maintenir la paix publique, pour laquelle leur oster il y a douze ans que nous sommes en guerre. C'est enquoy Dieu nous monstre que celle voye ne luy peut plaire, estans tousiours à recommencer. On a

fourny plus de deniers pendant ces guerres , que pour celles de François & Henry contre tous nos voisins coniuerez le plus souvent à la ruine de ce royaume. Les gens de guerre , que nous y avons perdu de nostre costé seulement estoient suffisans de dompter les plus forts ennemis de ceste couronne. Nous faisons la guerre aux Huguenots avec tous advātages, avons gagné bataille sur bataille, si gagner se doit appeller quand on perd son sang de toutes parts, nous leur avons fait guerre cruelle en pleine paix , nous avons tué en vn iour leurs principaux chefs avec vn nombre infiny de personnes. Il n'y a moyen licite ny illicite que nous n'ayons employé pour les ruiner. Et neant-moins lors que nous les pensions du tout esteints , les voila ressuscitez & en armes en divers lieux, plus forts ce semble que iamais. Pour neant avons nous despendu nostre bien & respendu nostre sang. Car il y en a encor assez au seul Languedoc pour faire couster la vie & l'avoit à la pluspart de ce que nous sommes de gentilshommes Catholiques , sans parler du danger qu'il y a des estrangers , Rien n'avons nous avancé que la ruine de ce Royaume , & de nous tous , que la corupti-on qui est entrée par ceste porte en tous estats. Rien n'avons nous acquis qu'une reputation entre les estrangers de cruauté & peu de foy , & en pensant defendre la foy Catholique , avons monstré que nous n'en tenions conte. Cela nous peut monstrer que nous ne tenions pas la voye pour parvenir à la revnion de l'Eglise , laquelle comme tous les anciens ont bien iugé commence par la revnion des cœurs, qui ne donne pas peu d'acheminement à la revnion des opinions, comme ainsi soit que la guerre les en esloigne de plus

plus en plus par les iniures reciproques qui en procedent. La division en la Religion est vne maladie bien grande , mais la guerre civile est vn remede encor plus dangereux que la maladie. Il est question de revnir les deux partis. La guerre tend à en ruiner l'vn : tout ainsi faisons nous que qui par crainte de s'entretailer se feroit couper vne iambe. Si nos freres (car tels les devons nous appeller quelque different qu'il y ait) sont malades , il les faut guerir & non pas les tuer. S'ils sont infectez , il les faut laver & non pas les noyer. S'ils sont desvoyez , il les faut mettre au chemin & non pas les brigander. S'ils errent en la Religion , il les faut instruire, prescher , gaigner par douce conversation , & non pas brusler, pendre, perdre ne ruiner. Ainsi sauvons nous le corps & l'ame , que tous deux par nostre importune rigueur nous perdons. Et aussi c'est ainsi qu'ont procedé tous les anciens Princes bien conseillez , par conciles generaux, nationnaux & autres semblables voyes , conoissans bien que personne ne voudroit perdrte ses biens , son pays & sa vie pour vne opinion , si en y demeurant il n'esperoit le salut de son ame , & en la delaisant n'en craignoit la perdition. C'est pourquoy on n'a iamais procedé par telles rigueurs contre les Iuifs mesmes. Et pourtant si le Pape permet aux Iuifs à Rome pour vn peu d'argent , de dogmatifer publiquement & blasphemer en termes expres contre Iesus Christ , ie ne say avec quelle excuse nous devons desnier à nos freres de viure avec quelque contentement en leur conscience , veu qu'ils adorent vn mesme Dieu & croyent vn mesme Christ que nous, & que par là nous pouvons e-

stabilir

stabilir vne bonne paix entre nous , tant necessaire aujourdhuy en ce royaume. En somme , i'estime que tout bon Catholique consideré le mauvais fondement, le peu de fruit & le grand dommage de nos guerres civiles, reviendra à conclurre avec Gamaliel, Si vne doctrine est bonne, nous ne la pouvons esteindre, si elle est mauuaise elle s'en ira d'elle mesme en fumée. Herode entre vn million de petits enfans ne peut tuer le Christ. Theudas Galiléen par faux signes & miracles se disant le fils de Dieu promis par les escrits des Prophetes , avec sa faction ne peut faire croire au monde qu'il le fut , dautant que la verité toute nue demeure tousiours avec le temps victorieuse du mensonge , quelque bien armé qu'il soit. Ce qui fait conoistre que combien que l'intention de nous qui auons presté la main à la guerre fut bonne , entant qu'elle tendoit à la reuision de l'Eglise , tels moyens toutesfois n'ont esté aucunement propres pour paruenir à nos desseins. Mais quant à ceux qui sont autheurs principaux de nos guerres , leur intention a este toute autre , & les moyens n'ont que trop bien succédé selon icelle , car au lieu de nous reuoir ils ont recherché les plus artificieux moyens de nous diuiser de plus en plus, comme ils ont fait. Les vns sont estrangers qui n'ont point d'affection naturelle à nostre partie , paruenus entre nous aux plus grands estats par moyens deshonnstes & illicites. Et pourtant ne peuvent ils rien plus hair que la paix , qui donne loisir de mettre chascun en son ordre , ne plus aimer que la guerre civile, qui divertit les pensées des hommes ailleurs & emporte les grands & les courageux qui pourroyent s'opposer à si desreiglé auancement. Or de
telles

telles gens on a appellé si bon nombre en ce royaume comme en partage de nos biens & honneurs, expres pour faire contrepoids aux Princes & grands affectionnez naturellement à leur patrie, & on les a mis en telle autorité, qu'ils ont iusques icy fait la paix & la guerre quand bon leur a semblé. Les autres sont bien François, mais gens nouveaux venus au monde, obligez par benefice à suyure les passions d'autruy & engagés par leurs malefices à entretenir la guerre qui empesche la recherche. A ceux-cy rien n'est meilleur que la guerre civile: car ils ne cherchent qu'à satisfaire à leur avarice & ambition. Or n'est-il que de pescher en eau trouble. Ceux-cy sont les medecins qui nous donnent ces beaux conseils pour remedier à la maladie qui a amené la diversité de religion, par ce qu'ils ne recueillent iamais meilleure année que quand l'année est mal saine, ou comme les Chirurgiens d'un camp, quand il y a eu quelques desfaites & ne vivent que du domage public. Et si nous voulons voir combien ils sont meus de Religion, nous trouverons que ce sont pour la pluspart gens sans Dieu, contempteurs de foy & de toutes loix divines & humaines, qui n'aiment qu'eux mesmes, & pour bastir, accroistre & entretenir leurs maisons ne font point de conscience de ruiner tout un public. Ceux-cy doncques par ce qu'ils nous ont veu affectionnez à nostre Religion, encores qu'à part ils se mocquent de nous comme de lourdaux & ignorans, nous ont tousiours entretenus en ceste partialité pour en semer guerres sur guerres, & desia pouvons nous voir où ils tendent quand ils s'adressent aux plus grands d'entre les Catholiques, & leur veulent faire accroire

croire eomme aux Huguenots qu'ils ont conspiré contre les maiestez. Or ne suffi-il de conoistre la maligne intention qu'ils nous ont parcy devant desguisée en habit de Religion. Il faut tascher d'y pourvoir. Comme tous nos maux viennent de la guerre en laquelle ils nous entretiennent, le remede aussi s'en trouuera en vne bonne paix. Mais aussi comme nous avons tous mis la main à la guerre, aussi semble il que nous la devons tous lever d'vn accord pour avoir la paix. Il ne suffit pas de la desirer en son cœur, & attendre que nostre Roy la face. Il la luy faut demander, il luy faut remonstrer combien elle est necessaire, & luy protester que nous ne prevoyons de la guerre que sa ruine & la nostre. Et partant pour ne defaillir ni à son service ni à nous-mesmes, ne pouvons mieux que crier la paix, Moins ne pouvons nous que de prester nostre voix à la paix, puis que nous avons presté nos nerfs & nos bras à la guerre. Moins ne pouvons nous que de demander le cataplasme, puis que nous avons esté si enragez en nos passions, ou si enchantez en celles d'autrui, que de nous fourrer la dague en nos propres entrailles. Moins ne pouvons nous, bref, que de desister de la guerre & retirer la dague de la playe attendant que l'appareil s'y mette. Les Roys, ne peuvent pas tout savoir. A bien regner, disoit l'Empereur Diocletian, y a beaucoup à faire, car disoit-il, vn Roy bien souvent aura trois ou quatre personnes ausquelles il croira. Il n'orra rien que de leur bouche, & ne verra que par leurs yeux, & souvent s'acorderont ils à luy celer les plaintes de son peuple & luy cacher les playes de son Royaume. Ainsi par faute de les voir & ouyr, il n'y mettra point d'ordre. C'est chose

chose qui advient ordinairement aux meilleurs Princes du monde. Je ne doute pas que nostre Roy n'y mette ordre s'il void le desordre qui y est, & entend au vray les causes d'iceluy. Mais ie crains seulement que les lunettes par lesquelles il verra ne le trompent, & qu'on ne luy donne à entendre vne chose pour l'autre. En ce fait, c'est à nous à parler en toute liberté, & comme il aime son Royaume, ainsi qu'il appert, ne doutons point qu'il n'oye volontiers ce qui appartient à la conservation d'iceluy. Ceux qui sont ennemis de la paix luy pourront dire qu'elle seroit voirement bien necessaire, mais qu'il ne tient qu'aux Huguenots qu'on n'en iouyt. Mais ie laisse ce qu'ils peuvent alleguer de leur costé. Nous savons tous les conseils qui par plusieurs fois ont esté tenus pour les exterminer. Le devoir en quoy on s'en est mis par voyes licites & illicites : comme on leur a tenu ce qu'on leur avoit si solennellement promis : comme ils se sont trouvez de s'y estre fiez : bref nous savons qu'on leur machine encores à ceste heure. Mal-habiles & lourdaux seroyent-ils aians veu ce qu'ils ont veu, encores mesbahis-ie bien qu'ils ne font davantage. Et nous veritablement serions peu equitables de les en accuser, sachant ce qui est resolu contre eux. On ne peut moins que de barrer la porte quand on la veut enforcer, de se tenir sur ses gardes quand on veut frapper. Cesont mouvemens que nature a mis en toutes choses qui ont quelque peu de sentiment. L'esclave mesmes n'est point repris par les loix de fermer l'huy de la chambre de son maistre sur soy & se parer des coups qu'il luy iette, quand il le poursuit à mort. Et ie ne say si nous ne serions point pis qui nous seroit le sem-

blable. Auttes pourront dire à nostre Roy, qu'il sera bon de faire la paix pour les mieux surprendre par apres, & qu'aussi bien la foy donnée aux heretiques n'oblige point. C'est grand pitié que le but de toute guerre legitime soit la paix, & qu'il faille que le but de nostre paix soit la guerre ou pis encor que la guerre. Je ne say en quelle escole avoyent esté instruits les autheurs de ceste belle reigle là. Si scay-ie bien que jamais Foy rompue ne fut impunie, & Dieu ne la vueille point chastier en nostre endroit selon son merite. De fraische memoire le Roy de Hongrie fut ruiné pour ne l'avoir point tenue au Turc. Les Payens en ont tousiours fait conscience vers leurs ennemis. A plus forte raison vn Prince envers ses suiets, qu'il doit cherir comme enfans. Et c'est grand honte à nous qui faisons profession d'une foy Catholique, de tenir moins de conte de nostre foy, qu'eux de la leur. Nous avons ja dequoy remarquer le pauvre succez de nos desloyautez. Autre ne nous le pouvons nous promettre que tresmiserable, quoy que nous nous voulions flatter. Car il ne nous faut point figurer vn Dieu selon nos passions. Celuy qui s'appelle la verité mesme ne peut prendre plaisir ne conniver à nos desloyautez, tant s'en faut qu'il en benisse le succez. Nous avons besoin d'une bonne & sincere paix & non d'une guerre couverte, d'une amitié & non d'une rancune, d'une franchise de cœur & non d'une dissimulation, d'un repos durable non d'une trefue de quatre iours. Impetrons vne telle paix de nostre Roy. Persuadons la luy. Qu'il regarde les Huguenots d'un œil de pere. Qu'il leur tende la main. Qu'il leur ouvre le cœur, & contente leur conscience. Je m'af-
seure

seure que les armes leur tomberont des mains, & n'orra on iamais dire qu'il leur en resouviene. Et quant à la Religion Catholique & Chrestienne, ne pensons point qu'elle diminue pour cela. Le temple de Dieu est de telle estoffe qu'il ne se peut ne bastir ne demolir à coups de marteau. Dieu sur lequel la vraye foy est appuyée la maintiendra à iamais. Elle demeurera invincible contre toutes fausses opinions, comme la verité contre le mensonge, & non par l'aide des hommes, mais par la force & puissance de Dieu mesme. Cependant nous nous entr'embrasserons tous comme freres, nous essayerons de gagner doucement les vns les autres. Les cœurs reconciliez, les opinions s'accorderont d'autant plus aisement. Nous vivrons au reste en repos, nous obeirons vnanimement à nostre Roy, & reverrons avec l'aide de Dieu, nostre royaume remis en sa premiere splendeur & dignité

AFIN que l'exhortation precedente soit encor mieux goustée, & pour remplir quelques pages, nous adiousterons ce qui s'ensuit, pour detester de plus en plus les guerres, specialement les civiles, & iur tout entre ceux qui font profession du nom de Iesus Christ. Il n'y a creature au ciel ni en terre qui ne se montre desireuse de la paix. Les bestes brutes vivent paisiblement avec celles de leur espece. Les plus farouches mesmes s'accordent, tellement qu'un loup ne court sus que fort rarement à un autre loup. Si on considere l'homme, toutes les parties de son corps & de son ame, ce qu'il est appelé homme, la nature & l'humanité luy apprennent qu'il

n'a rien de plus beau & de plus necessaire en la vie que l'amitié, sans laquelle la vie presente n'a aucun goust, & mesmes est en tenebres & miseres horribles. Outre cela, Dieu a conioint les personnes ensemble par divers liens de consanguinité, d'affinité, de combourgeoisie, de langage, de meurs & d'habitations. Qui dira donc que ceux qui aiment les troubles, les guerres & le sang ayent vne ame humaine? Mais si la nature & l'humanité ne seruent de rien pour apprendre aux hommes à conoistre leur de voir, le nom de Iesus-Christ ne doit il rien apprendre à ceux qui s'appellent Chrestiens? Il deuroit servir de quelque lien: mais c'est auiourd'hui le contraire. Qu'on considere maintenant les provinces, villes, maisons & personnes qui s'appellent Chrestiennes, qu'y trouuera-on? inimitiez, rancunes, outrages, pillages, saecagemens, meurtres, confusions. Que lon considere ceux qui habitent en l'Enrope & qu'on les prenne les vns apres les autres, on trouuera pour la pluspart, depuis les plus grands iusques aux plus petis, que les cœurs, les yeux, les langues & les mains tendent à trouble & guerre. Neantmoins la verité de Dieu enclose es Écritures saintes ramentoit vne infinité de fois la debonnaireté & la paix aux enfans de Dieu. Qu'est-ce que Dieu? c'est charité: c'est amitié. Par quelle propriété pouuons nous mieux reconoistre le Pere celeste, sinon en ce qu'il nous a donné son Fils, à nous, dis-je, qui estions ses ennemis iurez? Et pourquoy le Fils de Dieu est il venu au monde, sinon pour le reconcilier à son Pere, & ioindre les hommes d'un lien de charité entiere? finalement pour contracter alliance & amitié eternelle avec l'homme, la nature duquel il a tant hono-

norée qu'il l'a vestue. Je vous prie, Princes, qui vous faites appeller Chrestiens, voire tres chrestiens, si vous estes Chrestiens à la verité, contemplez Iesus Christ vostre Prince souverain, regardez le commencement & l'avancement de son royaume, comment il est entré au monde, comment il est en forti, ce qu'il a dit & fait conversant avec tous les siens : & vous apprendez incontinent qu'il vous enseigne & commande de n'avoir rien plus recommâdé que la simplicité & la paix. Qu'on lise le vieil & le nouveau Testament, on y trouvera infinies exhortations à paix & vnanimité : cependant la vie de ceux qui se nomment Chrestiens est travaillée de dissensions & guerres continuelles. Mais, ie vous prie, d'où vient ceste brutalité qui ne peut estre approvisee ni rangée à raison par moyen quelconque ? Ou il faut quitter ce nom de Chrestien, ou bien il faut montrer par devoirs d'amitié & fraternité qu'on l'est à bon escient. Jusques à quand la vie repugnera-elle au nom que l'homme porte ? Ayez en vos maisons, en vos habits devant vos yeux les marques de la croix : vous ferez desavoüez, si la paix ne regne en vos cœurs & au milieu de vous. Les anciens Chrestiens n'estoyent qu'un corps & qu'une ame. On void le contraire en la pluspart de ceux qui se disent Chrestiens aujourdhuy. Mais que signifie le nom d'Eglise, & quelle convenance avec celuy de guerre ? l'un signifie assemblée, l'autre separation. Si tu te dis de l'Eglise, pourquoy aimes tu tant à deschirer celuy qui devoit estre ioint à toy ? Si tu es retranché de l'Eglise, tu n'as plus de part avec Christ. Les plus barbares du monde s'accordent souventesfois mieux ensemble que ne font les

Chrestiens. Nous avons societé en tant de choses au monde , vn mesme ciel qui nous couvre, vn mesme Soleil qui nous esclaire , mesme air que nous respirons , mesme terre qui nous soustient & nourrit & tant d'autres biens communs : & cependant nous ne pouvons nous entrevoir de bon œil. Nous avons vn mesme Dieu & pere , sommes rachetez d'vn mesme sang , avons mesmes promesses & mesme esperance. S'il y a (comme il y a) quelque chose mal entendue en ce qui concerne ceste doctrine , faut-il que le feu & le glaive en face la decision ? La nature & la religion ont elles si peu de credit de ne nous pouvoit tenir en amitié ? On dit en proverbe que les maux accordent ensemble les meschans mesmes : & les Chrestiens ne se peuvent accorder quelque biens que Dieu leurs face, & quelques maux que les vns facent aux autres. Y a-il rien plus fraisle , plus court , plus miserable que nostre vie ? neautmoins encores seroit elle ioyeuse & doucement passable si ceux qui s'appellent Chrestiens ne s'entredeschiroient ainsi , en rompant tous liens de nature , d'humanité , de consanguinité, d'alliance & de Religion. Les guerres sont allumées ou prestes à s'embrafer de toutes parts : il n'y a mesure ni fin en cela , ni esperance de mieux pour l'avenir. Vn royaume, vne province , vne ville , vn parti , vn homme ruine l'autre , à l'appetit & pour contenter la sottise, l'ambition & fureur de quatre ou cinq vers de terre. Qu'est il advenu en l'Europe, en France, es provinces d'icelle , de puis quinze ans en ca ? Y a-il province, ville, bourg, village, forest, campagne, chemin , rue , riviere, ruisseau, maison qui n'ait esté souvillée de sang ? Avec quelle

quelle violence & cruauté ? Certainement les plus sauvages des Indes Orientales ou Occidentales , les tygres & les loups enragez seroyent moins farouches & sanguinaires. J'ay honte de me souvenir de l'enorme faute que les François ont faite de se laisser ainsi abrutir pour fourrer le fer en leurs entrailles. La somme & source de leur mal (apres leurs pechez) est que certains tyranneaux sentans qu'une ferme paix abaissoit leur credit, les amenoit à compte, & coupoit les nerfs de leur convoitise de commander absolument , ont trouvé des garnemens en plus grand nombre qu'il n'eust esté à desirer pour bander les François les vns contre les autres , pour piller le pauvre peuple avec plus grande licence , & satisfaire à leurs autres cruelles & vilaines passions. Voila l'exercice de ces malheureux qui s'engraissent de guerres civiles , & qui seroyent hais , detestez & chassés de tout le monde , si paix & iustice avoyent lieu. Qu'elle furie d'enfer a peu ainsi empoisonner les François , autresfois renommez par tout pour leur debonnaireté ? Qui a appris les Chrestiens d'exercer des cruantez que les plus detestables tyrans qui ayent iadis esté, n'auroyent osé penser sans rougir de honte ? Certainement , voila des bestes sauvages non pas des hommes, voila des gens parez de tyrannie au lieu de la noblesse ancienne : ce sont gens qui n'ont contrage qu'à mal faire , & qui ne se trouvent iamais d'accord que pour ruiner l'estat public. Encores se font ils nommer , & veulent estre renommez Chrestiens. O pestes , que lon devroit releguer en quelque nouveau monde non encor descouvert , ou plustost au lieu qu'ils ont merité tant de fois pour leurs male-

fices. Or quant à vous, François, & Catholiques, & de la Religion, encor que les pechez soyent si grands que les vns ne sont pas d'accord avec les autres en ce qui concerne le salut eternel, il ne s'enfuit pas pouvant qu'à l'appetit de ceux que conoissez bien, qui n'ont point de Religion, & neantmoins s'en seruent pour vous ruiner les vns apres les autres, vous deviez poursuivre à vous entretuer. Apres tant de guerres, massacres, & parricides dedans les entrailles de vostre mere commune, il faut reprendre vos premiers & anciens esprits d'amitié & de fraternité. Quand vous serez hors de cholere, il faudra lors deviser de la Religion, non pas à coups d'espée donnez à descouvert & quelques fois en trahison. Je ne dispute point icy qui a tort & qui a droit. Ce sera chose bien aisée à accorder, moyennant que les comptables, les tyrans, les Atheistes ne soyent point vos iuges. Tandis que ils s'en mesleront, n'esperez aucun accord. Si c'est vne chose excellemment belle de voir vn royaume abondant en tous biens, les villes bien policées, les champs bien cultivez, les saintes loix en vigueur, les sciences liberales enseignées, les arts mechaniques bien exercez, chascun se rangeant à son devoir, souvenez vous que c'est la paix qui donne ces choses & infinies autres que vous vous pourrez ramentevoir. Au contraire le fruit de la guerre c'est de voir le royaume ruiné par des troupes de gens, dont vne grand part a cent fois meritè le gibet, les bons suiets ruinez, les bourgs & villagez ruinez, les campagnes desertes & steriles, les villes espuisées de gens & d'argent. La guerre est l'eschole de brigandages,

meur-

meurtres, abolition de loix, paillardises, violemens & autres vilenies horribles. Le mespris de Religion, l'iniustice, l'Atheisme s'apprennent là. Qu'on se face acroire là dessus que l'occasion & le fondement de la guerre est iuste, que lon en aura bonne issue (ie ne condamne pas aussi ceux qui prendront quelquesfois les armes, ou pour se defendre ou mesmes pour assaillir: au contraire ie deteste l'erreur des Anabaptistes sur ce point) tant y a que ie desire que ceux qui ont esté si prompts par le passé à courir sus aux autres, considerent les incommoditez des guerres qu'ils ont entreprises. Ont ils obtenu victoire sans perte des supposts de leur tyrannie? S'en sont ils enrichis? Le peuple les en aime ou redoute-il d'avantage? Ont ils mieux rangé leur desseins? Au contraire c'est à recommencer: & comme ils ont divers conseils pour surprendre & accabler: ceux à qui ils en veulent inventent des moyens pour subsister de plus en plus. Mais ce n'est pas raison que tant de compatriottes s'entretuent ainsi, pour donner du passe temps à trois ou quatre, qui parmy les troubles chantent & gaudissent comme faisoit Neron durant l'embrasement de Rome. Ils font acroire au Roy, que ce seroit s'abaisser par trop d'accorder quelque chose au bien public, & se rendre benin vers ceux entre lesquels ils l'ont bandé: au contraire, c'est vn tesmoignage de cœur vilain & lasche de ne vouloir jamais pardonner. Ils pensent qu'un Prince est fort souverain, s'il manie ses suiets comme des pelottes, & qu'alors sa maiesté sera tresmagnifique: mais ils ne considerent pas qu'en le nourrissant parmi les troubles ils le contraignent de saluer & faire la Cour à des meurtriers &

pen-

pendards, mendier la faveur de moindres cent fois que luy, camainder ça & la pour avoir argent frais, bonneter des estrangers mercenaires pour venir piller son pays, leur bailler sa vie & son estat en garde. Mais c'est entrer en vn nouveau volume que de vouloir entamer ce discours. Il suffira donc pour le present d'en avoir touché vn mot aux bons entendemens. Quant à ceux qui n'ont humanité, raison ni Dieu en reverence, nous ne les estimons plus François: & en les laissant au iugement de celuy qu'ils despitent si audacieusement; prions pour conclusion tous amateurs de la patrie d'en avoir compassion, selon leur pouvoir. De ma part, ne pouvant faire mieux, ie continueray toute ma vie en ce bon desir de descouvrir à mes compatriottes vne partie de leurs miseres, & prietay Dieu qu'il y vueille pourvoir en telle sorte que son sainct Nom y soit glorifié, son Eglise edifiée, & le royaume restabli en sa vraye splendeur.













